UNIL | Université de Lausanne
Faculté des géosciences
et de l'environnement

Master of Science in Geography

Le Parc naturel périurbain :

Trait d'union ou césure entre ville et campagne ?

L'exemple du Parc naturel périurbain du Jorat et du Sihlwald

Thibaud Burrus

Sous la direction du Dr. Joëlle Salomon Cavin

et du Prof. Gretchen Walters

Photo : Bois du Jorat, janvier 2021 © Thibaud Burrus

Ce travail n’a pas été rédigé en vue d’une publication, d’une édition ou diffusion. Son format et tout ou partie de son contenu répondent donc à cet état de fait. Les contenus n’engagent pas l’Université de Lausanne. Ce travail n’en est pas moins soumis aux règles sur le droit d’auteur. À ce titre, les citations tirées du présent mémoire ne sont autorisées que dans la mesure où la source et le nom de l’auteur·e sont clairement cités. La loi fédérale sur le droit d’auteur est en outre applicable.

« Il ne se passe pas de jour sans que ce conflit primitif ne se rejoue entre des élites urbaines désireuses de protéger des paysages d'une sublime sauvagerie, renommés réserves de biodiversité, et des populations locales condamnées à sévèrement limiter leurs usages de ces espaces où elles vivent souvent depuis plusieurs siècles, voire à les abandonner complètement. Ici, ce sont des Masai empêchés de faire paître leurs troupeaux dans le Parc de Serengeti et convertis en attraction pour safari photo à l'égal des girafes et des éléphants, là ce sont les Jawoyn des Territoires du Nord-Ouest en Australie obligés de mener une lutte juridique de longue haleine pour récupérer leur souveraineté sur le Parc National Nitmiluk, là encore ce sont les quelques centaines de Lacandons du sud du Chiapas à qui des brigades de militants écologistes de Boston ou de Karlsruhe expliquent qu'ils doivent renoncer à pratiquer l'horticulture d'essartage dans leurs milpas de maïs pour ne pas mettre en péril la Réserve de Biosphère de Montes Azules. Partout la polémique fait rage quant aux droits de telle ou telle communauté de se réserver l'usage de telle ou telle portion de l'environnement non humain. De fait, ces conflits d'intérêt tournent tous autour de deux problèmes étroitement liés, mais rarement formulés de façon explicite : à qui appartient la nature et pour qui faut-il la protéger ? » (Descola, 2008 : 2)

Remerciements

Je souhaite remercier particulièrement le Dr. Joëlle Salomon Cavin et le Prof. Gretchen Walters, pour la direction de ce mémoire et les conseils avisés tout au long du suivi.

Je remercie également les quatre personnes ayant été interrogées, qui ont joué le jeu malgré le COVID-19.

Un grand merci à Alice, pour la relecture de ce travail.

Une pensée à mes camarades du master UDAT et particulièrement Emile et Simon pour deux années de franche camaraderie.

Sans oublier ma famille, ma bien-aimée et mes amis, à qui je suis reconnaissant pour le soutien et les encouragements apportés tout au long de ce travail de mémoire.

Résumé

Le présent mémoire porte spécifiquement sur l'étude des controverses ayant accompagnées deux projets de Parc naturel périurbain (PNP) en Suisse. Elle répertorie les débats soulevés par l'un des projets de ce type, toujours en cours dans les Bois du Jorat, forêt sise en périphérie de Lausanne, capitale du canton de Vaud. L'étude s'intéresse également aux discussions ayant eu lieu entre 1985 et le début des années 2000 autour de la mise en place du premier PNP de Suisse dans la forêt du Sihl à proximité de Zurich. Notre travail interroge la signification des difficultés rencontrées par l'implémentation de ces projets situés dans des milieux naturels à l'interface de l'urbain et du rural. Quel est le sens d'une telle réticence ? Notre état de l'art aborde une revue de la littérature traitant de la relation entre ville et campagne dans un contexte helvétique, aux rapport entre ville et espaces protégés, et s'intéressant finalement aux impacts sociaux des espaces protégés. Nous exposons dans l'analyse le matériau rassemblé au cours du travail de terrain, constitué de comptes-rendus administratifs, de relations médiatiques (articles de presse), et d'entretiens menés par nos soins, et identifions certaines sources de l'origine des oppositions relevées. Essentiellement, il ressort de cette recherche que le principal motif de mécontentement et d'inquiétude à l'origine des oppositions observées est incarné par les restrictions d'usages, inhérentes aux PNP, imposées aux différents groupes d'usagers impactés. En Suisse, pays à faibles superficies habitables et densément peuplé, ce constat illustre la difficile cohabitation entre les différentes utilisations et usages des espaces naturels ainsi que le caractère encore souvent conflictuel des rapports ville - campagne, tout au moins de leurs représentations.

Mots-clés

Parc Naturel Périurbain / Conflits d'usages / Représentations anti-urbaines / Rapport ville(s)-espaces protégés / Relation ville(s)- campagne(s)/ Conservation de la nature / Lausanne

Liste des abréviations

CC	Conseil communal
LPN	Loi sur la protection de la nature et du paysage
LSPN	Ligue suisse de protection pour la nature
NZZ	*Neue Zürcher Zeitung*
OFEV	Office fédéral de l'environnement
JUTAVAQ	Association Jorat une terre à vivre au quotidien
OCDE	Organisation de Coopération et de Développement Economique
OParcs	Ordonnances sur les parcs d'importance nationale
PN	Parc National
PNP	Parc Naturel Périurbain
PNPJ	Projet de Parc Naturel Périurbain du Jorat
PNPS	Parc Naturel Périurbain du Sihlwald
PNR	Parc Naturel Régional
PNS	Parc National Suisse
PPMJ	Association « Parque pas mon Jorat »
PV	Procès-Verbal
UICN	Union Internationale pour la Conservation de la Nature
ZC	Zone centrale
ZT	Zone de transition

1. Table des matières

INTRODUCTION 11

1. CONTEXTE 14

1.1. EVOLUTION DES PARCS D'IMPORTANCE NATIONALE EN SUISSE 14

1.2. UNE CANDIDATURE POUR LES BOIS DU JORAT 18

1.3. L'EXEMPLE DU SIHLWALD 21

2. ETAT DE L'ART 24

2.1. UN ANTAGONISME ENTRE VILLE ET NATURE DIFFICILE A DEPASSER 24

2.1.1. ORIGINES DE L'OPPOSITION VILLE-CAMPAGNE EN SUISSE 25

2.1.2. UN EXODE URBAIN 30

2.1.3. UNE VILLE DE MIEUX EN MIEUX CONSIDEREE 33

2.2. LE RAPPORT A LA VILLE DES ESPACES PROTEGES 34

2.2.1. INSTAURATION DES PREMIERS PARCS NATIONAUX A L'ECART DES CIVILISATIONS 35

2.2.2. UN RAPPROCHEMENT DE LA VILLE, MAIS UNE COHABITATION LOIN D'ÊTRE ÉVIDENTE 38

2.3. LES IMPACTS SOCIAUX DES ESPACES PROTEGES 42

2.3.1. UNE SEPARATION ENTRE NATURE ET CULTURE SOURCE D'INEGALITES 42

2.3.2. L'IMPORTANCE DE LA COMMUNICATION 43

2.3.3. DEUX EXEMPLES EN SUISSE 45

2.4. SYNTHESE 51

3. CADRE D'ANALYSE 53

3.1. PROBLEMATIQUE ET HYPOTHESES 53

3.2. METHODOLOGIE 57

3.2.1. CHOIX DES ETUDES DE CAS 57

3.2.2. L'ANALYSE DOCUMENTAIRE 58

3.2.3. LES ENTRETIENS 61

3.2.4. LIMITES ET PROBLEMES RENCONTRES 64

4. ETUDE DE CAS 66

4.1. UN CAS PRINCIPAL : DE NOMBREUSES CONTROVERSES ACCAPARANT LE PROJET DES BOIS DU JORAT 67

4.1.1. LES CADRES ORGANISATIONNELS 68

4.1.2. LES RAPPORTS A LA VILLE 83
4.1.3. LES USAGES 94
4.1.4. LES REPRESENTATIONS DE L'ENVIRONNEMENT 107
4.2. UN CAS SECONDAIRE : DISCUSSIONS PRECEDANT L'INSTAURATION DU PREMIER PARC NATUREL PERIURBAIN DE SUISSE DANS LE *SIHLWALD* **114**
4.2.1. LES CADRES ORGANISATIONNELS 114
4.2.2. LES RAPPORTS A LA VILLE 118
4.2.3. LES USAGES 119
4.2.4. LES REPRESENTATIONS DE L'ENVIRONNEMENT 122
4.3. SYNTHESE **125**

5. DISCUSSION **128**

5.1. HYPOTHESE 1 **129**
5.2. HYPOTHESE 2 **133**

CONCLUSION **138**

BIBLIOGRAPHIE **142**

OUVRAGES ET ARTICLES **142**
PAGES WEB **147**
ARTICLES DE PRESSE **148**
24 HEURES 148
L'ECHO 151
NZZ 151
ZÜRICHSEE ZEITUNG 154
DÉBATS PARLEMENTAIRES **154**
DOCUMENTS LÉGAUX **156**
DOCUMENTS CADRES **156**
LITTÉRATURE GRISE **156**

2. ANNEXES **158**

Introduction

Créée en 2015, l'association « Parque pas mon Jorat » (PPMJ) regroupe des opposants au projet de Parc naturel périurbain dans les bois du Jorat (PNPJ), situés au nord de Lausanne dans le canton de Vaud. Cette association a basé son argumentaire sur trois piliers : l'inutilité, la dangerosité et le coût d'un tel parc (Muller, 2018a). Amoureux déclarés de cette forêt, ses membres ont pour slogan *« Qu'est-ce qui ne va pas dans les bois pour qu'on y fasse un parc ? »* (PPMJ, 2020).

Trente ans plus tôt, dès 1985, le projet de création du premier Parc naturel périurbain (PNP) de Suisse, dans les bois du *Sihlwald* près de Zurich, avait déjà donné lieu à des controverses de même nature qui avaient mis en évidence une certaine réticence des acteurs locaux à accepter les changements à venir dans ce qu'ils considèrent comme « leur » forêt (Roethlisberger, 1993).

L'opposition exprimée par PPMJ et celle relevée à Zurich nous ont conduits à nous interroger sur le sens d'une telle réticence. Existe-t-il des freins à l'instauration d'espaces protégés de ce type ? Si oui, lesquels ? Comment concilier protection de la nature, activités d'exploitation et activités de loisir dans la forêt ? Les représentations associées à la nature diffèrent-t-elles entre habitants de la campagne et habitants des villes ? Ce travail de mémoire vise à mieux comprendre l'origine de ce type de controverses qui tendent à retarder, voire à entraver la mise en place des projets de PNP en Suisse du fait du temps et de l'énergie que leurs concepteurs doivent consacrer à leur résolution. Ces projets se situant à moins de 20 km de la ville, la problématique soulevée nous amène à nous intéresser plus spécifiquement aux enjeux liés à la relation ville-campagne que met en évidence cette proximité géographique.

Le cas du Jorat a en effet généré des avis différents qu'il s'agisse des acteurs citadins ou ruraux, un clivage déjà relevé dans d'autres exemples de parcs nationaux. Ces divergences démontrent que la forêt du Plateau suisse constitue une interface où se rencontrent de nombreux intérêts parfois conflictuels. À ces intérêts différents s'ajoute une pluralité de représentations et d'idéaux, à la fois sociaux, environnementaux ou encore économiques. Grâce à un travail de terrain, ce mémoire propose d'analyser de manière concrète les controverses apparues lors du développement du PNP du Jorat. Le PNP du *Sihlwald* à Zurich

a également été analysé et constitue un cas d'étude secondaire. Ces exemples doivent permettre d'extraire des tendances permettant d'évaluer comment les couples « ville(s)-espace protégé(s) » et « ville(s)-campagne(s) » se présentent dans leur forme la plus contemporaine.

L'ancrage de cette étude dans un cadre contextuel helvétique a deux buts. Le premier est de pallier à un certain manque dans la littérature, comme en témoigne le peu d'articles consacrés aux espaces protégés en Suisse et à leurs impacts sociaux (Michel, 2019a : 173). Le second est d'exposer la particularité de ces conflits dans un pays soumis à une forte promiscuité entre les différents milieux, pays décrit par Rousseau au 18ème siècle comme une *« grande ville »* entourée de forêts, champs et précipices (Burnand, 2012).

Ce travail de mémoire est structuré en six parties distinctes.

La première partie permet d'inscrire l'étude dans son contexte. Elle expose l'évolution des catégories de parcs nationaux en Suisse et introduit nos deux cas d'études.

La deuxième partie est consacrée à l'état de l'art. Y sont discutés différents concepts nous permettant d'aborder l'étude sous le prisme des relations ville(s)-campagne(s) et ville(s)-espace(s) protégé(s). Nous retraçons d'abord l'historique des parcs nationaux en présentant leur évolution (Kupper, 2014 ; Salomon Cavin, 2015), puis nous nous intéressons aux différents paradigmes et contextes ayants influencés la perception générale par l'homme de la nature, de la campagne et de la ville (Walter, 1990 ; Salomon Cavin, 2003, 2015 ; Kupper, 2014). Nous nous intéressons aussi aux conséquences sociales des parcs, en mettant l'accent sur les conflits d'intérêts et leurs incidences sur la population locale (Mc Shane et al., 2011; Masterson et al., 2019 ; Michel, 2019).

La troisième partie présente la problématique générale de l'étude, la question de recherche générale et deux hypothèses pour y répondre. Nous exposons également dans cette partie notre stratégie pour l'élaboration de données spécifiques à notre étude, ainsi que les limites de la méthodologie.

La quatrième partie se divise en deux chapitres. Le premier présente les données récoltées lors du travail de terrain et met en évidence les arguments des différents acteurs impliqués

dans le processus de projet du parc du Jorat. Le second présente les controverses et les étapes clés de la création du PNP du *Sihlwald*.

La cinquième partie cherche à discuter de manière plus précise de la problématique et à répondre à la question de recherche. Pour cela, nous mettons les hypothèses que nous avons posées en relation avec les données récoltées lors du travail de terrain et l'état de l'art.

La sixième et dernière partie de ce travail fait office de conclusion. Elle propose un récapitulatif de ce travail de recherche, en précisant ses apports et ses limites.

1. Contexte

Avant d'aborder cette étude de manière plus précise, il convient de rappeler l'origine et la spécificité des différentes catégories de parcs naturels en Suisse et de retracer la chronologie des étapes ayant marqué les deux cas d'études retenus pour ce mémoire.

1.1. Evolution des parcs d'importance nationale en Suisse

Le premier grand espace d'importance nationale à avoir été protégé en Suisse est le Parc National Suisse (PNS) aux Grisons en 1914. Faisant figure de pionnier en Europe, il voit le jour dans un contexte de forte déforestation des montagnes suisses, pour lutter contre les nombreuses dégradations de l'homme envers son milieu naturel (Walter, 1990). Plus précisément, il s'agit de créer une *« réserve où la nature est soustraite à toutes les interventions de l'homme et où, en particulier l'ensemble de la faune et de la flore est laissé à son évolution naturelle. »* (Loi sur le Parc national Suisse, Art.1). Quelques décennies auparavant aux États-Unis, les premiers parcs nationaux au monde voyaient le jour à Yellowstone et à Yosemite à la fin du XIXème siècle. La fondation de ces premiers parcs nationaux résulte d'une conception de la nature que l'on veut clairement séparée de l'homme, à laquelle il convient d'offrir des sanctuaires dans des lieux reculés et naturels, exempts de toute activité anthropique (Kupper, 2014 : 1-5). Le PNS n'est ainsi à la base clairement pas prévu pour l'accueil de visiteurs. Cependant dès la seconde moitié du XX^{e} siècle, il voit affluer en son sein de nombreuses personnes qui de passages viennent admirer les richesses que la nature donne à voir.

Près d'un siècle après la création du PNS, l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur la protection de la nature et du paysage (LPN) et celle de l'ordonnance sur les parcs d'importance nationale (OParcs) en 2007, viennent confirmer un rapprochement entre l'Homme et la nature. Plus concrètement, l'OParcs introduit trois nouvelles catégories de protection destinées *« aux territoires à forte valeur naturelle et paysagère »* (Oparcs, 23e) ; le parc national (PN), le parc naturel régional (PNR) et le parc naturel péri-urbain (PNP). Fait intéressant, ces deux derniers espaces incluent une dimension humaine et le PNP suppose un certain rapprochement avec la ville (Gillieron : 15-19).

Fort de leur statut fédéral, ces zones constituent des outils offrant aux collectivités helvétiques de nouvelles possibilités de protection de la nature. En effet, les communes peuvent obtenir des subventions – de leurs cantons respectifs et de la Confédération – pour l'étude, l'élaboration et la gestion de parcs en leur sein. Un autre tournant important se produit avec le rapprochement entre politiques de protection de la nature et activités humaines et, pour ce qui est du PNP, avec la ville.

La nouvelle catégorie de parc national (PN) – à l'exclusion du PNS – inclut l'homme à travers le développement régional. Elle est constituée de deux zones distinctes, la zone centrale (ZC) dans laquelle il est obligatoire de laisser la nature évoluer librement sans que l'homme n'intervienne, et la zone périphérique où le « paysage rural » (Gilliéron, 2017 :15) peut être exploité de manière respectueuse et sous de strictes conditions. Cette catégorie reste cependant encore sans objet après l'échec récent de deux candidatures au Tessin et aux Grisons.

L'inclusion des actions humaines est encore plus présente dans la définition du PNR dans lequel sont fortement ancrées les dimensions de préservation des paysages ruraux et de soutien à l'économie locale. Cette catégorie à pour but de valoriser les secteurs d'activités se trouvant dans son périmètre, celui-ci devant correspondre à une surface minimale de 100 km^2. Etant formé d'une unique zone et n'imposant pas de restrictions majeures contrairement aux deux autres nouvelles catégories de parcs (Figure 1), cette catégorie compte actuellement 15 parcs à son effectif.

Dans le cadre du PNP, la dimension humaine est également présente et se rapproche des villes. En effet, il s'agit de protéger des lieux proches des agglomérations urbaines, *« dans lesquels les citadins peuvent se détendre et profiter de la nature »* (Parc National Suisse, 2020). Ce dernier modèle est doté d'une zone centrale où sont proscrites toutes formes d'interventions humaines de manière similaire au PN. Il y est donc notamment interdit la coupe et la taille du bois, et toute présence humaine en dehors des chemins officiels. Le modèle est également muni d'une zone de transition (ZT), sorte de zone-tampon entre l'extérieur du parc et la ZC, n'impactant pas les activités de loisirs et dans laquelle il est possible d'exploiter la forêt de manière dite « durable ». Cette zone doit également permettre la présence d'activités de découverte de la nature.

	Zone Centrale	Zone Périphérique/ de Transition	Buts
PNS (nouvelle génération)	>100 km^2 (Alpes) >75 km^2 (Jura) > 50 km^2 (Plateau) I	Pas de critère de taille mais doit entourer la ZC, si possible d'un seul tenant	Faune, Flore, Culture, Tourisme
PNR	Pas de répartition des zones. Superficie minimale de 100 km^2		Paysages naturels et culturels, Economie durable, Education et sensibilisation
PNP	> 4km^2	> 2km^2	Faune, Flore, Education et sensibilisation

Figure 1 Prérequis et buts des Parcs d'importance nationale (extrait de Réseau des parcs suisses (Source : www.https://www.parks.swiss/fr/)

Comme il est rapidement repérable dans la carte de la page suivante (figure 2), les PNR sont les plus présents en Suisse, à la fois en nombre effectif et en terme de superficie que ces territoires recouvrent. Sur cette même carte, les PNP (celui du Sihlwald et le projet encore à l'étude du Jorat) correspondent à de petites portions de territoires, représentés en vert clair.

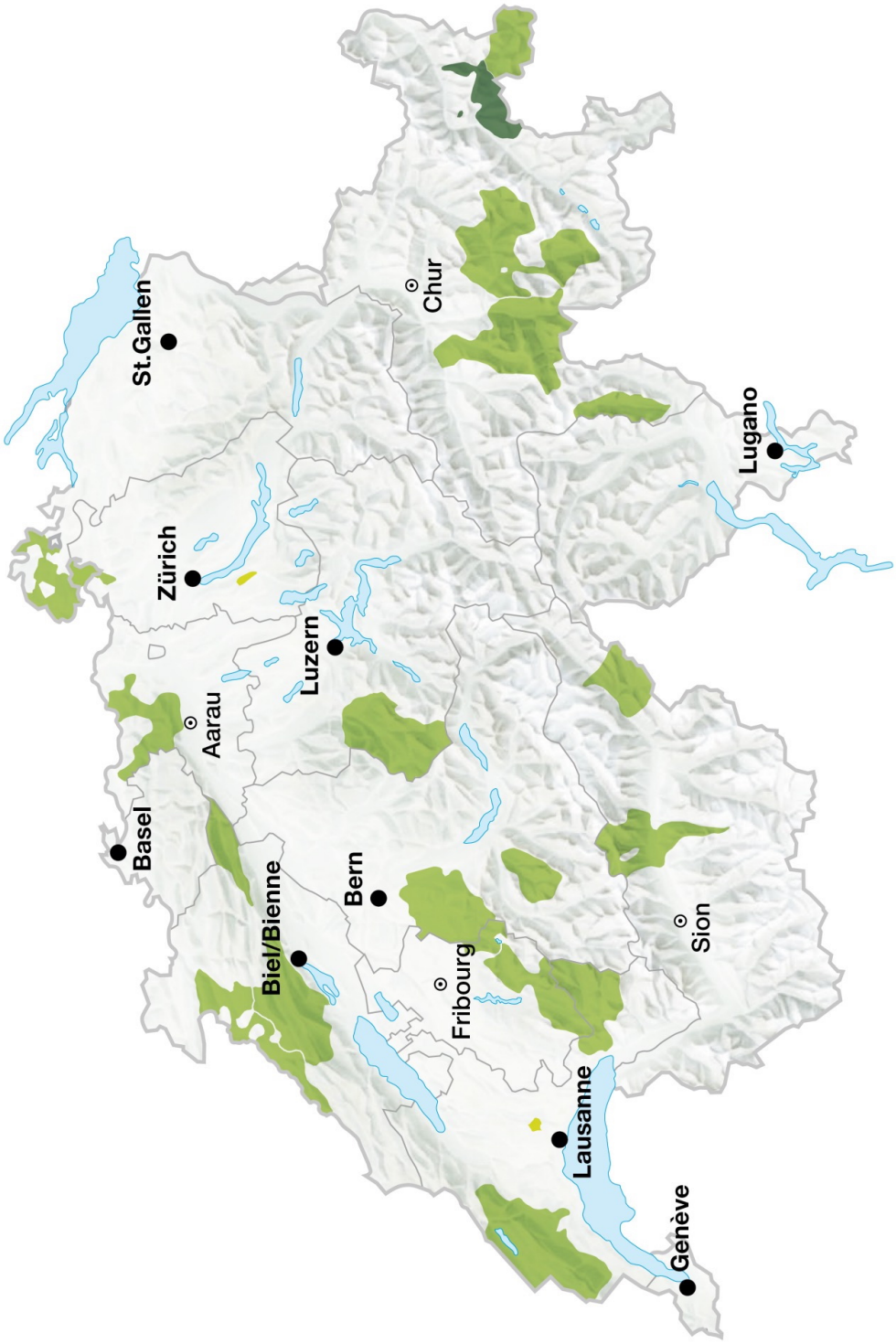

Figure 2 Emplacement des parcs d'importance nationale (My Switzerland, 2020)

1.2. Une candidature pour les Bois du Jorat

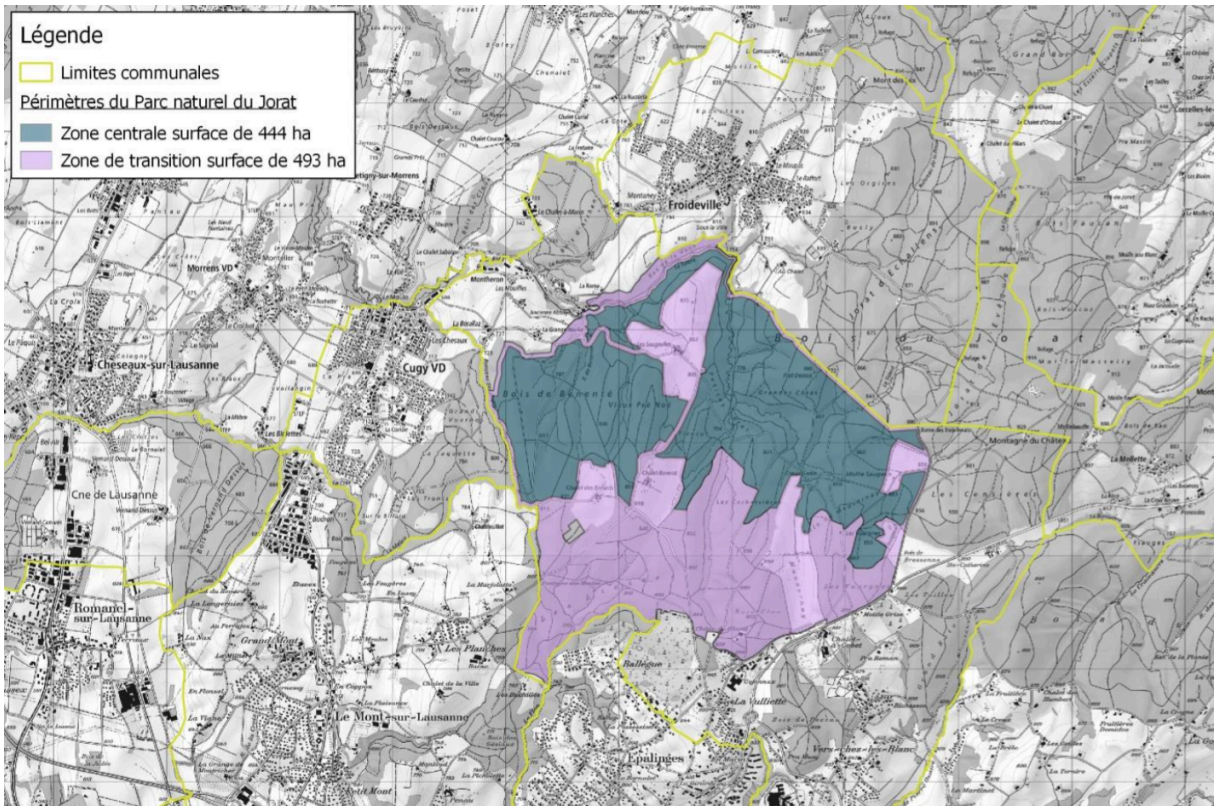

Figure 3 Localisation du PNP du Jorat (Canton de Vaud, 2020)

Plus grand massif forestier d'un seul tenant du plateau helvétique, le bois du Jorat bénéficie d'un patrimoine naturel conséquent. S'étendant sur plus de 4'000 hectares, à une altitude maximale de 929 mètres, il est localisé à proximité immédiate de la ville de Lausanne et de son agglomération dépassant les 300'000 habitants (Deillon 2018). Fréquenté depuis l'Époque romaine, le Jorat connaitra de profondes mutations dès le moyen-âge quand à partir du XII^{e} siècle, des moines viendront exploiter la forêt et la défricher par endroit pour y pratiquer l'agriculture (Jorat Parc Naturel, 2020). De cette époque, on retiendra principalement que l'origine de nombreux villages dans la région joratoise est liée à l'installation de familles dans le Jorat venues aider les moines dans leur travaux, ou encore que le paysage du Jorat est issu d'une longue *« relation de l'Homme avec la terre et la forêt »* (Ibid.).

Mêlant de nombreux enjeux patrimoniaux, la réflexion sur le développement de cet espace est sujette à controverse.

Depuis 2002, l'idée d'instaurer un espace protégé dans les Bois du Jorat fait l'objet de discussions internes de la part de la Municipalité de Lausanne, ces espaces forestiers étant soumis à une pression anthropique de plus en plus forte. Situés aux portes de la ville, ils constituent un lieu de loisir et de détente pour de nombreux citadins et autres habitants de la région ainsi qu'un lieu de travail pour les professionnels de la forêt.

En 2005, une première étude de faisabilité a débouché sur un préavis déposé par la Municipalité de Lausanne à son Conseil communal, intitulé *« Pour une gestion type parc naturel périurbain pour les forêts lausannoises ».* Dans ce document, la Municipalité dévoile son plan en matière de gestion forestière, plan qui met l'accent sur la conservation de la biodiversité et le maintien d'habitats pour les espèces sauvages. A ce titre, il est entendu d'œuvrer pour le développement d'un PNP dans les bois du Jorat. Le projet en reste cependant là (Ville de Lausanne, 2005).

En 2012, le projet refait surface plus concrètement lorsque l'association *Jorat une terre à vivre au Quotidien* (JUTAVAQ) voit le jour. Il s'agit d'une association intercommunale fondée par treize des dix-neuf communes propriétaires de parcelles des Bois du Jorat (Corcelles-le-Jorat, Cugy, Epalinges, Froideville, Hermenches, Jorat-Menthue, Lausanne, Le Mont-sur-Lausanne, Mézières, Montilliez, Montpreveyres, Ropraz et Servion) membres qui contribuent au budget de l'association. D'emblée, l'un des buts statuaires de JUTAVAQ est d'étudier la possibilité d'implanter un PNP dans le Jorat en partenariat avec l'ensemble des propriétaires privés et publics des forêts Lausannoises.

En 2015, le projet de PNP du Jorat enregistre une avancée sensible. Il est alors porté par JUTAVAQ auprès des communes concernées, qui approuvent l'idée d'étudier une possible implantation. Cette approbation permet l'envoi du dossier de candidature au Canton qui, après l'avoir accepté à son tour, le transmet à l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) qui donne son aval ; le Jorat obtient le label de « parc candidat ». Grâce à ce statut le projet voit son budget validé pour CHF 1'900'000.-, montant destiné à financer le projet de candidature sur la période 01.01.2016 - 31.12.2019 (Canton de Vaud, 2014a ; 2014b). Durant cette période, il s'agit pour les promoteurs du projet d'impliquer les acteurs concernés, à savoir l'ensemble des propriétaires publics et privés ainsi que les usagers de la forêt. La concertation est en effet primordiale pour mener à bien un tel projet car l'adhésion

populaire au niveau local constitue un pilier de la politique des parcs dans le pays (Oparcs, 2007).

Le PNP du Jorat dans sa forme approuvée en 2020 par la Municipalité de Lausanne (Figure 3) est le résultat des multiples rebondissements intervenus durant le processus de candidature du projet. Cette phase a été marquée par le départ progressif d'un grand nombre de communes partenaires impactées territorialement par le projet de parc, aboutissant à un remaniement du périmètre du projet et à sa prise en charge par la ville de Lausanne. Par conséquent le projet de candidature soumis à la Confédération en 2020 est porté par la seule Commune de Lausanne, qui avait pu bénéficier en 2019 d'un délai d'un an pour sa finalisation accompagné d'un soutien financier supplémentaire de la Confédération à hauteur de CHF 455'000.- (Muller 2019e). Le départ des autres communes a été la conséquence de votations municipales dont l'issue a confirmé les nombreuses craintes émises par la population quant aux impacts des diverses restrictions d'usages dans le périmètre du PNPJ.

1.3. L'exemple du Sihlwald

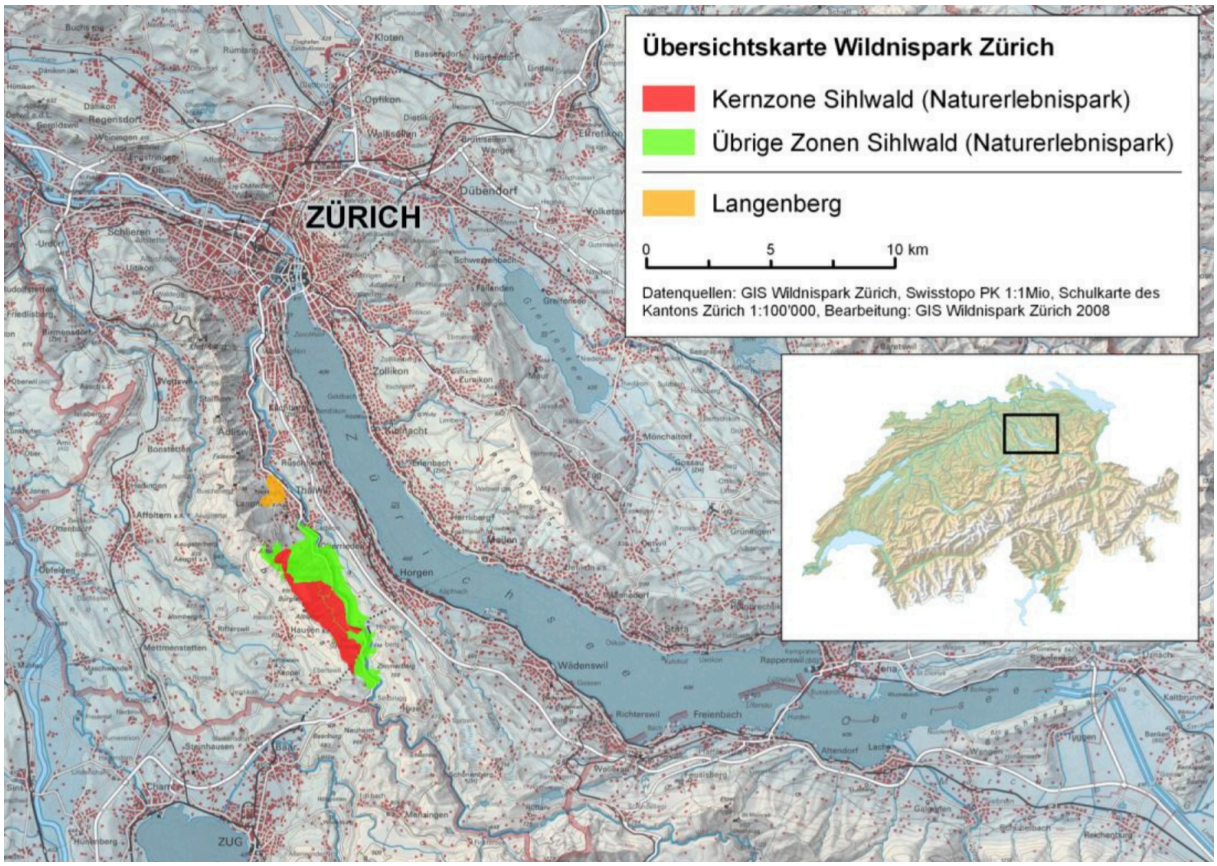

Figure 4 Localisation du PNP de Sihlwald (Roth et al., 2010)

Le PNP du Sihlwald est situé à une vingtaine de kilomètres du centre de la ville de Zurich. Bien que la forêt s'étale sur deux territoires communaux étrangers (Horgen et Langnau am Albis), elle est propriété de la ville de Zurich (Bernet, 2006). Cet espace constitue aujourd'hui le seul PNP actif en Suisse. Officiellement instauré en 2010, son histoire est particulièrement intéressante dans le contexte de la protection de la nature en Suisse (Seeland, 2002 : 50).

Les premières réflexions concernant le développement de cet espace remontent à 1985. Elles sont lancées par le chef du service forestier de Zurich, Andreas Speich, avec pour but de stopper, dans cette forêt appartenant à la ville, toute forme d'intervention humaine pour laisser libre cours à son évolution « naturelle » (Muscionico, 1993). Dévoilée à la population en 1992 à travers une publication de la Ligue Suisse pour la protection de la nature (LSPN), cette idée suscite immédiatement de nombreuses réactions de la part de la population (Roethlisberger, 1993).

Malgré les réticences de la population à accepter toute forme de changement dans la forêt, l'idée suit son cours. En 1994, l'association « *Naturlandschaft Sihlwald »* (traduction : « Paysage Naturel Sihlwald ») voit le jour (Szpiro, 1994). Destinée à garantir *« un développement* [de la forêt] *largement non-influencé par l'homme »*, son conseil d'administration est constitué d'un représentant de la Société des sciences naturelles, de l'Académie suisse des sciences naturelles et de l'office de Zurich pour la protection de la nature, ainsi que de deux représentants pour la ville de Zurich et pour la LSPN (Ibid.).

Un an plus tard, un projet intitulé « Paysage Naturel *Sihlwald*» est porté devant le Conseil municipal par l'association du même nom. Le Conseil municipal valide le projet et la forêt bénéficie d'un premier statut officiel de protection (*Plaene fuer Naturlandschaft Sihlwald genehmigt*, 1995). Ce document définit les orientations de développement de la forêt pour une période de dix ans. Il est notamment mentionné que les interventions sylvicoles sont proscrites sur à peu près la moitié des 1000 hectares qui constituent le massif forestier. Par ailleurs, il informe qu'un autre tiers de cette superficie est destiné à être laissé en libre évolution, une fois cette première période de planification achevée. Comme nous le verrons plus tard, ce document fut accueilli de manière diversifiée par la population et suscita plusieurs critiques.

Moins de dix ans plus tard, de nouvelles variantes sont envisagées pour la protection de cet espace, à un moment où il est connu que la Confédération travaille sur une ordonnance définissant de nouvelles catégories de parc national (*Seilziehen um die Jagd im Sihlwald*, 2005). Rapidement, les porteurs du projet au Sihlwald effectuent quelques modifications dans le règlement de la forêt de manière à anticiper la création d'un PNP car la catégorie défend une protection de la nature encore plus stricte que celle en vigueur jusqu'alors au Sihlwald (Ibid.). Accepté par la municipalité de Zurich en 2008 avec 89% de voix positives, il entre officiellement en fonction dès le 01.01.2010 (Figure 4).

2. Etat de l'art

Cette revue de la littérature a pour but d'aborder les différents concepts théoriques utiles à la compréhension de notre étude. Dans un premier temps, il semble important de traiter du rapport entre ville et campagne, en retraçant les représentations et les différents paradigmes associés à ces milieux. Il s'agit de montrer en quoi cette relation s'inscrit dans un processus évolutif, marqué par un certain antagonisme entre les deux objets (Walter, 1990 ; Héritier, 2006 ; Salomon Cavin, 2005 ; 2013). Dans un deuxième temps, nous cherchons à nous intéresser plus précisément au rapport particulier existant entre villes et espaces protégés. Il s'agit notamment d'assimiler les courants de pensée relatifs à la formation des premiers parcs, de retracer l'évolution des relations entre villes et protection de la nature et de s'intéresser à la cohabitation entre parcs et populations (Hess & Salomon Cavin, 2015 ; Kupper, 2014 ; Larrère, 2009 ; Landy & Laslaz, 2012; McShane & al, 2010). Dans un troisième chapitre nous explorons les impacts sociaux des projets de conservation de la nature, en mettant en avant l'importance de la communication entre leurs développeurs et les populations impactées (Masterson et al. 2019 ; Mc Shane et al. 2011 ; Michel & Backhaus, 2019 ; Michel, 2019, Michel & Wallner, 2020).

2.1. Un antagonisme entre ville et nature difficile à dépasser

S'intéresser aux aires protégées urbaines induit la nécessité d'aborder, dans un premier temps, la mutation des rapports entre ville et nature (Gilliéron, 2017 : 21).

Pour Lise Bourdeau-Lepage, *« il est vrai que la nature et la ville sont des objets parfois opposés et inconciliables du désir de l'homme »* (2011 : 5). L'opposition entre ces deux catégorie est permanente, et revient *« sans cesse sous de nouvelles formes »* à travers le temps (Ibid. : 6). Historiquement la ville a trouvé son origine dans l'instinct *« grégaire »* de l'homme à se regrouper pour bénéficier de différents types de synergies (Bourdeau Lepage, 2017 : 359-360). Pourtant, elle a souvent été perçue de manière négative ; source de différents « méfaits » comme la pollution et l'individualisme elle est traditionnellement considérée comme un milieu opposé à la nature (Salomon Cavin et al., 2010). Aujourd'hui, la ville est le résultat de *« l'évolution de la société dans son ensemble »* induit par les changements économiques, les modifications du mode de vie et les phénomènes

démographiques (Bourdeau-Lepage, 2011 : 6). Elle semble bénéficier d'un statut plus favorable et se voit réinvestie par la nature et les milieux de défense de l'environnement.

Alors que les villes étaient historiquement contenues dans des remparts assurant leur protection, elles se sont depuis le XIX^{e} siècle étendues en dehors de ces limites (Ruegg & Salomon Cavin, 2007 : 147). Cet étalement a conféré aux villes de nouvelles formes et a donné naissance à différentes stratégies visant à maitriser leur expansion (Ibid.). Cette expansion ne fut pas sans conséquence pour l'arrière-pays.

Au cours de la seconde moitié du XX^{e} siècle la campagne a progressivement fait l'objet d'un intérêt grandissant de la part de la population pour s'y installer. Cet attrait trouverait sa source *« dans le désir des hommes d'un retour à un cadre de vie naturel »* (Bailly & Bourdeau-Lepage, 2011 : 31). Selon Mumford (1964), ce phénomène serait permanent dans le temps parce que, pour la plupart des hommes, la nature incarne la liberté. Pour d'autres, cet attrait du monde rural est associé à une vision idyllique de la campagne, issue d'un imaginaire bourgeois formé en opposition à la ville pendant la montée de l'industrialisation et de la modernisation (Stalybrass & White, 1986 ; Short, 2009 mentionnés dans Bailly & Lepage 2011 :31). Bailly & Bourdeau-Lepage déclarent que bien que le contact avec la nature soit toujours un des motifs d'une migration à la campagne, elle est de nos jours *« liée en grande partie à la montée des préoccupations environnementales »* (2011 : 31) – ce qui, comme nous le verrons, révèle un paradoxe (chap. 2.1.3.).

Plusieurs auteurs se sont intéressés aux mutations de cette relation, aux différents modes de représentation de la ville, de la campagne et de la nature et ont décrit certaines pratiques et stratégies territoriales qu'il convient de mentionner (Salomon Cavin, 2003 ; Salomon Cavin & Woeffray, 2010 ; Hess & Salomon Cavin, 2013 ; Bourdeau-Lepage, 2011, 2017).

2.1.1. Origines de l'opposition ville-campagne en Suisse

Observons tout d'abord un certain nombre de raisons qui permettent de comprendre l'origine des comportements hostiles à la ville en Suisse. Les sources présentes dans la littérature sont avant tout d'ordre politique et culturel (Salomon Cavin & Woeffray, 2010 ; Walter 1990).

A la fin de l'Ancien Régime (XVIIIème siècle), les milieux ruraux du Plateau suisse sont assujettis aux villes qui, plus puissantes, les ont conquis ou rachetés. Les régions alpestres bénéficient elles d'une relative indépendance et fonctionnent sous le principe de la *Landsgemeinde* (Salomon Cavin & Woeffray, 2010 : 180). Plusieurs courants de pensée, notamment en lien avec la Révolution française, vont mener à la chute de l'Ancien Régime et au fondement de la République Helvétique qui met fin à l'hégémonie des villes en diminuant grandement leur pouvoir. L'idée des villes considérées comme corrompues et sources de tous les vices, en opposition à un milieu rural jugé vertueux pour le corps et l'esprit, engendrent des visions anti urbaines qui participent à comprendre l'origine du fédéralisme en vigueur en Suisse. Ce mode d'organisation politique offre alors une véritable solution pour contrer la centralisation du pouvoir dans les grandes villes et leur domination sur les autres régions. Ainsi, une première bataille d'ordre politique est gagnée par les campagnes sur les milieux urbains (Ibid.).

Figure 5 Lithographie de 1853 représentant l'idylle alpestre et Shiller en train d'écrire son « Guillaume Tel ». (Source : Walter, 1990 : 62)

Parallèlement et par la suite, l'apparition et l'inscription culturelle du mythe des Alpes et de celui du « Village suisse », illustrent et renforcent l'hostilité envers la ville (Ibid. : 179-180). En même temps que le pays s'urbanise et s'industrialise, l'avènement du tourisme en fait

une destination de plus en plus hospitalière pour les visiteurs et prisée par eux, particulièrement dans les lieux les plus pittoresques. Leurs récits de voyage à partir du XVIIème siècle, mêlés aux mentions littéraires, participent à la construction du mythe des Alpes (Figure 5). Louant la qualité du paysage sauvage de la Suisse, les écrivains dépeignent une image méprisante de la ville et de ses habitants comme il est possible de le constater dans des poèmes de Jean-Jacques Rousseau ou d'Albrecht von Haller (Walter, 1990 ; Salomon Cavin, 2012 ; Salomon Cavin & Woeffray, 2010). Comme l'écrit Rousseau dans l'*Émile*, *« Les hommes ne sont points faits pour être entassés en fourmilières mais épars sur la terre qu'ils doivent cultiver. Plus ils se rassemblent, plus ils se corrompent. […] Les villes sont le gouffre de l'espèce humaine. »* (Rousseau, 1762 : 416 cité dans Walter, 1990 :58)

L'exposition nationale de 1896 à Genève (Figure 6) marque à travers le concept du Village suisse *« le sommet de la mise en scène alpestre »*, (Walter, 1990 :127). Alors que la population helvétique est de plus en plus urbanisée, cette célébration des valeurs patriotiques présente le pays comme un village de montagne *« symbole de la vie rurale de la patrie »* (Ibid.). Le clivage ville-campagne y est apparent, avec un rejet de la ville moderne. Celle-ci n'est pas souhaitable dans le paysage de la Suisse et dans l'imaginaire de ses habitants qui ne *« cherchent pas à se montrer comme appartenant à une nation puissante et moderne mais comme les descendants vigoureux d'un peuple des montagnes »* (Salomon Cavin & Woeffray, 2010 : 180). Walter note de son côté que *« si le patriotisme helvétique semble se nourrir de l'air pur des montagnes, il vomit aussi la grande ville et tous les maux qu'elle incarne »* (1990 : 134-135).

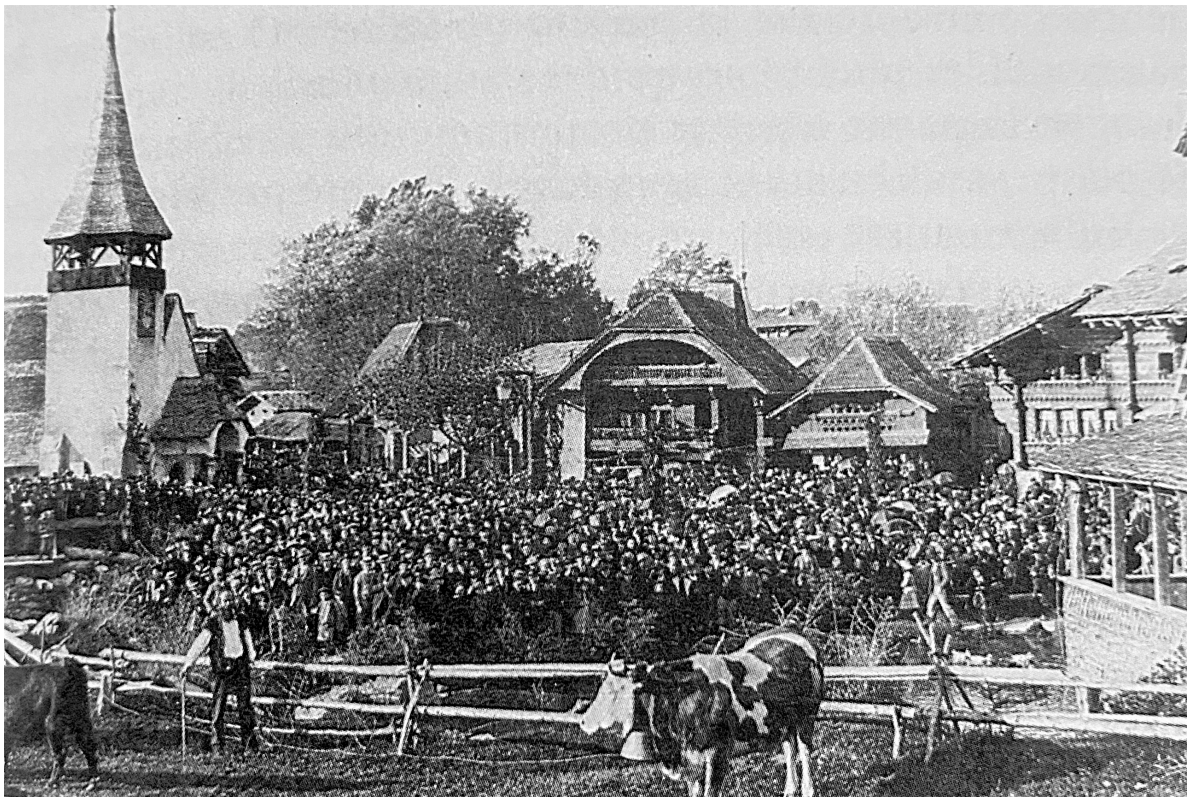

Figure 6 Le village Suisse à l'exposition nationale de 1986, mise en scène des valeurs patriotiques (Source : Walter 1990 : 127)

Cet imaginaire anti-urbain va prendre encore plus d'ampleur dès le siècle suivant, où dans *« un contexte très hostile à la ville […] naissent les premières réflexions en matière d'aménagement du territoire »*. En effet, faisant face à un *« contexte économique et social difficile lié aux deux guerres mondiales et à plusieurs crises économiques majeures »*, le pays va fortement s'arrimer à ses valeurs nationales (Ibid. : 180). François Walter parle d' « *une doctrine ruralisante* [qui imprégna] *l'ensemble de la culture helvétique avec une remarquable constance »* (Walter, 1994, cité Salomon Cavin & Woeffray, 2010 : 181). A ce propos, Salomon Cavin décrit une *« apologie systématique des paysans et du paysage rural de la Suisse* [qui] *se concrétise par une politique active de retour à la terre et par des aides financières de plus en plus importantes pour l'agriculture »* (Salomon Cavin, 2012). Dans cette tendance le plan Wahlen, mis en place à partir de 1940 pour assurer l'autosuffisance alimentaire du pays face à l'instabilité politique internationale, fait de l'agriculture le secteur privilégié de l'économie. La ville elle, apparait alors dans certains discours comme un lieu stérile, non seulement en ce qui concerne le sol mais aussi pour les humains (Ibid.). Ainsi *« pour la première fois, le discours anti-urbain prend une coloration nationaliste et patriotique »* (Walter, 1990 ; p.134).

Dès le milieu du XXème siècle les premières discussions autour d'un plan d'aménagement du territoire pour le pays entier participent également à l'affirmation d'une idéologie anti-urbaine. Les premières esquisses de cette politique à venir formulent en effet plusieurs critiques à l'égard des villes, plus particulièrement celles dépassant les 30'000 habitants. Selon Armin Meili leur auteur, dès qu'elles excèdent cette taille les villes empêchent les bonnes relations de proximité entre les individus qui la composent et deviennent insalubres. A travers l'aménagement du territoire il convient donc d'éviter la formation de grandes villes qui font souffrir la population et, de surcroît, ne correspondent pas à l'identité du pays (Salomon Cavin & Woeffray, 2010 : 182). Bien que cette dernière idée n'ait pas abouti, un rejet de l'urbain reste perceptible dans le discours des instances institutionnelles, concept qui est systématique absent des discours touchant à l'aménagement du territoire. Le mot même de « ville » n'est pas cité dans la première loi sur l'aménagement du territoire (LAT) de 1979. Cette loi apparaît plutôt comme une solution pour lutter contre *« les appétits de la croissance urbaine »* (Ibid. : 184).

Par conséquent, au niveau régional, les centres urbains ne bénéficient pas de politiques ciblées pour leur développement, contrairement aux régions périphériques campagnardes et montagneuses qui, elles, disposent de nouveaux programmes pour dynamiser leur économie en pleine crise (Ibid. : 183). Bien qu'il soit avéré que jusqu'alors les villes étaient sujettes à de moins grandes difficultés que ces régions rurales, de multiples problèmes sociaux, économiques et environnementaux apparaissent et se développent en leur sein à partir des années huitante. Mais la ville reste cependant absente des politiques régionales, lesquelles demeurent *« fondée*[s] *sur une dichotomie simpliste qui donne l'image de régions périphériques pauvres et de centres urbains prospères »* (Ibid. : 184).

L'exemple de Neuchâtel, « *un des premiers cantons de Suisse à avoir institué une politique d'aménagement portant sur l'entier de son territoire* » (Ibid.), illustre bien cette supériorité de la campagne sur la ville et le recours à l'aménagement du territoire pour contenir l'expansion de la seconde. La politique cantonale mise en place dès 1966 consiste essentiellement à protéger les zones agraires de l'expansion des villes et très secondairement seulement à gérer les zones urbanisables, *« dont la laideur est tenue pour inévitable »* (Ibid. :185). Lors d'un débat lié à l'instauration d'un centre militaire dans le Jura,

une lourde critique contre une urbanisation jugée intempestive démontre que la ville est considérée comme une source de trouble dans une société de plus en plus industrielle;

> *« La civilisation industrielle dont nous bénéficions, qui nous a apporté tant d'avantages, comporte, et l'on s'en aperçoit aujourd'hui de plus en plus, également des éléments négatifs. L'augmentation des maladies nerveuses constatées particulièrement dans les grandes villes, et également dans les villes plus petites, est une des conséquences parmi d'autres du développement de la civilisation industrielle, du rythme du travail, de la vie moderne. Il convient donc (...) de prendre maintenant des mesures imposant certaines restrictions, supportables bien entendu, mais certaines restrictions à la liberté, à la propriété individuelle. Nous sommes très heureux de constater que notre canton est l'un des premiers à s'engager dans cette voie fort heureuse.* » (Steiger 1965 : 1333-1335, cité dans Ibid. ; 185)

A la fin du XXème siècle émergent enfin *« des tendances plus favorables à la ville »* (Ibid. : 187). Plusieurs études scientifiques et rapports insistent alors sur le besoin d'une meilleure prise en compte des villes sur le plan politique, en raison de leurs poids économique et démographique. A la suite d'une mobilisation de plusieurs acteurs urbains comme l'« Union des Villes Suisse », les termes « ville » et « agglomération » apparaissent enfin dans la Constitution fédérale. Au début des années 2000 est également lancée la politique fédérale en faveur des agglomérations, agissant pour répondre aux défis consécutifs du développement des centres urbains comme l'étalement urbain, la polarisation, la suburbanisation et les défis institutionnels (Conseil Fédéral, 2001 : 5). Finalement, l'exposition nationale de 2002 organisée à Bienne, Yverdon et Neuchâtel, renvoie l'image d'une Suisse qui ne se donne plus à voir, ni ne se voit plus exclusivement, comme *« un village suisse mais propose une ''ville-territoire'' »* (Salomon Cavin & Woeffray ; 188).

2.1.2. Un exode urbain

L'image vertueuse de la vie rurale, à l'opposé d'une ville perçue de manière négative, a également participé au phénomène de périurbanisation et à l'exil d'habitants de la ville vers la campagne. Cette image participa indéniablement au phénomène d'étalement urbain, rendant la distinction entre villes et villages de plus en plus floue (Bailly & Bourdeau Lepage. 2011). Cependant, bien que *« la distinction ville-campagne disparaît apparemment dans le*

territoire, les représentations de cette opposition sont toujours vivaces dans l'imaginaire collectif et influencent les comportements des habitants » (Salomon Cavin, 2005 : 409) – comme il sera abordé dans le chapitre suivant.

Bailly et Bourdeau-Lepage parlent de *« sortie de la ville en dehors de ses murs »*, sortie qui entraîne l'émergence de nouveaux modes d'habiter (2011 : 30). Ils font ainsi référence au *périurbain* comme le milieu correspondant aux franges de la ville ou à sa banlieue, investies *« par les activités et les modes de vie »* de ses habitants (Ibid.). Lorsque ces lieux sont prolongés à travers l'étalement urbain, ils parlent d'*exurbain*. Le *rurbain* est le résultat du mélange des termes rural et urbain, destiné à traduire un phénomène relativement nouveau, celui de *« l'installation éparpillée de populations urbaines dans des espaces à dominante non urbaine »* se situant *« au-delà des villes »*. Cette installation concerne essentiellement la population désireuse de choisir *« une ruralité résidentielle, tout en conservant un mode de vie urbain et une mobilité plus forte que les anciens ruraux »* (Ibid.: 28).

Selon Guérin, les phénomènes d'exurbanisation nourrissent également un antagonisme entre ville et campagne, car *« au moment de leur installation les nouveaux arrivants n'ont de l'espace rural qu'une vision esthétique et culturelle proche du touriste »* (1983 : 274). Il y aurait ainsi *« une coexistence sur le même espace d'une communauté rurale, locale, et* […] *de groupes sociaux qui trouvent dans l'espace rural des possibilités d'épanouissement qu'ils ne pensaient pas pouvoir trouver en ville. »* (Ibid. :275).

Pour Brunet et al., le périurbain *« en réalité fait partie de la ville par les activités et les modes de vie des habitants »* qui le composent (1993 : 279 cité dans Bailly & Bourdeau-Lepage 2011 : 30). Par ailleurs, Pierret-Cornet & Hervieu, considèrent que la distinction usuelle entre les espaces ruraux et les espaces naturels n'a plus réellement de sens en raison de *« l'urbanité de l'ensemble de la société »* (Pierret-Cornet & Hervieu, 2002 cité dans Bailly & Bourdeau-Lepage 2011 : 33).

Selon Berque el al., la diffusion de l'urbain, motivée par la recherche d'un habitat au contact de la nature est « insoutenable » d'un point de vue écologique, entrainant une « *contradiction fatale à plus ou moins long terme : la quête de nature (sous forme de paysage) y entraîne la destruction de la nature (en terme de biosphère) »* (2006 : 10). Bailly &

Bourdeau-Lepage estiment aussi qu'un paradoxe est repérable dans les pratiques des rurbains. Selon ces auteurs le *« désir de nature des individus »* et leurs pratiques, engendrent un *« conflit avec la volonté collective de préserver l'environnement et se développer de manière durable »*, car ces derniers adoptent des comportements *« susceptibles de mettre en péril à terme la possibilité de satisfaire ce désir de nature par le processus de destruction des espaces naturels et les nuisances environnementales qu'il produit. »* (2011 : 29). Ils illustrent cette dualité de la manière suivante :

> *« […] la satisfaction du désir de nature peut conduire à l'installation permanente ou temporaire de populations urbaines dans des espaces ruraux et à la construction de pavillons avec jardins dans des zones agricoles ou naturelles, tout en contribuant à détériorer l'environnement qui a motivé ce choix d'implantation, par la consommation d'espaces naturels et les déplacements des personnes par voie routière. Parfois, à l'inverse, ce désir de nature permet la reconquête d'espaces en friches et d'habitats à l'abandon… »* (2011 : 33-34)

Par conséquent, des érudits, aménagistes et politiques dénoncent les impacts de l'étalement urbain. Réfractaires aux phénomènes de périurbanisation et rurbanisation, ils prônent dorénavant une ville dense et compacte (Ibid.). Celle-ci est jugée vertueuse, car elle engendre des déplacements moins conséquents qui génèrent moins d'émissions de gaz à effet de serre. A cet égard, les travaux de Newman & Kentworthy suggèrent que la densification d'une ville permet de réduire l'impact énergétique de ses habitants (1989 ; 1999). A travers une courbe ils mettent en relation la forme spatiale de la ville et la consommation d'énergie par habitants (Figure 7).

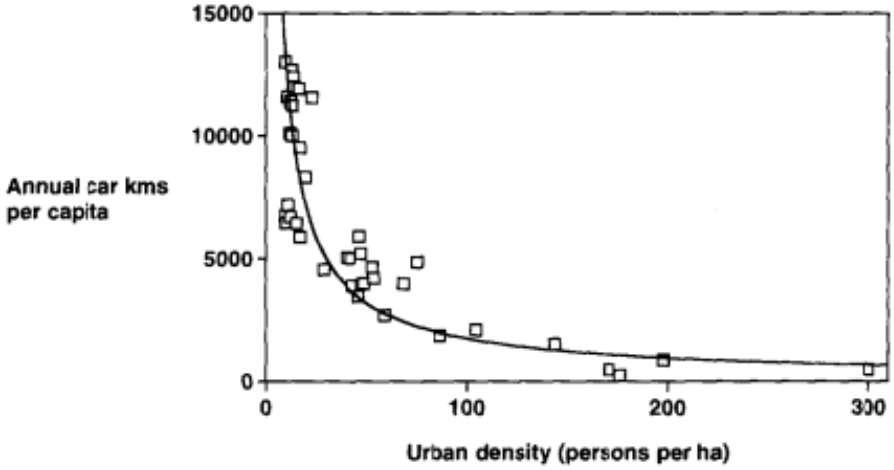

Figure 7 Courbe de Newman et Kenworthy, 1989

La périurbanisation participe aussi à la destruction du patrimoine paysager à travers le mitage territorial, portant atteinte aux cycles naturels et à la biodiversité, tandis qu'un autre atout de la ville compacte est de permettre de préserver les milieux ruraux et sauvages de l'imperméabilisation des sols résultant au contraire de l'étalement urbain (Conseil Fédéral, 2001).

Finalement, Bailly et Bourdeau-Lepage associent ces phénomènes de mobilité résidentielle à une recherche, par les individus, d'un *« nouvel équilibre social, centré sur une vie tourné vers le noyau familial, plus proche de la nature tout en bénéficiant des avantages économiques liés à une bonne accessibilité aux centres urbains »* (Ibid. : 36). Ainsi « *à l'homo oeconomicus semble se substituer l'homo qualitus, qui cherche à maximiser son bien-vivre et celui de sa famille »* (Ibid. : 39).

2.1.3. Une ville de mieux en mieux considérée

Depuis plusieurs années cependant une tendance émergeante voit la ville se réinvestir de nature (Salomon Cavin, 2012). Ces phénomènes démontrent l'évolution de l'image d'une ville comme étant de moins en moins hostile à la nature. Lise Bourdeau-Lepage parle de nouvelles formes et de nouvelles valeurs incarnées par la ville grâce à la nature et d'une perception plus favorable de l'une à l'égard de l'autre. La présence de la nature en ville permet de *« combiner plus étroitement »* le besoin d'urbanité et le désir de nature de nombreux citadins (Bourdeau-Lepage, 2017 : 366). C'est *« alors au cœur même des villes »* que ce dernier *« cherche le contact avec la nature »* (Ibid.). Elle prend comme exemple

l'agriculture urbaine pratiquée sur les toits et balcons, les fermes urbaines ou autres jardins communautaires qui tous participent à combler le désir de nature des habitants de la ville. Elle met également en avant la fonction de l'esthétisme ; la reconquête de la nature *« face au béton* […]*, réhumanise »* la ville, et *« embellit le cadre de vie des citadins »* (Ibid. : 367-368). L'intrusion de la nature en ville constitue ainsi *« un moyen de réduire les maux de la ville »*. La nature est ici perçue comme bienfaitrice voire réparatrice pour l'homme. Cela engendre également la disparition *« de l'opposition classique entre urbanité et nature* […]*, et la conciliation de deux désirs de l'homme jusqu'ici considérés comme a priori inconciliables apparaît possible »* (Ibid. : 370).

Il n'empêche que le fait que la nature fasse souvent l'objet d'un marketing urbain et qu'elle soit utilisée pour rendre la ville plus agréable à l'homme démontrent qu'elle reste toujours instrumentalisée de façon à combler les besoins humains (Ibid.). En effet, une présence plus importante de nature induit une attractivité plus élevée d'une ville ou d'un quartier et participe à leur développement puisque les citadins privilégient pour s'y installer des lieux proches d'un espace vert ; par le jeu de l'offre et de la demande le coût des logements répondant à cette aspiration est plus élevé. Par conséquent, la nature dans les villes est aussi considérée comme un investissement, *« objet du marketing urbain »* (Ibid. : 371). Davantage de nature en ville produit par ailleurs des effets directs sur la qualité de vie en ville ; on sait par exemple que la végétalisation a un impact considérable sur les températures en ville et qu'elle permet la réduction de l'effet des îlots de chaleur urbains. Elle favorise également la biodiversité en ville en offrant des zones de refuges à la faune et la flore. Malgré tout cela, selon Bourdeau-Lepage, *« sous ces aspects positifs, émerge une nouvelle manière de percevoir la nature »*, dans laquelle celle-ci est instrumentalisée par l'homme car elle se doit d'avoir une utilité; *« elle devient une marchandise comme une autre, à laquelle on peut donner une valeur et un prix »* (Ibid. :372).

2.2. Le rapport à la ville des espaces protégés

Selon le chercheur Raphaël Larrère, chaque *parc « hérite d'un système d'enjeux et de conflits, qui manifeste d'une inertie remarquable »* à travers le temps (2009 : 30). Ainsi l'étude des origines d'un parc permettrait-elle de *« comprendre certaines de ses particularités actuelles »* (Ibid. : 31). Dans ce chapitre nous nous intéressons à la relation

entre les villes et les espaces naturels de protection. Après avoir dans un premier retracé l'histoire de l'émergence des premiers parcs nationaux et les représentations associées à la création de ces territoires protégés, en particulier celle du PNS (Kupper, 2014 ; Walter, 1990), nous examinons les modalités de rapprochement entre la ville et ces espaces protégés ainsi qu'avec leurs corollaires les milieux de protection de la nature (Salomon Cavin, 2013 ; Hess & Salomon Cavin, 2015). Nous verrons qu'un tel rapprochement ne s'opère pas sans discussions et que la recherche d'un modèle approprié est toujours en cours (Héritier, 2006 ; Salomon Cavin et al., 2010). En effet selon Héritier lorsqu'ils se situent à proximité d'aires urbanisées, les parcs nationaux génèrent des conflits et « *la recherche d'un équilibre* [s'avère] *complexe, délicate, et à l'origine de tensions et de controverses* » (2006 : 2).

2.2.1. Instauration des premiers parcs nationaux à l'écart des civilisations

> *« Si chaque parc résulte d'un processus de construction qui lui est propre – si donc chacun à son histoire – il y a une histoire des parcs. Leurs itinéraires particuliers s'inscrivent dans une périodisation qui dépend de l'évolution des conceptions de la protection de la nature et des transformations du contexte économique et social. »* (Larrère, 2009 : 23)

Comme le suggère Raphaël Larrère il paraît important de retracer l'évolution des parcs naturels depuis l'émergence du concept même avant de s'intéresser aux problématiques soulevées par les projets de parcs modernes et contemporains.

Les premiers parcs nationaux voient le jour dans des endroits reculés et sauvages, bien à l'écart des grands centres urbains et des populations (Kupper, 2014). Comme mentionné par Arnould et al., différents chercheurs ont observé que la nature peut être considérée de manières variées, selon « *des éléments éthiques et esthétiques qui permettent d'identifier quelques situations clés du gradient naturalité/artificialité, à savoir des natures dites sauvage, entretenue et aménagée* » (Niemelä, 1999a ; Swart et al. 2011 ; cités dans Arnould et al., 2011). Contrairement à la ville, qui résulte d'une *« création humaine »*, Bourdeau-Lepage a défini la nature sauvage, comme étant *« l'ensemble des éléments minéraux, végétaux et animaux qui n'ont pas été transformés par l'homme et qui lui préexistent »* (2017 : 360).

Les premiers modèles de parcs nationaux émergent aux Etats-Unis, à Yellowstone en 1872 puis à Yosemite en 1890 (Laslaz, 2014 :15). Leur création est destinée à conserver des merveilles naturelles spectaculaires, tels que les canyons, les geysers et les rivières afin de constituer un sanctuaire de la nature inaltérée que les populations américaines contemporaines et futures pourront continuer de venir observer en l'état (Kupper, 2014 ; Hess & Salomon Cavin, 2015). Cette vision de la nature au service de l'homme par son esthétisme correspond au concept de « nature-habitat », évoqué par Hess (2013).

Malgré une dénomination semblable, les motifs à l'origine de la création du PNS diffèrent quelque peu de ceux à l'origine des parcs naturels américains. Si, comme aux Etats-Unis, le but initial exprimé est de préserver la nature dans sa forme originelle, il s'agit aussi d'offrir à travers le PNS un support aux sciences naturelles, le modèle associant donc conservation de la nature et recherche scientifique (Kupper, 2014). Une différence sensible est à noter entre les premiers parcs américains et le PNS à sa création. Aux Etats-Unis la nature sauvage – appelée *wilderness* (Héritier, 2006 ; Kupper, 2014 ; Hess & Salomon Cavin, 2015) – était alors encore pratiquement vierge d'interventions humaines, même si ces vastitudes avaient pu subir les effets de la Conquête de l'Ouest et du développement récent du pays, et étaient exploitées depuis plusieurs siècles par des tribues autochtones (Dowie, 2009 : 1-14). En Suisse la *« vraie nature sauvage* » avait disparu sous l'impact des effets de la civilisation, entre autres du fait de l'exploitation agricole et pastorale des territoires choisis depuis plusieurs générations (Kupper, 2014).

Comme le résume François Walter, *« ce que l'homme désigne comme ''nature'' est en fait depuis longtemps un milieu artificiel, un écosystème extrêmement modifié »* (1990 : 16). Au cours du XIX^{e} siècle, la pression anthropique sur les espaces naturels - et particulièrement sur les espaces boisés – était particulièrement forte en Suisse, de telle sorte qu'à la fin de ce siècle et au début du XX^{e} diverses mesures sont envisagées pour assurer leur protection. Un groupe d'experts constatant que l'espace montagnard est en pleine mutation du fait du développement des activités exploitatrices et du tourisme, décide de créer en 1909 la

« Ligue suisse pour la protection de la nature »[1] (Figure 8). Rapidement s'impose la nécessité de préserver des aires naturelles remarquables afin d' « *espérer sauver dans une région déterminée la faune et la flore originelles de notre pays »*[2]. C'est dans un tel contexte que le PNS voit le jour aux Grisons en 1914.

Figure 8 Affiche de promotion pour la LSPN (Source: Pro Natura, repéré dans Walter, 1990: 127)

Par conséquent, en Suisse, les premières réflexions accompagnant la recherche d'espaces naturels pour en faire des aires de protection sont davantage générées par les prémices du mouvement environnementaliste que par *le « schéma de sensiblerie pastorale en vogue auprès des touristes et du grand public »* abordé au chapitre 2.1.1. (Walter, 1990 : 130).

[1] Aujourd'hui connue sous le nom de *Pro Natura*

[2] Citation de Steivan Brunies en 1906, repéré sur le site officiel du Parc National Suisse.

[2] Citation de Steivan Brunies en 1906, repéré sur le site officiel du Parc National Suisse.

[3] Bale était le siège de la LSPN.

[4] Source : Parc national Suisse. Autres aires protégées en Suisse. Repéré à : https://www.nationalpark.ch/fr/about/a-propos-de-nous/autres-aires-protegees/suisse/ (consulté le

Bernard, Reynard & Jacob, parlent du rôle prépondérant *« des sociétés scientifiques dans la connaissance et la protection de la nature »* dont les actions ont *« conduit à la création du Parc National Suisse en 1914 »,* comme l'illustre l'exemple cité de la protection d'un bloc erratique à Monthey en 1909 (2013 : 15-16). Le but premier du PNS est, dans un premier temps, de rétablir les propriétés de la nature, pour offrir aux générations prochaines un *« sanctuaire »* témoin de la nature originelle ayant recouvert les Alpes avant l'intrusion humaine (Kupper, 2012 : 2-4). Dans cette optique, le programme mis en place dans la phase initiale du PNS est très restrictif à l'égard de l'homme dont il exclut toute présence et toute activité anthropique.

Selon Kupper, trois mouvements majeurs ont été précurseurs de l'idée d'établir les premiers parcs nationaux (Ibid. 5-7);

- Le premier est le progrès social et l'accroissement des études scientifiques et de leur impact, avec l'apport déterminant de la Théorie de l'Evolution de Darwin *: « sans ces introspections dans la mutabilité historique de la nature, l'idée de parc national et spécialement son interprétation suisse aurait été impensable »*.

- Le deuxième est le recours de plus en plus fréquent à l'aménagement du territoire et aux méthodes de zonages pour délimiter le sol selon des besoins d'utilisation qui mènent à la création de zones spécifiques pour les parcs nationaux.

- Le troisième mouvement est l'opération d'une distinction nette entre les espaces naturels, ou sauvages, et les espaces sociaux qui sont les lieux de la culture et de la civilisation. Selon cet auteur, la signification sociale de la nature est toujours à mettre en relation avec le contexte historique. La séparation entre les concepts de nature et de culture n'est jamais nette et toujours sujette à discussion, car les deux sont ancrés dans une relation *« en mouvement perpétuel »*.

2.2.2. Un rapprochement de la ville, mais une cohabitation loin d'être évidente

> *« La ville n'est pas le terrain de jeu habituel des défenseurs de la nature. Pourtant depuis quelques années, on constate que des organisations*

environnementales investissent progressivement le milieu bâti. » (Salomon Cavin et al., 2010 : 113).

Cette citation permet de repérer à quel point les représentations associées aux milieux urbains ont évolué depuis celles en cours parmi les contemporains des époques où le PNS est projeté et créé. Alors que les discours des associations de protection de la nature étaient traditionnellement dominés par de nombreuses critiques envers la ville, considérée comme un milieu opposé à la nature (chap. 2.1), leurs propos vont progressivement mais radicalement changer au bénéfice des villes. Si ce rapprochement est avant tout d'ordre politique, spatialement, les espaces protégés se rapprochent également de la ville (Bruno & Lezy, 2012) . En effet, à l'échelle mondiale, les parcs se sont multipliés depuis la création du Yellowstone pour devenir de nos jours une composante territoriale significative (Kupper, 2014 : 1). Le concept de « parc national » inclut aujourd'hui une diversité d'espaces protégés qui varient en termes de morphologies (taille, altitude, forme, etc.) mais également au niveau des buts qu'ils servent comme la protection du paysage ou de la biodiversité, la conservation, l'éducation, etc. (Ibid. : 7 ; West et al., 2008). Le graphique ci-dessous (Figure 9) montre cette augmentation croissante en termes de nombre de parcs nationaux créés, avec un pic à la fin du XXe siècle correspondant à la montée en puissance des organisations de défense de la nature et du paradigme environnemental.

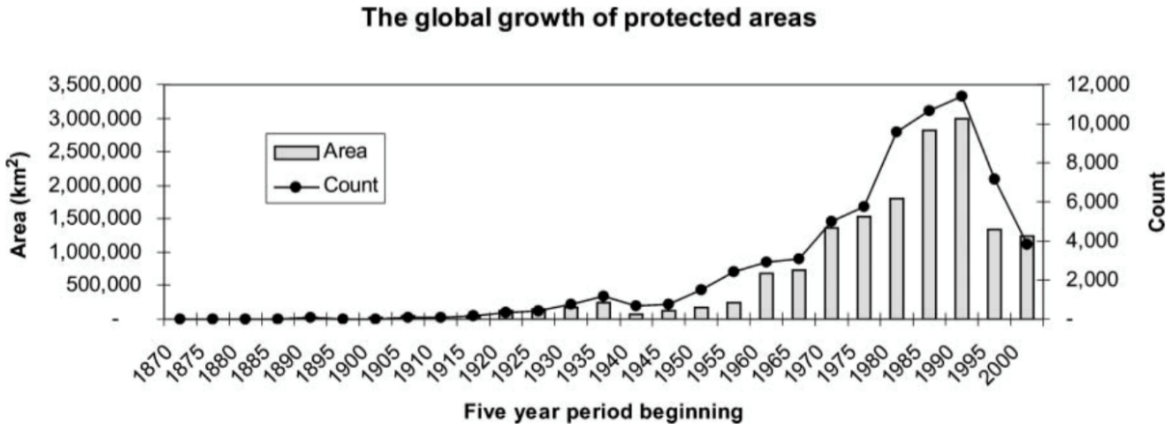

Figure 9 Evolution en terme effectif du nombre de Parcs nationaux dans le monde (Source: West et al., 2008 : 253)

Concernant la ville, les écosystèmes urbains ont quant à eux fait l'objet d'un intérêt croissant de la part des milieux de la conservation dès lors qu'ils leur sont apparus comme pouvant

également accueillir une biodiversité considérée comme « remarquable » (Salomon Cavin, 2013 : 85) ; à ce titre il est à noter que la ville peut par exemple constituer un refuge pour certaines espèces menacées par l'agriculture intensive (Ibid). L'accroissement de l'intérêt pour la ville et les milieux anthropisés peut aussi être illustré par de nouveaux concepts, dont l'écologie de la réconciliation (Rosenweig, 2003), prônant l'établissement et la préservation de nouveaux espaces pour la biodiversité à l'intérieur des aires urbaines (Dearborn & Kark, 2009, cités dans Salomon Cavin, 2013)

Salomon Cavin a analysé la signification du rapport entre ville et nature représenté par les trois catégories de parcs nationaux en Suisse (2013). Dans le PN, la nature se doit d'être clairement préservée et séparée des activités humaines « *tant du point de vue topologique que conceptuel* », afin de pas être perturbée dans son évolution (Ibid. : 86). A ce titre les villes sont clairement exclues du modèle de PN car elles résultent d'une construction humaine. Le modèle de PNR incarne lui une autre conception de la nature qui appartient à un « *paysage culturel, à la fois habité et exploité* » (Ibid). Partant de ce principe, l'homme n'y est pas considéré comme « *un destructeur de la biodiversité mais comme un acteur qui peut contribuer à la maintenir* » (Ibid.). La composante anthropique et urbaine est également présente dans le PNP, modèle destiné à instaurer des réserves naturelles dans des espaces naturels de grande valeur situés proche des agglomérations urbaines, pour notamment, améliorer la qualité de vie de leurs habitants (Ibid).

Cependant, malgré le rapprochement entre parcs naturels et activités humaines, Salomon Cavin note qu'une dualité est encore repérable entre « *les zones densément peuplées et l'idée de nature* » ; les catégories instaurées par l'Oparc en 2007 démontrent une « *hiérarchie implicite* » supposant que toutes les formes de natures ne se valent pas (Ibid.). En effet, les catégories de PN et de PNP – dans certaines portions de leur territoire – en excluant strictement les humains à travers l'obligation de la mise en place d'une ZC libre de toute influence anthropique, perpétuent « *l'idée que la nature est ''meilleure'' lorsqu'elle reste en dehors des centres urbains* » (Ibid.). Quant à la catégorie de PNR, elle laisse supposer que *«si elle n'est pas sauvage, la meilleure nature est rurale »*, en incluant dans son programme le maintien des traditions rurales ; « *ainsi, les caractéristiques des bâtiments ruraux traditionnels et des utilisations agricoles sont à priori considérées comme plus proches de la nature que les bâtiments et utilisations urbains* » (Ibid.). Enfin, l'échec rencontré par la

tentative d'instaurer une nouvelle catégorie, le « Parc naturel urbain » (développé dans le sous-chapitre suivant), démontre que *«si elle n'est pas sauvage ou rurale, la nature n'est pas l'objet de la politique des parcs naturels »* et qu'il existe un manque (Figure 10) pour désigner la nature dans des aires naturelles localisées à proximité immédiate de la ville (Ibid.).

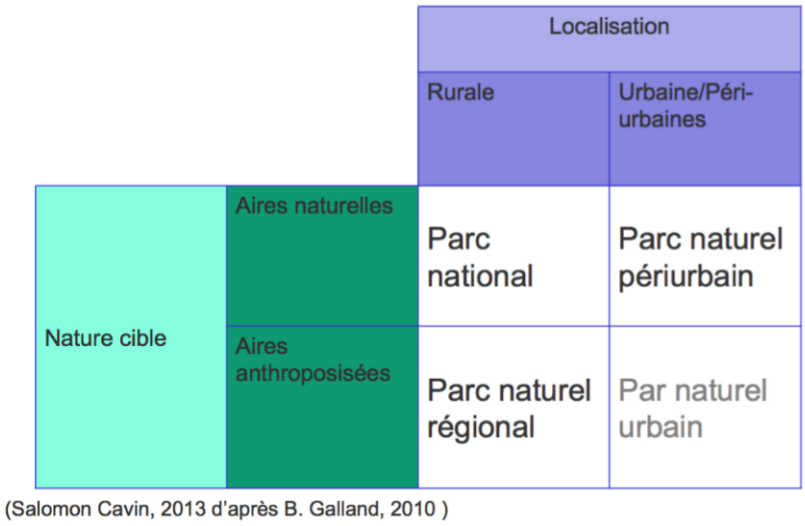

Figure 10 Catégories de parcs naturels en Suisse et catégorie manquante pour désigner un espace urbain naturel (Source: Salomon Cavin, 2013)

2.2.2.1. L'échec du parc naturel urbain

Comme l'illustre l'exemple suivant, les solutions de conservation dans la ville *intra muros* sont difficiles à trouver.

En 2010, le canton d'Argovie cherche à contrôler les berges des rivières pour les protéger de l'extension du bâti et promouvoir les activités liées à la nature dans la région (Salomon Cavin, 2013). Les autorités en charge contactent l'OFEV afin de soumettre une candidature pour le *Wasserschloss*, lieu situé à la confluence de l'Aar, de la Limmat et de la Reuss et qui présente des propriétés naturelles intéressantes. Il est initialement envisagé la possibilité d'instaurer un parc de type PNP. A l'étude il apparait toutefois que les critères du modèle de PNP ne peuvent pas être respectés, telle l'instauration d'une ZC de 4 km^2. Malgré ce frein, la volonté de faire bénéficier cet espace naturel important d'un statut de protection sur le long terme reste entière. L'idée est alors lancée de créer une nouvelle catégorie de parcs intitulée « Parc naturel urbain ». Suite aux discussions menées à ce sujet l'OFEV conclut néanmoins qu'il ne serait pas opportun de créer une nouvelle classe de parcs. La principale raison

évoquée par cet Office suggère que la création d'une nouvelle catégorie de parc national viendrait « affaiblir » les autres classes de protection. D'autres raisons sont également avancées comme la difficulté de trouver en milieu urbain une ZC – considérée dès le départ comme essentielle – et l'idée que *« les solutions pour la conservation des zones naturelles dans la ville doivent être trouvées dans le cadre de la politique de planification régionale et de développement urbain, et non dans la politique de conservation »* (Ibid. 87).

2.3. Les impacts sociaux des espaces protégés

Comme le suggère la citation introductive de ce travail extraite d'un texte du philosophe Philippe Descola, de multiples questions sociales sont inhérentes à l'instauration des parcs nationaux (2008). Plusieurs auteurs se sont intéressés aux interactions entre populations locales et projets de conservation (Schenk et al., 2007 ; Mc Shane et al., 2011 ; Michel, 2019 ; Michel & Backhaus, 2019v ; etc.). Leurs travaux ont permis de décrire divers impacts sociaux exercés par les parcs nationaux, principalement sur les populations vivant dans ces espaces avant leur instauration ; de ces différentes études on retire que la coexistence entre projets de conservation et populations locales peut s'avérer délicate et dépend particulièrement des modes de communication établis entre ces dernières et les développeurs des premiers.

2.3.1. Une séparation entre nature et culture source d'inégalités

Une étude de West et al. (2008) a examiné les effets « sociaux, matériaux et symboliques » des aires protégées et la façon dont ils impactent les populations locales et les espaces périphériques. Ils observent que les espaces protégés sont devenus *« de plus en plus le moyen par lequel de nombreuses personnes voient, vivent, expérimentent et utilisent les parties du monde que l'on appelle souvent la nature »*, ce qui a imposé une séparation entre nature et culture dans des endroits où cette distinction n'existait pas auparavant (Ibid. : 255). S'appuyant sur des articles émanant de diverses ONG, ils relèvent que la nature est souvent présentée de manière « statique », et que ces organisations présentent les impacts écologiques des activités anthropiques – même celles anciennes des populations indigènes – comme opposés à la nature (Ibid. : 256). Cette dichotomie conceptuelle s'est traduite par des impacts sociaux consécutifs à l'instauration de certains parcs, parmi lesquels l'éviction de certaines populations hors de ces espaces protégés. Dans une étude antérieure, West démontrait que cette séparation était liée à des programmes de conservation dits

« néolibéraux », qui ont *« besoin de la biodiversité ou de la nature pour devenir de la marchandise et des indigènes pour devenir de la main d'œuvre »* (West, 2005, cité dans West et al., 2008).

Selon Deldrève et Hérat (2012), la nécessité de connaître au préalable la population est importante, non seulement pour identifier les usages du lieu qu'elle peut avoir mais aussi pour identifier les liens tissés entre la ville et la nature. S'intéressant au projet de Parc national des calanques de Marseille et de Cassis situé « *aux portes d'une agglomération de deux millions d'habitants* », leur étude révèle que de nombreuses tensions se sont produites entre gestionnaires du projet et population locale. Les personnes se rendant régulièrement dans les Calanques depuis de nombreuses années ont fortement contesté le projet de parc national, jugeant que leurs pratiques ne généraient que peu d'impacts dans le territoire du futur parc. Ces usages sont souvent issus de traditions et pratiques anciennes auxquelles ces personnes sont attachées depuis plusieurs générations. A l'issue de l'étude, les chercheurs notent que la question des inégalités dans le futur parc a été reléguée au second plan mais que pour éviter de créer des inégalités de traitement entre usagers, les développeurs du parc devraient mieux « entendre » cette population – fortement attachée aux lieux. L'article conclut également qu'au regard des multiples contraintes – notamment temporelles – auxquelles doivent faire face les projets de parcs de grande ampleur, « *rien n'est pensé en termes de stratégies d'automisation ou d'enquêtes approfondies auprès de ceux qui, se taisant, ne posent pas de problème* » (Ibid. : 15).

2.3.2. L'importance de la communication

Les travaux de Mc Shane et al. (2011) ont décrit qu'il était difficile de mettre en place des solutions de type *« gagnant-gagnant »* permettant à la fois la préservation de la biodiversité et la promotion du bien-être humain. Comme diverses études le démontreraient, *« il est de plus en plus reconnu que de nombreuses situations sur le terrain impliquent des objectifs sociaux, économiques et écologiques concurrents plutôt que complémentaires »* (Ibid. : 967). En effet, de manière générale, les solutions trouvées résultent plutôt de *« compromis et de choix difficiles »* (Ibid.). La recherche d'un compromis idéal est ardue car les différents points de discussion ou sujets à controverse sont souvent perçus de manière très différente suivant l'éducation et les expériences de vie des personnes concernées. Par ailleurs, les *« approches*

gagnantes de la conservation » induisent des promesses qui ne se vérifient pas forcément dans la réalité : *« elles semblent éthiques, efficaces et hautement commercialisables. […] Malheureusement, […]il est peu probable qu'il s'agisse d'un descripteur adéquat des résultats qui se produisent réellement. »* (Ibid.). Selon ces auteurs, l'approche de type « gagnant-gagnant » présente des limites et peut être critiquée, car elle *« ne donne pas une vision assez large de la dynamique et de la complexité de la plupart des scénarios de conservation et de développement. »* (Ibid.). Ils insistent sur le besoin d'une bonne communication autour des compromis et des choix difficiles que ces projets impliquent, qualité de communication qui, selon eux, est primordiale pour que les projets puissent être compris et acceptés par la population.

Schenk et al., motivés par le constat qu'il *« est devenu évident qu'il ne suffit pas d'avoir quelques lois et de dépenser de l'argent en subvention* […] *pour favoriser le développement durable des paysages. »* (2007 : 66), se sont intéressés de manière plus précise aux facteurs déterminant l'acceptation des mesures de conservation en Suisse. Dans leur étude, basée sur vingt-deux entretiens menés avec différents profils d'usagers impactés par des projets de conservation en Suisse, ils exposent qu'outre les facteurs financiers, les autres facteurs de réussite de tels projets reposent principalement sur la participation de la population locale et sur la stratégie de communication employée par les promoteurs. Par conséquent, il est primordial que ces derniers se concentrent sur cet élément pour mener à bien des projets de conservation (Ibid. :77).

De manière similaire, une étude de Michel et Wallner en 2020 porta sur l'adhésion des populations locales aux projets de parcs, à travers l'analyse de trente-sept publications relatives à des parcs nationaux. Dans leur étude les auteurs remarquent que « *la valeur ajoutée économique et l'engagement social sont considérés comme les véritables éléments fondateurs de l'acceptance des parcs* » (Michel & Wallner, 2020 :1). Cette étude met également en avant le fait que la communication entre responsables du parcs et population locale « *doit viser un véritable dialogue »* où il est important d'accorder une attention particulière aux intérêts des locaux, ces derniers n'étant souvent pas uniquement spécifiques au parc (Ibid. :3). Deux éléments jouent un rôle décisif dans le rejet de projets de parcs : une communication insuffisante et une absence de confiance envers les gestionnaires du parc (Ibid. :2).

2.3.3. Deux exemples en Suisse

Selon Michel & Backhaus, les espaces protégés constituent des terrains d'investigation particulièrement propices pour étudier les relations homme-environnement et les négociations politiques (2019 :172). Afin d'étudier la spécificité des impacts sociaux de la protection de la nature en Suisse, nous prenons comme exemple le cas du PNS et celui – plus récent – de l'échec du projet de PN d'Adula.

2.3.3.1. Discussions relatives au Parc National Suisse

La création du Parc National Suisse ne s'est pas concrétisée sans discussions avec la population locale. Une particularité concernant le PNS est la position très forte des entités politiques et des institutions locales, qui a provoqué de multiples frictions en lien avec son modèle de gouvernance et son acceptation par la population locale (Kupper, 2014 : 7).

En effet, au début du XX^{ème} siècle, il n'était pas aisé pour les acteurs présents sur le territoire d'assimiler les deux concepts piliers du parc, à savoir celui de « protection totale » de la faune et de la flore et de recherche scientifique (Kupper, 2014). Dès le début du projet, plusieurs personnes et communes se sont déclarées contre sa mise en place, craignant de voir s'y développer *« un foyer de prolifération d'insectes parasites et d'animaux sauvages, dangereux pour le territoire »* (Walter, 1990 : 122). Un fait intéressant à relever est que dans les différentes communes impliquées, ces réserves étaient majoritairement exprimées par les cercles des chasseurs et des agriculteurs. L'opposition était aussi plus forte du côté des milieux bourgeois, installés dans les communes depuis longtemps, que de la part des nouveaux habitants (Kupper, 2014 : 89). Ces éléments tendent à démontrer que les impacts sont potentiellement ressentis comme plus forts par les populations indigènes ou implantées depuis plus longtemps, et dont les usages du territoire sont emprunts de fortes valeurs culturelles et traditionnelles – dans le cas du PNS ce furent précisément les chasseurs et agriculteurs.

L'idée de parc fut reçue et acceptée de façons variées par les différentes communes impactées. Finalement c'est le dédommagement financier accordé qui a joué un rôle prépondérant dans l'apaisement des relations entre le parc et la région (Ibid. 99). C'est en effet grâce à une compensation financière permettant de pallier le manque de revenu

provenant des forêts et des pâturages, désormais interdits d'exploitation, que le PNS a été accepté par les collectivités locales. Selon Kupper, le degré d'acceptation du parc dans les différentes communes était corrélé à la réussite des négociations concernant le montant de ces compensations. Dans la commune de Zernez par exemple, le niveau d'acceptation du projet était particulièrement haut en raison d'une compensation financière négociée de manière avantageuse (Ibid. : 90-91). On peut ainsi en conclure que les négociations menées par les différentes parties au sujet des compensations, et leurs résultats, participent notablement à l'acceptation des projets par la population.

En 1935, la commune de Scuol quitta le périmètre du PNS suite à un litige à propos de la renégociation du bail qui liait la commune au parc (Ibid.: 87). Alors que les autorités de cette dernière étaient soumises à une forte pression de la part de la population locale, et plus particulièrement des agriculteurs qui vivaient mal les restrictions imposées par le PNS, elles étaient désireuses d'obtenir une compensation financière plus élevée de la part des autorités fédérales que les CHF 4'000.- annuels qui étaient jusque là en vigueur. La LSPN ne voulut cependant pas entrer en matière, estimant ce montant déjà excessivement élevé. A la suite des négociation, la commune décida de ne pas renouveler le contrat, retirant 22.5 km^2 au périmètre du Parc dès le premier janvier 1936 (Ibid. : 94 – 95). L'exclamation *« S'ils ne sont pas d'accord de payer, qu'ils aillent au diable ! »* entendue lors du débat en décembre 1935 engendra de nombreux applaudissements (Ibid. : 95). En addition à ces facteur économiques, les restrictions d'usages et la pénurie de bois furent les autres facteurs influençant la décision. Cependant, cette situation ne dura pas longtemps. En raison notamment de la baisse du prix du bois qui ruinait la commune et de nombreuses autres dans la région, les revenus encaissés par la commune depuis 1911 grâce à la location d'une grande partie de leurs terres constituaient une source non négligeable de sécurité financière. En raison de ces aspects, la commune négocia un nouveau bail de vingt-cinq ans avec la Confédération, qui entra en fonction dès le 01.01.1937(Ibid. : 95). Fait surprenant, le montant annuel de la location s'éleva uniquement à CHF 3'000.- , soit mille francs de moins que le précédent contrat.

Plus tard, durant l'entre-deux-guerres, une demande de prolongation du territoire de parc échoue tout d'abord face à une forte réprobation de la part des communes. Ces dernières désirent obtenir un montant plus élevé pour compenser les pertes liées aux parcelles en

question. Cependant six ans plus tard, elles reviennent sur leur décision en raison des difficultés économiques qui touchent le secteur du bois, et acceptent un dédommagement, inférieur à ce qui avait été proposé dans les premières négociations (Ibid. : 92-95). En 1929, une interdiction de skier dans le périmètre du PNS est introduite par les gestionnaires du parc sans consulter les différentes communes. Cet épisode induit une détérioration des relations entre les autorités du parc et les communes qui, parce qu'elles n'ont pas été consultées en amont de cette interdiction par le gouvernement, se sont senties méprisées (ibid. : 94). Ce rebondissement illustre également la nécessité d'une communication explicite sur les coûts et impacts d'un parc de façon à encourager l'adhésion au projet et l'acception des mesures corrélatives par les populations locales.

Un autre point intéressant relevé par Kupper est le fait que le PNS soit considéré par les acteurs locaux *comme « une sorte de corps étranger »* (Ibid. : 97), celui *« des autres »*, car vendu aux autorités de Berne et aux conservateurs bâlois[3](Ibid. : 99). Selon Kupper, et bien que le contexte démocratique soit différent, cela correspond aux perceptions que les populations locales de parcs à l'étranger peuvent en avoir, par exemple en Afrique et en Asie où ils étaient vus comme imposés par des puissances étrangères (Ibid.).

Dans les circonstances initiales décrites, il n'était pas possible que s'instaure une relation de confiance entre population et administration du parc et que se développent des sentiments positifs pour le PNS (Ibid.).

Ultérieurement, la période de fort développement qui a suivi la deuxième guerre mondiale a engendré de plus en plus de conflits d'intérêt dans le parc (Ibid. : 176). Le progrès de l'industrie de l'électricité et l'augmentation des besoins ont été à l'origine de nombreuses demandes pour construire des installations hydroélectriques dans de nombreuses vallées alpines. Le domaine du PNS n'a pas échappé à cette tendance et a vu la construction d'un barrage dans son périmètre. Parallèlement, la démocratisation du transport privé a élargi le public des visiteurs en rendant le parc plus facilement accessible. Alors qu'il n'était

[3] Bale était le siège de la LSPN.

initialement pas destiné aux circuits touristiques, il a vu le nombre de ses visiteurs augmenter dès les années soixante. Le concept de « protection totale » fut par ailleurs l'objet de discussions quand il a démontré des limites, par exemple à l'occasion du retour du cerf dans l'enceinte du parc. N'y trouvant plus de prédateurs naturels, cet herbivore s'est développé de façon excessive en exerçant une pression insupportable sur la végétation sylvestre révélant qu'il était impossible de restaurer *« l'équilibre naturel originel »* des lieux (Ibid. : 175). Ces éléments montrèrent *« l'échec de l'illusion que le parc national pouvait fonctionner comme une île, échappant aux courants de la modernité »* (Ibid. : 132). Pour certains acteurs cela démontra que, sous certaines conditions, l'intervention humaine était nécessaire pour rétablir un équilibre au sein de l'environnement concerné. (Ibid. 177).

2.3.3.2. L'échec du parc d'Adula

En 2018, une votation mit un terme à seize années de réflexions à propos de la création d'un PN dans la région d'Adula, à cheval entre les Grisons et le Tessin. Le but des promoteurs était d'y instaurer le premier PN de nouvelle génération en Suisse (voir chapitre 1.1.1). Il est aussi question de combler le *« retard au niveau international »* de la Suisse, qui *« malgré son rôle de pionnière avec la création du premier parc national d'Europe Centrale »*[4] ne compte avec le PNS qu'un seul modèle de parc national actif .

Comme il est possible de le constater sur la carte ci-dessous (Figure 11), une majorité de communes impactées territorialement par le projet vota en sa faveur. Cependant, le parc ne put pas être réalisé en raison du refus des communes les plus impactées par la zone centrale du parc. Les raisons de ce refus sont multiples, comme le montrent deux études consacrées aux conflits entre les opposants et les partisans à ce projet, et aux compromis issus de la négociation (Michel, 2019 ; Michel & Backhaus, 2019).

[4] Source : Parc national Suisse. Autres aires protégées en Suisse. Repéré à : https://www.nationalpark.ch/fr/about/a-propos-de-nous/autres-aires-protegees/suisse/ (consulté le 17.01.2021).

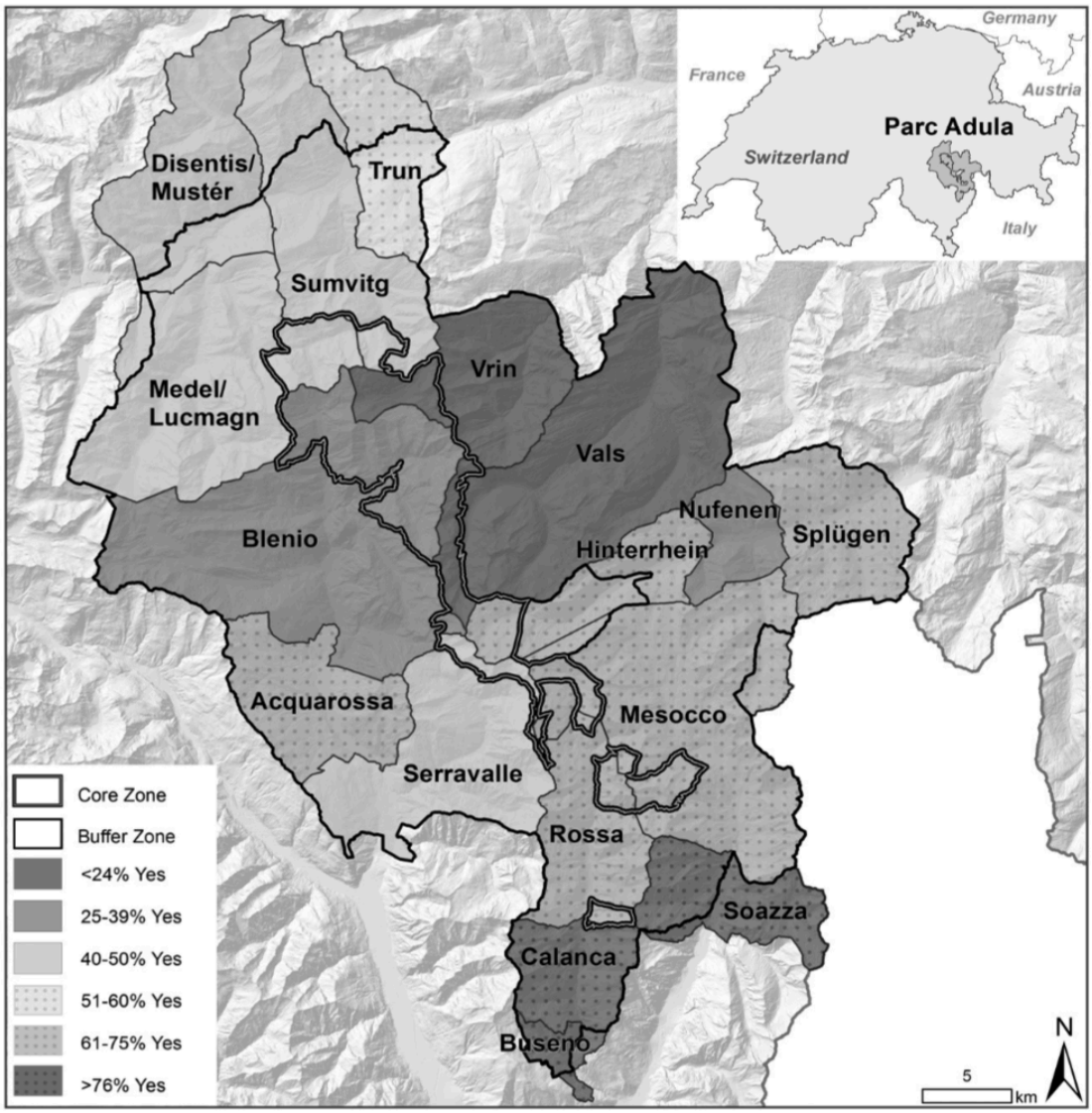

Figure 11 Résultats du référendum du 27 novembre 2016 au sujet de l'instauration du PN d'Adula (source : Michel & Backhaus, 2019 : 177)

Selon Michel & Backhaus, le refus de ce parc démontre que les négociations autour des projets de conservation sont de *« nature complexe »,* d'autant plus quand il existe des *« idées vagues »* sur le concept de « *bien commun* »[5] (2019 : 172). Réunissant un grand nombre d'acteurs différents, il était important que le projet d'Adula puisse trouver des

5 Pour analyser les controverses issues de ce projet, les auteurs se sont basés sur les « sept mondes » exposés dans les travaux de sociologie pragmatique de Thévenot et Boltanski (2006), expliquant différentes modalités de conduite et de choix d'individus, selon différents contextes. Ces différences sont à prendre en compte pour une meilleure compréhension du « bien commun ». La recherche du compromis idéal se doit ainsi d'être transversale à ces différents mondes pour qu'il puisse être accepté.

compromis pour voir le jour (Ibid. :178). Comme l'indique cette étude, le discours des promoteurs pour convaincre les habitants était fortement basé sur des arguments économiques et sur la valeur ajoutée qu'apporterait le parc pour la région. Ainsi, le cas d'Adula peut être ajouté aux cas de « *neoliberal conservation* » (Ibid. : 179) qui incorporent en plus de la conservation, les plus-values économiques et les opportunités de développement pour la région (Michel & Backhaus, 2019 : 172). Interrogés, les promoteurs du parc motivèrent leur stratégie par le raisonnement que les *« arguments économiques »* auraient nettement plus d'impact que les *« arguments environnementaux »* dans les négociations autour du parc. En effet, plusieurs arguments financiers furent bien accueillis par la population, tels celui des gains financiers consécutifs à une augmentation du tourisme ou au développement d'un label pour valoriser les produits régionaux.

Cependant de nombreuses méfiances vis-à-vis du projet firent que celui-ci fut mal perçu par une partie conséquente de la population locale. Parmi ces réticences Michel & Backhaus relèvent une composante anti-urbaine ; plutôt que de voir le projet de parc comme un processus *bottom-up*, de nombreux habitants des villages à l'intérieur du périmètre du projet l'ont considéré – de manière similaire au PNS un siècle plus tôt (chap. 2.3.3.1) – comme une idée importée par des personnes étrangères à la région, à savoir des citadins et les *« autorités de Berne »* (Ibid. :182). Cela démontre que le degré de confiance envers les promoteurs et la perception des « étrangers » jouent un rôle considérable dans le positionnement des populations locales pour ou contre l'instauration d'un parc. Dans le cas d'Adula, la perception des autorités et promoteurs était plutôt mauvaise, comme le montra le slogan *« Nous n'avons pas besoin de commis de bureau »* lisible sur une affiche placardée contre le parc (Ibid. : 184). Selon les auteurs, cette conception de « ne pas laisser d'autres décider à sa place » est largement associée à la notion de liberté. Ils notent également qu'elle traduit des critiques récurrentes en Suisse à propos des *« personnalités urbaines et académiques »* qui avaient déjà été émises lors de l'instauration du PNS au début du XX^{ème} siècle (Ibid.). Il est par conséquent primordial que les promoteurs accordent toute leur place à la tradition et au patrimoine culturel local pour communiquer de manière adéquate autour d'un projet de conservation (Ibid. 181). Cet aspect a été pris en compte par les promoteurs du projet d'Adula qui fondèrent une association en faveur du parc avec pour objectif principal d'inciter certaines personnalités de la région à s'impliquer dans le projet. Pour

favoriser l'acceptation du projet il leur apparaissait primordial d'avoir l'appui de gens en qui la population avait confiance (181). Cependant cette action n'eut pas réellement l'effet escompté et l'association rencontra un succès mitigé.

2.4. Synthèse

Nous avons tout d'abord vu dans cet état de l'art, que si historiquement la ville est considéré comme étant opposé à la nature, cet antagonisme s'est estompé et n'est aujourd'hui plus aussi net qu'avant car un rapprochement s'est opéré entre ces deux milieux. En effet la ville accorde de plus en plus d'importance à la nature en son sein, car elle permet d'augmenter la qualité de vie de ses habitants. Le milieu rural quant à lui, a traditionnellement été connoté de manière positive, en grande partie grâce à la proximité avec la nature qu'il offre. Cependant, nous avons souligné que la distinction entre ville et campagne n'as pas forcément de sens à l'époque contemporaine en raison de la diffusion de l'urbain.

Un des éclairages majeurs apporté par cette revue de la littérature, et concernant la relation ville-campagne, est l'historicité des représentations anti-urbaines en Suisse, qui apparaissent déjà à l'époque de l'Ancien Régime. Culturellement et politiquement, une forte méfiance est présente dans ce pays vis à vis des centre urbains, aussi en lien avec l'étroitesse du territoire helvétique qui engendre une lutte pour le sol de tous les instants.

Par rapport aux Espaces protégés, nous avons vu que ces derniers se sont démultipliés de façon frappante lors du siècle dernier. Alors que les premiers modèles de Parcs nationaux virent le jour dans des endroits reculés, plusieurs de ces Parcs se situent aujourd'hui au contact même des villes et des activités anthropiques, comme nous le montrons à travers l'évolutions des catégories de Parcs en Suisse. Cependant l'exemple de l'échec du Parc Naturel Urbain, démontre que la protection de la nature au cœur même des villes n'est pas encore considérée comme étant aussi importante que dans les espaces à dominance rurale ou « sauvage » .

Pour finir, cette revue de la littérature a mis en évidence les impacts sociaux des Espaces protégés. A travers les restrictions et l'accaparement des terres qu'ils peuvent imposer aux populations locales, ils sont souvent la source de conflits entre ces dernières et les développeurs de ces projets. Nous avons ainsi vu à quel point l'établissement d'une

communication constructive et transparente, notamment à propos des impacts sociaux des parcs, est importante pour l'acceptation de ces derniers.

3. Cadre d'analyse

3.1. Problématique et hypothèses

Les débats qui ont précédé la mise en place du PNP du Sihlwald entre 1992 et 2001 et ceux qui ont accompagné le projet du PNPJ entre 2012 et 2020, illustrent le fait que l'installation d'aires de protection de la nature à proximité des centres urbains et de leurs populations semble sujette à controverses. Ces territoires à la frange des villes, intermédiaires entre celles-ci et les campagnes, ne laissent personne indifférent. Urbaines ou rurales, les populations et usagers concernés expriment leurs intérêts dans des registres parfois contradictoires. Qu'il s'agisse d'y exercer de multiples formes d'activités de loisirs, d'y pratiquer son activité professionnelle, tels les forestiers et les bûcherons, ou de veiller à la préservation de l'environnement, la forêt périurbaine, proche des agglomérations, représente un espace où se rencontrent et se croisent des pratiques et des représentations variées et potentiellement conflictuelles (Gilliéron, 2017). Ce sont les controverses issues de ces débats qui nous ont menés à la réalisation de ce travail.

A travers l'utilisation du mot « controverse », présent à maintes reprises dans ce mémoire, nous voulons souligner toutes les formes de débats, polémiques, et autres vives discussions ayant trait autour de l'instauration de ces parcs. Ce terme est défini par le dictionnaire *Larousse* comme étant une *« discussion suivie sur une question, motivée par des opinions ou des interprétations divergentes »* (*Larousse,* 2020).

En effet, dès 2017 des critiques vis-à-vis du PNPJ sont rapportées par la presse, traduisant des craintes vis-à-vis de cet outil et des restrictions qu'il suppose (Maendly, 2017). Cette opposition va s'affirmer au fur et à mesure de l'avancée de la phase de candidature. En décembre de la même année, une association regroupant des représentants d'utilisateurs des bois du Jorat voit le jour pour lutter contre le projet de PNP. Intitulée *« Parque pas mon Jorat ! »,* désireuse de *« représenter et défendre les intérêts des communes et des propriétaires joratois »* car considérant le projet comme *« inutile, incohérent et injustifié »* (Muller 2018a). L'association organise alors plusieurs évènements sous forme de conférences, ballades et activités en forêt pour propager son avis. Elle est également particulièrement active sur les réseaux sociaux où elle publie toutes sortes de communiqués

et objets médiatiques. Les paroles d'une chanson produite par PPMJ sont, par exemple, particulièrement révélatrices des revendications de cette association et des controverses accompagnant le projet du Jorat :

« Parque joratois nous on en veut pas
Les bois du Jorat se portent bien sans toi
Pour les cyclistes et les promeneurs
Les cavaliers et les champignonneurs

On aime se balader au gré des sentiers
On y trouve tous notre liberté
La faune et la flore on sait la respecter,
Alors pourquoi vouloir te condamner

Parque Joratois toi tu n'es qu'un leurre
Tu ne profiteras qu'aux promoteurs
Ils veulent te boucler, te clôturer
Et nous prendre encore un bout de liberté
[…]
Des rangers pour contrôler
Qu'on ne mette pas, un pied hors du sentier

Parc périurbain, c'est pas comme vous pensez
On ne pourra plus librement s'balader
Cyclistes, promeneurs, skieurs et cavaliers,
Un seul sentier à se partager

Parc Joratois pas besoin de toi
Les Bois du Jorat existent sans toi
On veut les garder, pouvoir en jouir,
Pour nos enfants et notre avenir
[…] »

(Composition d'Archan Wood's band pour l'association PPMJ. Source : *PPMJ – page Facebook)*

Bien que, par la suite, le retrait des communes périphériques et la reprise en main du projet par la seule ville de Lausanne tendra à démontrer que l'adhésion populaire rurale à ce projet semble s'être progressivement effritée, comme les paroles de cette ritournelle l'expriment, les opposants émettent à l'instar des promoteurs du projet un désir de protéger les bois du Jorat sur le long terme. Cependant cette protection n'a selon eux pas besoin d'être assurée par un PNP, qui formerait selon eux une clôture, ôtant *« un bout de liberté »* à travers les restrictions qu'il suggère et profitable *« qu'aux promoteurs ».*

A Lausanne, la volonté exprimée dès 2002 par les premiers promoteurs du PNP de protéger les Bois du Jorat par l'instauration d'une réserve est également motivée par le désir de préserver les propriétés naturelles de la forêt pour l'avenir. Cette dernière fait l'objet d'une pression anthropique grandissante, générée par les activités d'une population en augmentation constante et par une pression foncière de plus en plus importante dans la région du Jorat (Canton de Vaud, 2011). Il s'agirait également de faire un geste fort en faveur de la nature, et de montrer que l'environnement est hautement considéré par les politiques de la Ville, désireuses de mener à bien des projets concrets dans ce domaine.

Comme il a été constaté dans la revue de la littérature, les villes et les campagnes se sont vu attribuer des valeurs antagoniques par le passé, qui bien qu'elles se soient amenuisées avec le temps, persistent encore à l'époque actuelle (Salomon Cavin & Hess, 2015). Si la politique des parcs naturels en Suisse s'est fondée sur la considération d'un rapport « d'extériorité » entre ville et nature (Ibid.), nous voulons évaluer si cette perception est toujours d'actualité en prenant appui sur deux cas concrets de PNP. Les nombreuses controverses révélées dans la presse par le PNPJ sont-elles inhérentes aux projets d'espaces protégés en Suisse ? Les critiques entendues à l'égard de la ville et de son implication dans le projet, sont-elles justifiées ? Sont-elles le fruit d'un certain maintient de la culture anti-urbaine, qui a historiquement participé à façonner les valeurs patriotiques helvétiques ?

Ces diverses interrogations ont guidé notre travail tout du long. Partant du principe que le PNP du Jorat constitue un excellent cas d'analyse de ces divers enjeux, ce mémoire est dirigé par la question de recherche suivante :

Comment expliquer l'importance des oppositions au projet de parc naturel périurbain du Jorat ?

Deux hypothèses principales ont été retenues pour répondre à cette question :

- *Les oppositions constituent le reflet d'une cohabitation difficile entre les aires urbanisées et les aires protégées. La proximité entre ces deux espaces engendre une pluralité d'intérêts divergents, provoquant un conflit d'usage entre protection de la nature et activités de la population.* (Descola, 2008 ; Héritier, 2006 ; Landy & Laslaz, 2012)

- *Les oppositions constituent le reflet d'une dichotomie entre ville et campagne qui s'exprime, chez les acteurs des communes impliquées, par une vision différente de la nature. Les points de vues et représentations sont pluriels et divergents en ce qui concerne l'usage et la gestion de la nature, ce qui se répercute sur la difficulté d'instauration d'espaces protégés, à l'intérieur et en périphérie des aires urbanisées.* (Walter, 1990 ; Hess & Salomon Cavin, 2015, Salomon Cavin, 2005, 2012, 2013 ; Salomon Cavin & Woeffray, 2010)

3.2. Méthodologie

La principale méthode utilisée est l'analyse documentaire, menée à travers trois corpus différents : les articles de presse, les compte rendus de débats-parlementaires, ainsi que la littérature dite « grise », c'est-à-dire les publications des divers acteurs sur supports tels que réseaux sociaux, sites internet et autres documents n'étant pas destinés à un large public. Pour compléter et étayer l'étude documentaire, quatre entretiens ont été menés avec des acteurs du PNPJ.

3.2.1. Choix des études de cas

Avant de décrire les différentes méthodes utilisées, rappelons la raison qui nous a conduit à retenir un cas d'étude principal (celui du PNP du Jorat) et un cas secondaire (celui du PNP du Sihlwald), et la manière dont les deux sujets s'articulent entre eux dans notre étude.

Le choix du PNPJ s'est imposé car il s'agit d'un exemple actuel et concret illustrant les difficultés que rencontrent les projets d'instauration d'espaces naturels protégés à proximité des villes, dans le contexte helvétique. Il a semblé opportun d'utiliser le PNP du Sihlwald comme cas secondaire, puisqu'il est à ce jour le seul PNP à avoir abouti en Suisse. Ces deux derniers sont les uniques PNP en Suisse, c'est donc pour cette raison qu'il est intéressant de mettre l'un en regard de l'autre. Nous avons analysé, en priorité et de façon détaillée, les controverses nées du PNPJ (chapitre 4.1), ce dernier étant notre cas principal. De manière moins détaillée, nous avons ensuite dégagé les points de débats et les événements principaux ayant précédé la mise en place du PNPS (chapitre 4.2), notre cas secondaire. De cette façon le cas du Sihlwald constitue un support sur lequel il est possible de prendre appui pour analyser les débats engendrés par le cas du Jorat.

Le fait d'analyser un cas récent et un cas plus ancien permet de voir dans quelle direction les points de controverses liés à l'instauration des PNP ont évolués. En effet ces projets sont répartis sur près de cinq décennies puisque les premières réflexions faisant mention d'un espace de protection pour le Sihlwald sont apparues dans les années huitante alors que le projet de PNPJ est toujours en cours.

Il semble également important de préciser que le cas du PNP du Jorat a été le sujet d'un travail de mémoire en 2017 (Gilliéron), centré sur l'adéquation du PNP avec les intérêts des

acteurs locaux et régionaux et interrogeant l'applicabilité de sa définition *« pour des espaces se trouvant en prise directe avec le milieu urbain et les activités humaines »* (p.59). Notre travail s'inscrit à la suite de cette recherche ; si cette dernière était consacrée aux différents acteurs impliqués autour du projet de parc, la nôtre porte davantage sur l'étude des controverses ayant accompagné le projet au fur et à mesure de son évolution, en intégrant les multiples rebondissements qu'il a connu, principalement au cours de ces trois dernières années.

3.2.2. L'analyse documentaire

L'analyse documentaire a servi de fondement à la production des données. Elle permet l'élaboration d'une base de données permettant elle-même de trier les informations générées par le travail de terrain. Elle constitue avant tout une méthode indispensable dans l'optique d'un travail portant sur les controverses d'un projet ayant eu un certain écho médiatique et politique, de nombreux documents ayant relaté les étapes du projet, ainsi que des débats entre les acteurs.

Ci-après sont décrites plus précisément les différentes sources de documentation sur lesquelles le projet s'appuie, en expliquant les raisons de leur utilisation, ainsi que le type d'informations que l'étude y recherche.

3.2.2.1. Presse

Il est important de préciser les titres des journaux mobilisés pour procéder à notre analyse documentaire. En prise directe avec la réalité territoriale et son actualité, la presse locale constitue un bon moyen pour rassembler des données pour notre cas d'étude. Elle a pour avantage de se concentrer sur les incidences locales du projet du Jorat et les controverses locales soulevées durant son évolution.

Le journal lausannois *24 heures*, premier quotidien romand (Collet 2018), a relaté les étapes du projet de manière régulière. Par le nombre et la diversité de ses articles concernant le Jorat, ce journal constitue le fondement de la documentation rassemblée et analysée dans le cadre de ce mémoire (50 articles en lien avec le Jorat ont été analysés). Les articles sont regroupés dans une grille et sélectionnés selon leur pertinence par rapport au sujet de notre

étude (Figure 12). Afin de ne pas négliger certaines informations qui pourraient venir enrichir la recherche, des articles d'autres périodiques locaux ont été également analysés (*le Courrier*, *Agri*, *L'écho :* 8 articles). Si l'ensemble des articles traitant du projet de PNPJ a été étudié, certains ne se sont pas avérés utiles pour notre travail, par exemple si l'information s'avérait répétitive ou de faible importance.

Référence	**Acteurs**	**Controverses**	**Remarques**	**Thème**
Maendly, V. (2017, 24 juillet). Le Parc périurbain du Jorat a deux ans pour convaincre. *24heures, p.13*. Lausanne, Suisse.	Acteurs étatiques (Grand Conseil Vaud) Promoteurs (JUTAVAQ) Opposants (Syndic de Froideville, Forestier)	« Excellent pour la biodiversité, se réjouissent ses partisans. « Un caprice urbain », pestent ceux qui voient en Lausanne et en l'Etat de Vaud, deux gros propriétaires fonciers dans le bois du Jorat » « Par année, c'est 4000 à 5000 m3 d'un bois de qualité que l'on ne pourra plus prélever, dans une forêt plate qui ne coûte pas cher à exploiter » « Qu'est-ce que cette réserve peut apporter de plus, alors qu'une étude montre que le massif du Jorat est déjà très riche du point de vue de la biodiversité et que son exploitation en est le moteur ? » « Cela collerait en tout cas à la stratégie du Canton, calquée sur celle de la Confédération : classer en réserve 10% de ses surfaces forestières d'ici 2025, dont la moitié en réserve naturelle, c'est-à-dire sans aucune intervention humaine. 2400 hectares le sont déjà. «Sur ce plan-là, qui est le plus difficile, la moitié de l'objectif est déjà atteinte, annonce l'inspecteur cantonal des forêts, Jean-François Métraux. Mais l'objectif est aussi de créer des réserves dans tous les types de forêt, pour éviter qu'elles soient toutes situées dans les Préalpes ou le Jura. »	Grande divergence d'intérêt entre les usagers de la forêt. Objectifs fédéraux/cantonaux a atteindre en matière de protection des forêt et cela engendre tous les types de milieux forestiers et pas seulement ceux en montagne. Cependant cela n'est pas forcément les objectifs ou les intérêts communaux, particulièrement pour certaines communes rurales vivant de l'exploitation du bois.	Projet de la ville Restrictions d'exploitation Apport environnemental Aménagement du territoire

Figure 12 Extrait de la grille d'analyse documentaire

La presse a été le seul moyen d'acquisition pour les données relatives au parc du Sihlwald. Cette récolte de données a été effectuée par le biais du *Neue Zürcher Zeitung* (NZZ),

principal périodique opérant dans l'agglomération de Zurich et qui avait à l'époque bien documenté l'évolution du premier projet de PNP (41 articles traités), de sa naissance à son aboutissement.

3.2.2.2. Comptes rendus des débats parlementaires

Toujours dans l'optique de générer des données permettant de répondre à la question de recherche, nous avons également analysé 23 documents relatifs à des débats parlementaires abordant le sujet du PNP du Jorat aux niveaux communal et cantonal. Ces rapports émis par les instances législatives et exécutives se déclinent sous diverses formes, récapitulées par le tableau suivant (Figure 13).

Le recours à cette forme de documentation se justifie par le fait que certains articles de presse consultés mentionnent plusieurs débats parlementaires ; il s'agit donc d'avoir un aperçu direct de la façon dont le PNPJ est traité par la sphère politique.

Débats parlementaires		
	Organes	Communication
Communal	• **Pouvoir législatif:** Conseil communal (CC) de Lausanne, CC de Corcelles-le-Jorat, CC de Froideville, CC de Jorat-Menthue, Conseil général (CG) de Montpreveyres	• Procès-verbaux des séances, rapports de commission, réponses aux communications au conseil communal, archives vidéos
	• **Pouvoir exécutif:** Municipalité de Lausanne, Municipalité de Corcelles-le-Jorat, Municipalité de Froideville, Municipalité de Jorat-Menthue, Municipalité de Montpreveyres	• Préavis communaux, rapports-préavis, procès-verbaux, réponses aux interpellations, communiqués, motions, archives vidéos
Cantonal	• **Pouvoir législatif:** Grand Conseil du canton de Vaud	• Procès-verbaux des séances, bulletins du Grand Conseil
	• **Pouvoir exécutif:** Conseil d'Etat du canton de Vaud	• Réponses aux interpellations, décisions du Conseil d'Etat, rapports annuels

Figure 13 Source et formes des débats parlementaires utilisés dans ce travail

Au niveau cantonal, les comptes rendus de réunions du Conseil d'Etat et du Grand Conseil (5 documents), ont été utiles pour analyser les controverses générales liées au projet de parc. Il fut notamment très enrichissant d'étudier les procès-verbaux, interpellations et réponses suscitées par le PNPJ. Non seulement ces documents aident à comprendre les motivations et objectifs des autorités cantonales, mais aussi la position générale des différents groupes politiques sur la question.

Les documents émis par les communes permettent de cibler plus précisément les motifs justifiant leur refus ou leur acceptation du projet. A ce titre, les procès-verbaux des réunions des conseils communaux des cinq communes impactées territorialement par le projet initial (18 documents) ont permis d'éclaircir les diverses motivations de la population et des élus.

3.2.2.3. Littérature grise : Etudes et communiqués associatifs

Les bois du Jorat ont fait l'objet de nombreuses études annexes, effectuées par diverses associations de citoyens ou par des groupes mandatés par des entités communales. En outre, différentes associations sont affiliées à la forêt et communiquent certaines informations à propos du parc. Ces documents sont très utiles pour comprendre la spécificité du cas joratois et les démarches de ses promoteurs autant que celles de ses opposants. Les documents publiés par l'association d'opposants au parc du Jorat « PPMJ » sur les réseaux sociaux ou sur leur page internet constituent un exemple de ce type de documents.

3.2.3. Les entretiens

Les entretiens constituent la deuxième méthode retenue pour la production de données. Ils sont définis selon Blanchet comme *« Une situation complexe [...] comme un échange conversationnel dans lequel une personne A extrait une information d'une personne B, information incluse dans la biographie de B »* (1991 : 19).

Dans le cadre de notre étude, cette méthode est uniquement utilisée pour compléter les données issues de l'analyse documentaire du projet du Jorat. Le but est de mieux cerner les motivations des différentes parties engagées pour ou contre le projet, en recueillant des informations inaccessibles dans les documents analysés et dans la littérature. Par ailleurs, ils permettent de cibler plus en détails les sources et acteurs, et les étapes clés dans le développement de certaines controverses.

Le contenu des questions adressées aux interlocuteurs varie selon les profils des interlocuteurs rencontrés ; elles ont comme point commun de bénéficier d'un guide d'entretien permettant de s'assurer que tous les paramètres sont discutés. Un premier entretien de type exploratoire a été effectué avec une personne bénéficiant d'une grande

connaissance de l'évolution du projet de PNPJ, afin de dessiner un aperçu général de la situation. Pour approfondir les sujets de controverses de façon plus détaillée un deuxième type d'entretiens a été mené avec d'autres acteurs des débats.

En raison de la nature sensible des débats, les différents acteurs rencontrés sont désignés par une lettre (A, B, C, et D), pour préserver leur anonymat.

Entretiens	
Exploratoire	**Interview A**: membre cadre de JUTAVAQ, réalisé en mars 2020
Semi-dirigés	**Interview B**: forestier travaillant dans le Service parcs et domaines de Lausanne, réalisé en mai 2020
	Interview C: personnalité politique lausannoise, écologuste et membre du parti *Les Verts*, réalisé en juin 2020
	Interview D: personnalité politique de Froideville, agriculteur et membre du parti UDC, réalisé en août 2020

Figure 14 Entretiens réalisés dans le cadre ce travail

3.2.3.1. L'entretien exploratoire

En amont du travail de terrain, un entretien de type exploratoire a été conduit avec une personne responsable de l'organe porteuse du PNPJ, à savoir l'association JUTAVAQ. Cet entretien a été déterminant pour obtenir un aperçu général de l'évolution du projet et des principaux enjeux en découlant. Il a notamment permis de mieux identifier les principales controverses engendrées par le projet et d'autres interlocuteurs avec qui il semblait pertinent de s'entretenir.

3.2.3.2. L'entretien semi-dirigé

La méthode la plus adaptée à notre cas d'étude est celle des entretiens semi-directifs. Comme le mentionnent Quivy et Van Campenhoudt dans leur manuel de recherche, ces derniers ont pour avantage de donner « *la possibilité d'analyser le sens que les acteurs donnent à leurs pratiques et aux événements auxquels ils sont confrontés* » (2006 : 172). Ce qui nous parait pertinent pour analyser de manière plus poussée certaines controverses observées dans les médias.

Pour la réussite des entretiens, des guides d'entretiens – disponibles en annexe du mémoire (Annexe 1,2,3,4) – ont été réalisés. Ils ont été enregistrés à l'aide d'un microphone, sous réserve de l'accord des participants, et retranscrits dans leur intégralité. Dans le chapitre analytique du mémoire et dans la discussion, des citations de ces interviews sont utilisées pour appuyer nos propos et mettre en évidence certains sujets de controverses.

Le profil des interlocuteurs a été adapté de manière à pouvoir réunir un maximum d'informations à travers un nombre limité d'entretiens. Rappelons-le, cette méthode vient soutenir l'analyse documentaire, qui constitue notre principale méthode de recherche et de construction de données. Trois profils différents étaient recherchés, pour éviter l'accumulation d'informations redondantes et pour observer la façon dont ce projet est perçu par des personnes ayant des « backgrounds » différents.

Un premier entretien semi-dirigé a été réalisé avec un forestier de Lausanne, actuellement en fonction au Service des parcs et domaines de la ville, et travaillant dans les forêts lausannoises depuis une vingtaine d'années (Personnage B). Le but de cet entretien était de préciser le rôle de la forêt du Jorat, à la fois pour les habitants de la région, mais aussi pour la nature et la biodiversité. Il s'agissait également de voir quelle était la politique de la Ville en matière de gestion des forêts et si elle différait de celle des communes voisines.

Un deuxième entretien semi-dirigé a été réalisé avec une personnalité politique lausannoise, active notamment dans le domaine de l'écologie comme le traduit son engagement au sein du groupe Les Verts (Personnage C). Le but de cet entretien était de comprendre les motivations de la Ville dans ce projet et de se renseigner sur la forme et la qualité des

relations entre la Commune de Lausanne et ses voisines, non seulement en ce qui concerne le PNPJ, mais aussi dans le cadre d'autres projets passés ou futurs.

Un troisième entretien semi-dirigé a été réalisé avec une personnalité politique de la commune de Froideville, professionnellement active dans l'agriculture et élue au Grand Conseil du canton de Vaud (Personnage D). Le but de cet entretien était d'identifier/comprendre les raisons de la sortie du projet de plusieurs communes voisines et de constater si la ville était effectivement perçue de manière négative par ses riverains, comme l'avait laissé entendre les personnes interrogées précédemment ou d'autres acteurs dans les médias. Il s'agissait également d'identifier le type de politique forestière mené par un commune telle que Froideville.

3.2.4. Limites et problèmes rencontrés

Bien que les méthodes décrites ci-dessus aient toutes été choisies pour les avantages qu'elles procurent, certains problèmes rencontrés au cours de notre étude démontrent qu'elles présentent aussi des limites.

L'organisation des données issues de l'analyse documentaire ne fut pas aisée et a nécessité de réajuster notre stratégie à plusieurs reprises, essentiellement parce que l'importance d'une grille d'analyse commune pour les différents supports de lectures a été sous-estimée. En outre, la recherche et la lecture de rapports de débats parlementaires a donné de maigres résultats malgré le volume considérable de matière examinée. La plupart des débats « politiques » avaient en effet déjà été mentionnés dans les articles de presse ou ne différaient pas – ou peu – des débats « civils ».

Les entretiens se sont globalement bien déroulés, cependant le contexte sanitaire en vigueur depuis mars 2020 (Covid-19) a empêché de rencontrer les interlocuteurs face à face. Des rencontres en face à face auraient peut-être facilité les échanges, notamment au travers des petites conversations informelles qui les accompagnent souvent. Il était également prévu de mener des entretiens spontanés avec des usagers dans la forêt ce qui n'as pas été jugé raisonnable de concrétiser du fait de la pandémie.

4. Etude de cas

Dans cette partie analytique sont retranscrits les données récoltées lors du travail de terrain. Ces données sont relatives à des discussions et controverses ayant accompagnés le déroulement de deux projets de PNP en Suisse.

Un premier grand chapitre vise à présenter les données issues du cas du Jorat. En tant que cas d'étude principal, il est celui pour lequel le plus grand nombre de données a été récolté. Contrairement au Sihlwald, plusieurs supports de lectures ont pu être utilisés (articles de presse, comptes rendus de débats parlementaires, littérature grise, documents cadres) et des entretiens ont pu être effectués (Interview A, B, C, D).

Un deuxième chapitre, plus synthétique, est consacré aux données issues de notre cas d'étude secondaire, à savoir le PNP du Sihlwald. Comme mentionné précédemment, il s'agit d'avoir, avec l'exemple de ce parc naturel actif depuis 2010 et imaginé il y a plus de trente ans, un point de vue rétrospectif sur la manière dont s'est développé en Suisse le premier grand espace protégé implanté dans un espace « tampon » entre la ville et de la campagne. Cette double observation doit permettre d'établir si certaines controverses sont spécifiques au Jorat ou si elles se retrouvent au Sihlwald. Elle doit aussi permettre de considérer si les points de vue sous-jacents au PNP et à la nature ont évolués puisque deux générations séparent la création de l'un et l'autre parc.

Pour faciliter la lecture de nos deux cas d'analyse, nous avons organisé nos chapitres par rapport aux diverses thématiques des controverses.

4.1. Un cas principal : de nombreuses controverses accaparant le projet des bois du Jorat

Ce chapitre vise à présenter les points de controverses apparus comme les plus dominants lors du travail de recherche. Pour faciliter l'interprétation des données, les divers arguments ont été regroupés dans des classes spécifiques, qui correspondent aux principaux thèmes des controverses rencontrées. Par conséquent des choix ont été opérés pour placer certaines données dans certaines catégories ce qui n'a pas été facile puisque certains arguments « transversaux » auraient pu se retrouver dans plusieurs catégories.

De nombreux sujets de discordes entre les différents acteurs du projet de PNPJ ont été répertoriés dans ce vaste chapitre. Avant de s'y intéresser de manière plus précise, il convient d'apporter quelques précisions relatives aux acteurs et aux principales versions que le projet a connu, sans aborder les controverses qui seront détaillées plus tard.

À travers le terme **« acteurs »**, il est entendu la totalité des personnes ayant participé de près ou de loin aux débats du projet de parc (représentant de l'Etat, propriétaires, promoteurs, associations et usagers). Plus précisément, il s'agit de personnalités politiques et autres acteurs institutionnels, de spécialistes de la forêt, de scientifiques en tout genre, de groupes d'usagers (cyclistes, cavaliers, coureurs, chasseurs, etc.), ainsi que de citoyens habitués de la forêt (Figure 15). Dans le cadre de ce mémoire, les acteurs désignés sont par conséquent aussi bien des opposants, que des partisans du projet.

ACTEURS	
Acteurs étatiques et institutionnels	• Communes (Lausanne, Froideville, Jorat-Menthue, Corcelles-le-Jorat, Montpreveyres, Jorat-Mézières, Le-Mont-sur-Lausanne, Cugy, Servion, Ropraz, Epalinges, Hermenches, Montilliez) • Canton de Vaud • Confédération Suisse (OFEV) • Association «Jorat une terre à vivre au quotidien» (JUTAVAQ)
Propriétaires forestiers impactés	• Propriétaires publics: Lausanne, Froideville, Jorat-Menthue, Corcelles-le-Jorat, Montpreveyres, Canton de Vaud • Propriétaires privés
Associations de soutien/opposition	• Jor'à toi • PPMJ (Parque pas mon Jorat!)
Usagers concernés	• Loisirs et activités en forêt (Joggeurs, coureurs d'orientation, champignonneurs, promeneurs, cavaliers, cyclistes, chasseurs, etc.) • Milieu sylvicole(garde forestiers, bûcherons, scierie, etc.)

Figure 15 Acteurs impliqués dans le projet de PNP du Jorat

Depuis les premières discussions menées autour de l'élaboration d'un parc au Jorat, deux camps se sont progressivement formés selon leur adhésion ou leur opposition au projet. Bien que de nombreuses tendances et un certain clivage soient rapidement identifiables, la position de la plupart des groupes n'est pas clairement définie car il peut y avoir des avis divergents en leur sein. Par exemple, bien que la majorité de la sphère politique de Lausanne se soit déclarée favorable au projet, cela n'inclut pas tous les élus.

D'autres acteurs ont exprimé de manière on ne peut plus nette leur position au projet. En décembre 2017, au cours de la phase de candidature, une association regroupant des représentants d'utilisateurs des bois du Jorat s'est formée pour lutter contre le projet de PNP. Intitulée *« Parque pas mon Jorat ! »,* elle désire *« représenter et défendre les intérêts des communes et des propriétaires joratois »*, car elle considère le projet comme étant *« inutile, incohérent et injustifié »* (Muller, 2018a). Une association de soutien au projet de parc a également vu le jour en juin 2018, rassemblant des professionnels tels que biologistes, anthropologues et enseignants *« pour qui le projet fait sens par rapport à leur parcours professionnel »* et qui estiment que ce projet ne peut *« que valoriser et protéger le patrimoine du Jorat »* (Muller, 2018g). Contrairement à JUTAVAQ, cette dernière association intitulée *« Jor'à toi »* peut *« aller sur le terrain de l'émotionnel »* dans le sens où elle ne constitue pas une association institutionnelle chargée de mener à bien ce projet (Ibid.). On constate cependant que cette seconde association n'a pas été très active dans les débats, contrairement à PPMJ.

4.1.1. Les cadres organisationnels

Dès la phase d'élaboration, plusieurs critiques ont visé la gouvernance de ce projet et l'outil de PNP « en lui-même ». Ces critiques alimentèrent de façon récurrente divers types de controverses liées aux coûts et à la légitimité du PNPJ. Le tableau ci-dessous expose de manière synthétique les différents arguments entre partisans et opposants, qui seront traités dans ce chapitre (Figure 16).

	Arguments négatifs	Arguments positifs
Financement	Un financement onéreux, « flou » et à la charge du contribuable	Un projet subventionné par des fonds étatiques
Légitimité démocratique	Les habitants du Jorat ne veulent pas de ce parc	Le parc répond à une demande populaire
Outil	Le PNP est un outil ne trouvant pas sa place en plaine	Le PNP est un outil permettant de concrétiser des projets pour la biodiversité

Figure 16 Synthèse arguments partisans et opposants - Gouvernance, politiques publiques et processus de projet

Vu son importance nous avons réparti les controverses en trois sous-chapitres. Avant de s'y intéresser de manière plus précise, il convient d'apporter un rapide éclaircissement sur la procédure encadrant les demandes d'obtention du label « parc » (Figure 17).

Les projets doivent d'abord êtres initiés par les communes désireuses de faire reconnaître une portion de leur territoire en tant qu'espace d'importance nationale. Pour cela, elles doivent former un organe responsable de faire valoir le projet auprès de la population et d'élaborer un dossier de candidature. Ce dernier doit être soutenu par l'autorité cantonale et être accepté par l'office fédéral de l'environnement (OFEV) à travers la signature d'une convention-programme définissant le montant des subventions allouées et les délais de la phase de création. La durée de cette phase est limitée à un maximum de quatre années en ce qui concerne les projets de PNP et elle a pour but d'élaborer une charte qui constitue le document de garantie territoriale du parc et qui édicte les codes de sa gestion. En cas d'acceptation de la charte par les autorités fédérales, les espaces bénéficient du label « parc » pour une durée de dix ans. Finalement, ce document est réévalué tous les dix ans, et doit à nouveau être soumis à l'OFEV pour bénéficier de la reconduite du statut de Parc. La

figure ci-dessous (Figure 17) montre de manière schématique comment s'orchestrent les étapes et acteurs du processus aboutissant au label « parc » en Suisse (Gillieron, 2017 :13).

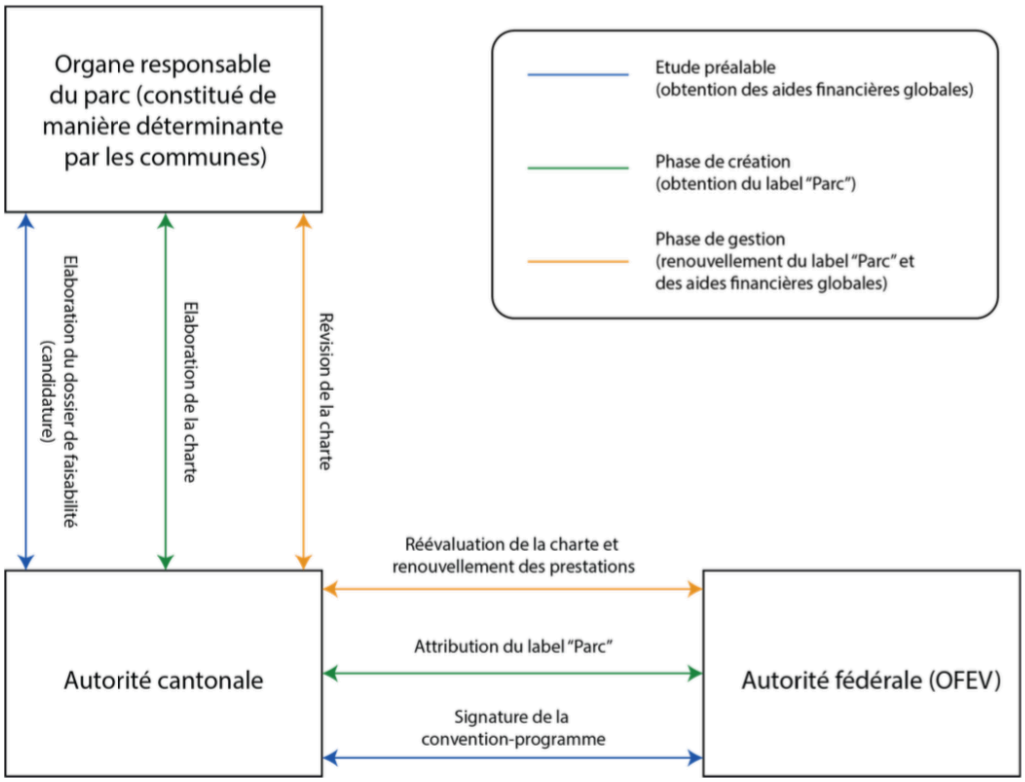

Figure 17 Schéma synthétique de la procédure d'obtention et de renouvellement du label "parc" (Ludovic Gilliéron, avril 2017)

4.1.1.1. Un parc onéreux aux finances floues

La dimension économique du projet a engendré de nombreuses discussions entre les acteurs du projet du Jorat. Dans ce chapitre ont été répertoriés les arguments des différentes parties exprimés lors des débats liés au coût du projet dans ses différentes phases. La temporalité liée aux arguments répertoriés varie ; plusieurs arguments sont relatifs au financement de la phase préparatoire du projet et à la phase de création, d'autres concernent les coûts de gestion une fois le parc mis en place (figure 4). Certaines réflexions ont été émises de façon plus générale et ne sont pas liées à une période précise. Dans ce sous-chapitre, il ne s'agit

pas de traiter des impacts économiques liés à la sylviculture et à la faune, qui seront traités dans un chapitre ultérieur de l'analyse (1.3).

Tandis que le financement relatif à la phase pilote de projet – destinée à capter des sources de financement et à impliquer des partenaires pour l'élaboration d'un premier dossier de candidature – n'avait pas fait l'objet d'un débat approfondi, les questions relatives au financement sont devenues de plus en plus prépondérantes au cours de l'avancée du projet.

Pour rappel, à travers l'acceptation du dossier de projet par l'OFEV en 2015 et l'obtention du label « parc candidat », les porteurs du projet avaient vu leur demande d'aide globale financière se réaliser (Figure 18) à hauteur de 1'900'000.- CHF (Canton de Vaud, 2014b :6). Ce montant provenant de fonds publics (Confédération, canton de Vaud et communes) permit de soutenir la phase de candidature durant la période 2015-2019. Suite aux multiples rebondissements dont le projet fut l'objet et à sa reprise en main par Lausanne, il a pu bénéficier d'un délai d'un an, accompagné de 455'000.- CHF supplémentaires pour permettre à la ville d'adapter le dossier de candidature (Muller, 2019e).

Financement :	2016	2017	2018	2019	Total	%	Moyenne annuelle
Communes/organe responsable	51'675	74'175	79'575	79'575	285'000	*15%*	71'250
Canton (propriétaire)	17'225	24'725	26'525	26'525	95'000	*5%*	23'750
Propriétaires forestiers	**68'900**	**98'900**	**106'100**	**106'100**	**380'000**	*20%*	**95'000**
Canton (parcs)	68'900	98'900	106'100	106'100	380'000	*20%*	95'000
Confédération (parcs)	206'700	296'700	318'300	318'300	1'140'000	*60%*	285'000
Confédération (autres)							
Total	**344'500**	**494'500**	**530'500**	**530'500**	**1'900'000**	*100%*	**475'000**

Figure 18 Répartition des coûts pour la phase de candidature 2016-2019 (Source : Conseil d'Etat du Canton de Vaud 2014)

En ce qui concerne les frais engendrés par l'éventuelle mise en place du parc, la Confédération s'est engagée à couvrir la moitié des coûts d'exploitation, un quart viendrait du canton et de recettes de privés et de fondations partenaires. Le dernier quart, évalué à 190'000.- CHF serait à la charge des communes membres de la future association, *« Parc Naturel du Jorat »* qui serait chargée de la gestion du parc naturel dès sa mise fonction (Muller, 2019b).

Dès la phase de candidature du projet, et alors que les promoteurs avaient toujours présenté le parc du Jorat comme un projet avantageux permettant de capter des subventions étatiques, les objections enregistrées montrent que le financement public n'est pas bien accueilli par un grand nombre d'opposants qui voient le projet comme *« […] un fantasme de biologiste payé par l'argent du Canton et de la Confédération »*, fonds qui au final sont alimentés par les impôts de la population (Muller, 2019c). Cette vision est confirmée lors d'une rencontre avec un membre de la municipalité de Froideville, qui sur le ton de la boutade, nous explique à quel point l'idée de contribuer à ce projet le séduit guère : *« je leur avais dit au tout début […] "je paye les impôts à la confédération, mais si c'est pour soutenir ça, j'aime mieux qu'ils aillent dans les avions" […] »* (Interview D). D'autres exemples tendent à montrer que les questions financières ont influencé l'acception ou le rejet du PNPJ de manière significative. Par exemple les raisons exposées par la commune de Montpreveyres lors de sa sortie du projet en mai 2019 relèvent principalement d'une crainte de *« devoir endosser des coûts »* pour la collectivité (Muller, 2019d). Et cette inquiétude ne concerne pas uniquement les communes rurales. Au cours d'une séance du conseil communal de Lausanne, un député du Parti Libéral-Radical (PLR) demandait par exemple *« Pourquoi créer un machin qui va coûter une blinde au contribuable Lausannois »* (CC Lausanne, 11.02.2020).

Interrogé sur ce point de controverse, un membre de l'équipe de projet du parc estime ces craintes comme non-fondées ;

> *« Que ça coute au contribuable de manière générale ? Oui c'est vrai, ça fonctionne avec des fonds publics c'est évident ! Maintenant ces fonds, ils sont votés, ils sont adoptés, donc on a le choix de les utiliser pour notre région ou de les laisser pour d'autres. »* (Interview A)

Selon son point de vue le parc est certes alimenté par des fonds publics qui d'une certaine manière sont imputés au contribuable, mais ces entrées sont de toute façon prévues dans le cadre d'une législature fédérale, alors autant les utiliser pour le développement de projets dans la région. L'argument des opposants ne ferait donc pas sens, le citoyen ne possédant de toute évidence aucun levier d'action pour agir de manière directe sur la répartition des recettes fiscales de la Confédération. Par ailleurs, ces dernières seraient distribuées selon un

principe démocratique car *« les budgets sont votés par le Parlement »*. De plus, les montants seraient définis par les collectivités locales selon un principe *bottom-up* : *« ce n'est pas la Confédération qui vient dire ''alors on fait un budget de 2 millions par année, vous devez sortir 500'000.-''. […] C'est les communes qui disent ''OK nous on souhaite développer ces projets, on est prêt à mettre tant'' »*.

Outre la possibilité de toucher des subsides fédéraux et cantonaux, les partisans et promoteurs du projet avancent qu'il pourrait offrir de nouvelles opportunités économiques à la région grâce à la labellisation de produits, la valorisation du patrimoine ou encore la mise sur pied d'animations (Maendly, 2017). Selon une personnalité politique lausannoise rencontrée, les opposants feraient abstraction de toutes ces plus-values. Notamment en raison d'une politisation de certaines composantes du projet – qu'il conviendra d'analyser ultérieurement dans ce mémoire – qui aurait rendu le débat stérile ;

> « *Et puis […], ça ramène aussi du fric quoi ! Et puis ça alors, ça leur passe complètement au-dessus de la tête, et je ne comprends pas tellement. A part de certains que ça soit de la mauvaise foi… Et puis parce qu'ils ont beaucoup politisé le truc. […] Des valeurs ajoutées de type économique en lien avec les produits et le tourisme qui sont d'une évidence assez folle. »* (Interview C)

Au cours d'une séance du Conseil Communal de Lausanne il est mentionné que les promoteurs ont mandaté une entreprise pour évaluer la proportion des bénéfices financiers, pour la région, engendrés par la mise en place du parc. Selon leur étude, ils seraient entre 1.5 et 6 fois supérieurs aux coûts et frais engendrés par le parc (CC Lausanne, 11.02.2020).

Selon un opposant rencontré, ce serait finalement souvent la question du financement qui génèrerait le plus de tensions dans les projets impliquant la Ville et les campagnes. Pour la Ville, il est nécessaire que ses voisines participent au financement d'infrastructures ou de projets dont elles profitent également. Pour les communes environnantes, leur participation aux projets de Lausanne ne serait pas toujours légitime. Non seulement parce qu'une participation financière a déjà lieu lors de la consommation des services en question, mais aussi parce que les budgets des communes rurales et de la ville de Lausanne ne sont pas comparables ;

« Parce que Lausanne vous avez vu les infrastructures ?! Alors on veut toujours faire financer une partie de ces infrastructures par la population des alentours. On est bien conscient qu'on en bénéficie aussi, parce qu'on ne va jamais faire une patinoire, ou un stade de foot comme la Tuilière[6] à Froideville par exemple. Mais on y participe quand même, quand on y va on dépense aussi à Lausanne. On est d'accord qu'on consomme aussi sur place. Et on n'a pas les mêmes ressources. » (Interview D)

4.1.1.2. Une légitimité démocratique interrogée

La reconnaissance des projets par la population constitue un point essentiel de la politique des parcs en Suisse. Selon la procédure légale, la décision d'instaurer un parc naturel revient aux autorités communales. Cela ne signifie en aucun cas que la population ne doive pas participer de manière active aux projets de parcs. Au contraire, l'organe responsable du parc, représenté de manière déterminante par les communes situées dans le périmètre du parc (Oparcs, art. 25 al.2), doit veiller à ce que la population puisse participer de manière active aux projets (Oparcs, art. 25 al. 3a.). Cette dernière peut également être amenée à prendre cette décision dans le cas où elle provoquerait un référendum communal (Muller, 2019b).

Dès son instauration en 2012, c'est l'association JUTAVAQ qui s'est chargée de diffuser le projet auprès de la population. L'importance de l'adhésion et de l'implication des citoyens aurait été pris en compte dès ses débuts, selon les déclarations répétées à plusieurs reprises par les porteurs du projet dans les médias (Détraz, 2016 ; Maendly, 2017 ; Muller, 2017 ; 2017b ; etc.). Après avoir organisé plusieurs évènements tels des journées d'information, fêtes dans les bois et autres balades découvertes, quatre ateliers participatifs ont été menés à la fin de l'année 2017, avec pour but de mieux délimiter le périmètre et identifier les différentes attentes de la population (Muller, 2017b). Les promoteurs du projet annoncèrent vouloir travailler à sa conception sur la base des propositions rassemblées lors de ces ateliers qui rassemblèrent quelques 150 participants (Muller, 2018c). Ils déclarent en outre vouloir *« montrer, en toute transparence, la direction dans laquelle »* ils travaillent (Muller, 2019g).

[6] Nouveau stade de foot de Lausanne inauguré en 2020.

Figure 19 Ateliers participatifs (Source : https://jorat.org/le-parc-naturel-periurbain/ateliers-participatifs/atelier-participatif-pnp-jorat-opt/)

Pourtant, des critiques laissent entendre que les efforts faits pour intégrer l'avis de la population n'auraient pas été satisfaisants, voire que les avis de cette dernière n'auraient tout simplement pas été pris en considération par les promoteurs du projet. Par exemple, après avoir vu que plusieurs chemins pourraient disparaître dans la forêt, malgré les ateliers participatifs et de nombreuses requêtes demandant de les laisser intacts, un usager de la forêt se demandait *« avec d'autres personnes »*, si les porteurs du projet n'avaient pas *« organisé la soirée juste par principe »* (Muller, 2019g).

Auparavant des critiques similaires visaient déjà les promoteurs du projet ;

> *« J'ai le sentiment que ce projet n'est celui que de quelques personnes souhaitant créer au cœur du Jorat un sanctuaire laissé à la nature et à la biodiversité, excluant par-là l'humain. Les responsables n'acceptent que difficilement les avis contradictoires […]. Les porteurs du projet ''Jorat, une terre à vivre au quotidien'' proposent de nombreux chantiers d'études de type académique qui ne prennent pas en compte l'avis des habitants de l'agglomération lausannoise. […] Si le comité de l'association souhaite que les habitants et les élus s'approprient ce projet, il doit*

s'appuyer sur des bases réelles, indiscutables, et pas sur des idées ou des concepts purement académiques et déconnectés des visions citoyennes. » (Courrier des lecteurs, 2017).

Cette dernière remarque illustre un ressenti qui fut exprimé à plusieurs reprises par les opposants, et entendu également plusieurs fois dans les discours de l'association PPMJ : les promoteurs du projet n'accepteraient que difficilement les objections et construiraient un projet qui ne reflète pas l'avis de la population, selon des préconçus éloignés, voire même déconnectés, de la réalité du terrain (Muller, 2018b).

Par conséquent vu la proximité de certaines échéances, particulièrement au cours de l'année de prolongation de la phase de création du parc entre 2019 et 2020, certains groupes d'usagers se sont sentis lésés par la démarche participative. Une impression d'être mis devant le fait accompli aurait gagné certaines personnes, comme le remarque un représentant d'un groupe d'usagers de coureurs : *« On nous a donné trois semaines pour prendre position, mais en période de vacances, c'est vraiment peu. »* (Muller, 2019g).

La rapidité de cette procédure impacterait également les porteurs du projet. Comme il est mentionné lors d'une séance du conseil communal de Lausanne : *« cette urgence on la regrette mais on la subit aussi. »* (CC Lausanne, 11.02.2020). Il s'agit donc pour eux de travailler de manière rapide et efficace pour respecter les échéances prévues par l'Oparcs et le délai accordé par l'OFEV pour le projet de PNPJ (Muller, 2019b).

En outre pour de nombreux opposants, les porteurs du projet n'auraient pas respecté les buts statuaires de JUTAVAQ, élaborés lors de la création de cette association. Comme l'article 3 de son règlement le montre, l'association obéit à trois statuts différents (Figure 20).

Représenter et défendre les intérêts des communes territoriales du Jorat et des propriétaires privés et publics de forêts et de terrains agricoles situés sur le territoire joratois dans le cadre du programme de mise en valeur du patrimoine forestier ;
Promouvoir et soutenir des projets de développement durable du territoire joratois
Etudier l'opportunité de la création du Parc naturel périurbain (PNP) sur le territoire joratois.

Figure 20 Statuts de l'association Jorat Une Terre à Vivre Au Quotidien (JUTAVAQ 2016 :1)

Selon les opposants, le but d'étudier l'opportunité de créer un parc aurait pris beaucoup d'ampleur par rapport aux autres statuts. Alors qu'ils étaient distincts, mais égaux en importance, ils auraient tous étés confondus dans celui de l'étude pour la mise en place d'un parc :

> *« Et puis ce troisième but a pris une ampleur telle, qu'il est passé au-dessus de tous les autres buts – donc il y avait plus que ça qui comptait. Et c'est là que ça a commencé à mal se passer, on avait des avis très divergents sur l'avenir de nos forêts. […], tout devait passer par un parc naturel pour gérer ça. Ça a relativement vite coincé à ce niveau-là. »* (Interview D)

Par ailleurs, la question de l'instauration d'un parc n'aurait pas suffisamment été débattue, et aurait été considérée comme acquise dès le début. Il aurait au contraire été important d'élargir le débat et de le porter devant les instances cantonales, comme l'indique un membre de l'association PPMJ :

> *« Les promoteurs du projet de Parc naturel du Jorat en parlent toujours comme si c'était un fait acquis. Mais pour l'instant, les seuls débats prévus sont ceux qui auront lieu dans les conseils généraux ou communaux concernés, lorsque les assemblées devront se prononcer sur les changements d'affectation de parcelles. Nous estimons qu'un projet d'une telle ampleur devrait au moins être débattu au Grand Conseil. »* (Muller, 2018f)

Pour les porteurs du projet les accusations de ne pas intégrer les différents acteurs, n'auraient pas lieu d'être. Plusieurs critiques auraient été émises de façon hâtive alors que le projet se trouvait encore en phase de développement, soit incomplet, comme en témoignent deux remarques rapportées dans *24 heures* ;

> *« Évidemment que le projet ne peut pas être précis, puisque nous sommes dans une phase de démarche participative. »* (Muller, 2018a).

> *« Comme nous l'avons souvent répété et contrairement à ce que certains opposants affirment, nous sommes toujours en phase de conception »* (Muller, 2018k)

Selon les promoteurs, les critiques des opposants sont néanmoins importantes pour façonner le projet et lever certaines incompréhensions émanant de la population, comme l'explique dans la presse un membre de JUTAVAQ ;

> *« Il faut prendre en considération les craintes qui s'expriment et travailler avec ceux qui sont moins acquis à notre projet. […]. Il y a un gros travail de conviction à mener, leur montrer l'intérêt de réaliser des objectifs de politique publique en fédérant des communes rurales et urbaines autour d'un projet commun. »* (Maendly, 2017).

Lors du Conseil Communal du 11.02.2020 destiné à adopter le plan de gestion du parc, les efforts d'adaptation fournis par l'équipe de projet pour rendre son acceptation possible ont notamment été salués par un membre du PLR (CC Lausanne, 11.02.2020).

Finalement, une question plus générale revient de façon récurrente après le départs de certaines communes rurales du projet : si l'acceptation d'un PNP par la population est une condition cadre pour son instauration, pourquoi la ville de Lausanne continue-t-elle seule à soutenir un projet dont la forme de départ a été considérablement réduite ? A cette question, les porteurs du projet et les représentants de la ville de Lausanne fournissent trois réponses.

La première est l'inscription de la démarche dans un protocole précis *« cadré par une législation fédérale »* impliquant à travers le financement public, un résultat : *« nous sommes engagés dans un processus cadré par une législation fédérale qui nous donne jusqu'à la fin de 2019 pour présenter quelque chose avec les partenaires qui en ont envie. »* (Muller, 2019b).

Une deuxième raison avancée est que contrairement à ce que les opposants déclarent, Lausanne n'est pas la seule commune à porter ce projet : *« il est archi-faux de dire que la ville de Lausanne était seule ! Il y a une ''pétée'' de communes qui n'ont pas pu participer au parc parce que territorialement, les autres communes ont dit non. »* (Interview C). En effet comme nous l'avons vu dans la première partie (Chapitre 1.2) la volonté de participation de certaines communes, comme Jorat-Menthue, a été entravée par le refus d'autres communes de mettre à disposition des surfaces forestières. Avec Jorat-Menthue, les communes de

Jorat-Mézières, Le Mont-sur-Lausanne, Epalinges et Hermenches sont officiellement partenaires du parc (CC Lausanne, 11.02.2020) ce qui montre que le projet rencontre un soutien plus large que ce qu'avancent ses détracteurs. D'autres propriétaires forestiers se sont vus évincés du projet, comme le canton Vaud qui, suite au retrait de Froideville, se retrouva dans l'impossibilité de fournir 96 hectares de ses parcelles forestières au PNPJ se trouvant sur son territoire (Muller, 2018k).

Une troisième raison évoquée est la matérialisation d'une volonté politique qui mériterait une mise en œuvre, ne serait-ce que pour évaluer le concept, avec un préavis accepté par 55 voix contre 26 refus et 2 abstentions au conseil communal de Lausanne (CC Lausanne, 11.02.2020) ;

> *« C'est un gros projet et c'est pour ça que j'aime bien à un moment donné qu'on aille au bout aussi d'un concept, qu'on le mette en œuvre et qu'on fasse la preuve par l'acte. Le cas échéant bien entendu que quand on mettra en œuvre ce parc, il y aura certainement des choses qui joueront très bien, d'autres qui ne joueront pas. Celles qui ne jouent pas, ben on fera l'évaluation et on améliorera etc. Et puis si d'aventure tout d'un coup la partie évaluation sur la partie biodiversité devrait être catastrophique, alors là je pense de manière légitime on se demandera si c'est vraiment un bon instrument.* […] *tant qu'on ne l'a pas fait, on ne saura pas, donc j'aime bien aller au bout d'un processus, j'aime bien mettre en œuvre, évaluer ce qu'on fait, faire des actions correctives, et puis après prendre la décision : on continue, ou on s'arrête. Et puis si on continue et qu'on fait la preuve par l'acte avec justement la démonstration que toutes les valeurs ajoutées se réalisent, alors à ce moment-là je pense que les communes pourraient nous rejoindre aussi petit à petit. »* (Interview C)

La perspective de voir des communes changer d'avis et rejoindre un jour le parc du Jorat est jugée réaliste, comme il est mentionné par un autre élu communal lausannois : *« […] d'expérience, les verts savent que tout projet favorisant la renaturation engendre beaucoup de débats et d'inquiétude au début. Mais au fil du temps, ces mêmes projets se retrouvent plébiscités par ces acteurs*. » (CC Lausanne, 11.07.2020). Bien qu'il soit plutôt favorable au

projet dans son ensemble, un autre élu regrette que le projet ait été bouclé dans l'urgence et n'ait pas bénéficié de plus de temps de réflexion.

4.1.1.3. Le Parc Naturel Périurbain, un outil qu'il faut placer ailleurs qu'en plaine

Au cours du projet, plusieurs remarques ont directement visé l'outil de PNP instauré par la Confédération en 2007 à travers l'OParcs ; elles démontrent que cette catégorie d'espace de protection ne fait pas l'unanimité parmi les acteurs du projet.

Selon certains opposants le PNP ne fait pas sens car, dans un pays montagneux soumis à une forte pression sur le territoire, il serait illogique d'instaurer des zones de réserves dans les rares forêts plates du Plateau où il est facile et peu coûteux d'exploiter du bois. Cet argument a été utilisé dans un débat survenu au Grand conseil du canton de Vaud en Juin 2017 au cours d'une étude du Plan directeur cantonal (PDCn), où l'UDC et une partie du PLR auraient voulu *« biffer la mention des parcs naturels dans le chapitre ''Valoriser le patrimoine naturel''. »* (Maendly, 2017). Ce point de vue est confirmé par un interlocuteur rencontré à Froideville, insistant, entre-autres, sur l'incompatibilité de ce modèle avec le contexte territorial helvétique :

> *« L'outil moi je suis contre. Parce qu'on ne va plus exploiter nos forêts. Alors qu'on parle de consommer local, de plus en plus construire en bois, de chauffer au bois ! Parce que c'est une des seules matières premières qu'on a en Suisse hein […]. Vous pouvez mettre le parc naturel au Pays-d'Enhaut, où on peut pas exploiter le bois. […]. Il faut mettre les zones naturelles à l'endroit qui convienne et où on ne peut pas exploiter ».* (Interview D)

Comme il est mentionné dans cette citation, et comme nous l'avons également vu dans le sous-chapitre précédent (1.1.3.) un manque de cohérence avec d'autres objectifs en matière de politique publique est pointé du doigt. Cette incohérence démontrerait que la mise en réserve de surfaces boisées ne se justifie pas en plaine, dans le contexte helvétique.

D'autres remarques des opposants montrent que pour certains, le PNP serait inutile et représenterait des contraintes légales superflues. Il est souligné qu'il ne serait pas un outil indispensable pour instaurer des mesures prises en faveur de la biodiversité. Lors d'une

séance rassemblant les membres de PPMJ, il est par exemple entendu la réflexion suivante : *« il n'y a pas besoin de nouvelles lois pour protéger quelque chose qui nous est cher à tous dans cette salle. »* (Muller, 2018b). Des remarques similaires ont été émises par un élu de Corcelles-le-Jorat pour justifier le départ du projet de la commune ; *« On veut bien prendre des mesures en faveur de la biodiversité, a précisé l'élu. Mais pourquoi s'encombrer d'un tel machin? »* (Muller, 2019c).

Certains opposants sont moins réfractaires vis-à-vis du PNP et ne remettent pas en cause les buts de l'outil et la mise en place d'un parc naturel mais préféreraient voir le parc se réaliser ailleurs ; *« Je dis oui à la création de ce parc naturel mais non à la localisation dans les forêts du Jorat »* (Courrier des lecteurs, 2014a); *« ailleurs dans les forêts en pente, où plus personne ne fait du bois, ce n'était pas plus judicieux d'y envisager le fameux parc naturel! »* (Courrier des lecteurs, 2018b).

Pour les porteurs du projet, la politique de PNP constituerait un outil public répondant à un réel besoin environnemental, particulièrement en Suisse où les forêts du Plateau sont soumises à une forte exploitation. La forêt, telle qu'on la rencontre aujourd'hui, serait en conséquence un espace artificiel artificiel peu propice au développement de nombreuses espèces, déficit écologique auquel le PNP permettrait de remédier ;

> *« On a une telle surexploitation de tous nos milieux dans le plateau Suisse, via la pression du territoire que l'on a sur le plateau, donc c'est aussi l'opportunité pour les gens de découvrir une nature en libre évolution, et ce que ça veut dire une nature en évolution... Puis de comprendre du coup, par opposition, que tout le reste de notre nature est complètement anthropisée, via l'entretien qu'on en fait. »* (Interview A)

Les propos d'un forestier lausannois convergent également dans cette direction : La forêt du Jorat est la plus grande du plateau suisse et se situe près d'une ville, deux conditions rarement rencontrées ailleurs ce qui réduit les possibilités de créer d'autres PNP ;

> « *Et ben c'est des images qui sont absolument fabuleuses à voir et que vous ne pouvez voir nulle part ailleurs. Parce que généralement avec des forêts comme celles-ci il y aura toujours quelqu'un qui va intervenir. Donc je pense que ça répond vraiment à ce complément, qui est manquant chez nous en Suisse en terme de biodiversité,*

c'est des zones en libre évolution sans intervention humaine. Autrement en Suisse on est très écolo, mais on est les champions de l'interventionnisme. Et avec ça, ben il nous manque ces espaces. […] Ce n'est pas pour rien que le législateur a proposé de financer dans sa politique les zones réservées de parc périurbain. Parce que voilà autour des villes, autour de ces zones-là, il n'y a pas de zone en libre évolution sur le plateau. […] pour les citoyens, et bien c'est la garantie d'avoir une biodiversité de qualité dans la région. » (Interview B)

En effet comme il est mentionné dans le « Plan d'action biodiversité » émis par le canton de Vaud en 2019, il convient de protéger la nature dans toutes ses formes pour favoriser la biodiversité dans sa pluralité ce qui implique la protection de différents milieux, y compris sur le plateau et à proximité des villes (Canton de Vaud, 2019). Dans le canton de Vaud, la réalisation du PNPJ serait un pas en direction de l'instauration de *« réserves dans tous les types de forêt, pour éviter qu'elles soient toutes situées dans les Préalpes ou le Jura »* (Maendly, 2017).

Un autre avantage avancé par les promoteurs du projet est la force de communicabilité de l'outil. Le label qu'il procurerait faciliterait et encouragerait l'ancrage de la nature dans l'aménagement local. Si le projet du Jorat en est actuellement à ce stade de développement, ce serait grâce à la visibilité accordée par le PNP;

« L'outil de PNP je pense qu'il a d'abord un avantage très fort, c'est sa communicabilité. […] Je pense que depuis maintenant quelques années, les aménagistes par exemple, ont toujours retenu ce projet. Alors qu'autrement les forêts c'était un concept quoi ! Mais ce n'était pas un projet. C'était difficile d'imaginer de mettre ça en balance par rapport à une route, la construction d'une autoroute ou quelque chose comme ça. Tandis que « PNP » les aménagistes ont tout de suite compris qu'il y avait un projet ambitieux qui se déroulait là. Et finalement dans tous les plans d'aménagements etcétéras, on est cités maintenant, on est référencés. » (Interview B)

4.1.2. Les rapports à la ville

Indéniablement, les nouvelles catégories d'espaces d'importance nationale marquent un rapprochement entre espaces naturels protégés et ville dans le contexte Suisse. En effet selon l'OParcs, *« un parc naturel périurbain est situé dans un périmètre de 20 km au maximum du centre d'une agglomération urbaine et à une altitude comparable »* à cette dernière (Art. 22 al. 4), et il doit être « *facilement accessible par les transports publics »* (Art. 22 al. 5).

Comme nous l'avons vu en préambule, le projet initial de PNPJ incorporait en plus de la ville de Lausanne de nombreuses communes plus petites à caractère rural. Visiblement l'entente et la collaboration entre la ville et certaines de ces communes rurales n'ont pas été très harmonieuses. Au cours de l'avancée du projet, et après le départ de plusieurs d'entre-elles, certaines critiques et accusations ont directement visé la capitale vaudoise. Nos trois prochains sous-chapitres explorent les débats gravitants autour des points du tableau ci-dessous.

	Arguments opposants	**Arguments partisans**
Intérêt du parc	Un parc ne servant uniquement les intérêts de la ville	Un parc pour faire des coutures entre ville et campagne
Attitude adoptée par la ville dans le projet	Une ville arrogante et usant de tous les moyens pour faire passer le projet	Une ville ayant tenté d'établir un projet de compromis basé sur un pied d'égalité entre ville et campagne
Perceptions de la ville	Un projet de « technocrates urbains »	La ville de Lausanne a l'habitude d'être traitée de

		manière variable

Figure 21 Synthèse arguments partisans et opposants – Un projet de la ville pour la ville

4.1.2.1. Un parc ne servant uniquement les intérêts de la ville de Lausanne

Comme nous l'avons exposé précédemment (1.1.), il existerait plusieurs avantages économiques à réaliser le parc, matérialisées sous forme de subventions étatiques et de retombées économiques liée à diverses plus-values (1.1.1.). Par ailleurs, nous avons vu que le parc pourrait permettre de concrétiser plusieurs objectifs de politiques publiques (1.1.2.) et que le « label parc » serait susceptible d'agir comme catalyseur de projet (1.1.3.). Nous avons cependant pu constater que ces différents éléments ne sont pas forcément convaincants pour les opposants du PNPJ qui ont déclaré à plusieurs reprises que ce projet ne servirait que les intérêts de la ville, alors que les promoteurs ont toujours souligné qu'il bénéficierait à l'ensemble de la région.

Comme il a été remarqué à plusieurs reprises lors du travail de terrain, bon nombre d'élus lausannois éprouveraient tout comme les promoteurs du projet, un grand sentiment de fierté à la perspective d'accueillir le deuxième PNP de Suisse au sein de leurs limites communales (CC Lausanne, 11.02.2020). Mais les opposants ne semblent pas considérer l'implication de Lausanne d'un bon œil. Dans un document de PPMJ fournissant une liste d'exemples destinés à inspirer la population désireuse de recourir face à la procédure de classement, on lit la phrase suivante ; *« Beaucoup considèrent que la démarche des promoteurs du parc n'est fondée que sur la volonté de créer un parc périurbain pour la seule image verte de la ville de Lausanne*. » (PPMJ, 2020b). Ce type d'argument a été utilisé à maintes reprises par les communes de l'arrière-pays, pour lesquelles la ville tente d'acquérir une réputation qui ne collerait pas à sa véritable identité. Un élu d'une commune limitrophe du projet explique ainsi son impression que ce projet serait conçu « […] *pour la belle image de Lausanne, la ville verte etc. »* alors qu'il s'y trouverait *« des grues partout ! »*. La ville ne compterait sur les communes rurales que pour renforcer une réputation qu'elle voudrait se donner; « *L'arrière-pays on a juste l'impression qu'on est là pour leur donner une image, c'est tout. »* (Interview D). Un autre exemple d'argument dans la liste de PPMJ va dans cette même direction ;

> *« Le nom ‘’Jorat’’ recouvre une entité beaucoup plus grande que les seules forêts de Lausanne. L’appellation Parc Naturel du Jorat laisse entendre une adhésion de l’ensemble des communes du Jorat, ce qui n’est pas le cas. La dénomination devrait plutôt être ‘’Parc naturel Lausannois’’. »* (PPMJ 2020b)

D’autres critiques laissent entendre que les autorités lausannoises seraient désireuses de réaliser le parc pour repousser hors des limites administratives de la ville une certaine pression qui s’exerce sur son territoire ; *« Il s’agit pour moi d’une utopie urbanistique. Il y a actuellement trop de monde au Chalet- à-Gobet, la ville espère donc amener les gens plus loin. »* (Deillon, 2018). Un autre avis permet de mesurer à quel point certains opposants ont l’impression que ce parc servirait uniquement les intérêts de la ville et des citadins, au détriment de la campagne et de ses habitants :

> *« Ce projet est porté en grande partie par la commune de Lausanne soucieuse de sauvegarder le peu de nature qui lui reste dans sa périphérie après avoir laissé grignoter les terrains du Chalet-à-Gobet. Et c’est aux petites communes d’accepter de jouer le rôle de ‘’réserve d’Indien’’ ! »* (Courrier des lecteurs 2018a)

Pour les autorités urbaines il est indéniable que la protection des bois du Jorat répond à un besoin de la population : *« le Jorat participe à la santé et au bien-être des citadins […]. Nous avons besoin de ce parc, c’est pourquoi il mérite notre protection*. » (CC Lausanne, 11.02.20). Il s’agirait certes de préserver cet espace sur le long terme au bénéfice du bien-être moral et physique de la population urbaine, mais aussi pour assurer *« le renforcement d’une identité joratoise »*.

Comme nous l’avons vu, les porteurs du projet estiment qu’en cas de réalisation du PNPJ l’économie de toute la région profitera de nombreuses répercussions positives. Il ne procurerait pas des avantages seulement à la ville ;

> *« Le fait d’être « stampelisé » PNP d’un point de vue touristique, c’est juste évident que cela apportera une plus-value pour l’ensemble de la région et pour les communes ! […] on voit qu’on peut avoir des valeurs ajoutées de type économique en valorisant tout une filière de produits locaux etc. qui apportent et attirent l’attention aussi sur l’économie endogène. Donc pas seulement pour la ville de Lausanne mais*

aussi pour les communes qui sont productrices de X ou Y produit. […] Je pense qu'une fois qu'on va se promener dans un parc périurbain, ben on ne va pas revenir en ville pour manger à midi, on va manger sur les communes qui ne sont pas la commune de la ville de Lausanne, enfin bref… ». (Interview C)

Outre la mise en valeur des produits du terroir le projet apporterait également d'autres avantages pour l'arrière-pays tels que l'amélioration du niveau de desserte des transports publics grâce à la mise en place de nouvelles lignes de bus (Interview C).

4.1.2.2. Un « forcing » de la ville pour faire passer le projet

Selon les opposants, la ville de Lausanne aurait employé des tactiques peu scrupuleuses pour faire avancer le projet. Elle foncerait *« tête baissée dans la mise en place d'un projet qui n'apportera rien de plus à ce qu'il y a actuellement. »* (CC Lausanne, 11.07.2020). Comme il est rapporté dans les médias, certains habitants des communes rurales se seraient sentis contraints d'accepter le projet pendant sa phase de candidature. Les procédures menées par la ville pour mener à bien le projet et convaincre la population forceraient « *[…] la main des habitants de l'arrière-pays »*, qui en cas de refus, se retrouveraient traités *« d'ignares »* (Courrier des lecteurs 2018a). Ce *« forcing des urbains »* ne serait *« guère apprécié »* par de nombreux citoyens (Gavillet, 2018).

De plus, rien ne justifierait que la ville vienne s'immiscer dans la gestion des milieux ruraux, comme l'indique un qualificatif décrivant Lausanne comme une *« capitale qui veut nous apprendre à gérer notre territoire »* (Muller, 2019c). Cette vision se retrouve également dans les paroles d'un élu UDC lors d'un débat au conseil communal de Lausanne ; la ville appliquerait une *« compréhension urbaine et un peu théorique de la nature »*, semblant être *« à l'opposé de l'expérience pratique des communes rurales »*. Ces dernières étant « *moins urbaines »*, seraient *« peut-être bien plus au fait de comment gérer une forêt »* (CC Lausanne, 11.02.2020).Les propos d'un garde forestier lausannois vont dans le même sens ; *« C'est sûr qu'ils ont l'impression que l'urbain ne comprend rien du tout à la réalité forestière, et ceux qui savent le Jorat, c'est eux quoi !* » (Interview B).

Pour PPMJ, le fait que la ville poursuive le projet en dépit de l'avis des communes limitrophes, démontre une « *arrogance de la ville de Lausanne qui prétend que ce projet est*

fédérateur ». Au contraire, cette *« manière d'imposer ce parc sans tenir compte de l'avis des populations limitrophes »*, ne ferait *« qu'accroître les tensions entre Lausanne et les communes du Gros de Vaud*. » (PPMJ 2020). Une boutade exprimée par un citoyen opposé au parc témoigne de ce sentiment de supériorité attribué à la ville : *« C'est vrai qu'on a parfois l'impression que les lausannois oublient qu'il y a des gens qui vivent aux abords des bois du Jorat »* (Muller 2018e).

Du côté des porteurs du projet, les remarques qualifiant Lausanne d'arrogante et de dominatrice sont jugées infondées. Selon eux les différents acteurs du PNPJ auraient été traités à égalité durant tout le processus du projet (chapitre 1.1.2). La capitale aurait même tenté de faire profil-bas pendant la phase de candidature du projet mais le refus des communes aurait sonné, pour certaines personnes, comme un acte de vengeance ou une tentative d'inverser les rapports de force ;

> *« Pendant quatre ans j'ai essayé de montrer que Lausanne, on peut aussi être autre chose qu'arrogante. Et puis malgré tout ça n'a pas du tout marché. Parce qu'en face, systématiquement, ils nous prêtaient des intentions que l'on n'a pas du tout. »*
>
> *« Là on a depuis le début du projet travaillé au sein de l'association, au niveau du comité, avec des représentants de différente communes, où chacun avait le même pouvoir décisionnel. Lausanne avait une voix, comme la commune de Jorat-Menthue par exemple. Disons qu'il n'y avait pas une prépondérance des prises de décisions venant de Lausanne, bien au contraire… Mais cela a aussi été l'occasion pour certaines communes de donner une espèce de "retour d'ascenseur" à Lausanne en leur disant "là, vous nous donnez la possibilité de dire non, donc on va dire non". »* (Interview C)

Ces propos démontrent que dès l'initiation du projet la ville anticipait déjà des critiques relatives à son implication. Selon les propos d'un membre de JUTAVAQ il existerait des tensions entre la capitale et ses communes environnantes datant de projets antécédents et qui auraient impacté le bon déroulement de celui du Parc du Jorat. Sans pouvoir être plus précis il nous déclare qu'il y a « *toute un historique de relations de la ville avec ses communes limitrophes, et les communes du Jorat, où quelque part, peut-être que la ville a été, sur d'autres projets, un peu plus à faire cavalier seul. »* (Interview A).

De fait comme le dit une personnalité politique lausannoise, de vieilles querelles subsisteraient en raison de certains comportements arrogants de la ville dans le passé. Ces critiques ne seraient en revanche pas du tout valable sur ce projet car les différents partenaires auraient été mis sur un pied d'égalité et Lausanne se serait au contraire tenu en retrait depuis le début de la phase de candidature ;

> *« Il y a un truc culturel qui reste, que l'arrière-pays et la capitale ça ne s'entend pas, parce que l'arrière-pays pense qu'on est juste là, avec beaucoup d'arrogance pour leur imposer des projets. Et puis à juste titre aussi. Je pense que certaines fois on a été très arrogants. Mais quand de bonne foi on démarre un projet comme celui-ci et puis on annonce la couleur en disant ''on a quand même envie, et puis on reste un peu en retrait, et puis on est tous au même niveau et on a le même pouvoir, on est tous égaux en terme de gouvernance, on a un comité avec la même voix ''… »* (Interview C)

Ces discours anti-urbains seraient entendus dans de nombreux autres domaines, selon une autre personne interviewée : *« C'est-à-dire que c'est toujours 'Lausanne l'arrogante', 'Lausanne la fière', 'Lausanne l'endettée', etcétéra. On entend ça tout le temps dans les autres communes. » (*Interview B). Ces critiques et le fait *« d'être toujours perçue de manière variable »* feraient ainsi *« partie de la vie de Lausanne »,* comme le déclare ce forestier lausannois. Selon lui quel que soit le projet, *« il y a déjà une part incompressible d'images de Lausanne »*, faisant que la ville *« part perdant avec ça ».* Ces reproches seraient émis par *« un noyau dur d'agriculteurs et de possesseurs historiques de la terre qui ont des difficultés »* avec l'implication de Lausanne dans des projets impliquant l'arrière-pays, et non pas par des *« citadins exilés »* dans une commune rurale.

Si les autorités urbaines admettent que cette image négative de la ville peut être due à un comportement hautain de la capitale à l'occasion de projets antérieurs, elles déplorent le fait que certains habitants de la campagne usent de stéréotypes pour qualifier les positions prises par la ville ;

> *« Ils ont une vision de la ville, qui est vraiment… (hésitations)… biaisée par peut-être un comportement que la ville a eu dans d'autres domaines, d'autres projets où on a été arrogants certainement. Maintenant ils mettent tout dans le même panier, et on reste […], dans ces vieilles rancunes, ces vieux schémas de… (hésitations)*

… 'nous on voit la ville, comme ne se regardant que le nombril, ne regardant que ses propres intérêts'. Donc quand je suis arrivée il y avait déjà tout ce passif quoi. » (Interview C)

Ces discours exprimant un certain rejet de la ville seraient donc antérieurs au projet de parc Et, comme mentionné par les autorités lausannoises, surviendraient de façon récurrente quand des partenariats intercommunaux sont exigés ou jugés nécessaire. La source de cette rancœur résiderait dans l'historique des relations entre ces deux entités, où la ville aurait eu des comportements inappropriés. Ces occasions de frictions seraient cependant anciennes et difficiles à déterminer de manière précise ;

« […] la réalité de ce propos qui était tenu par des élus déjà en place, c'est que l'arrière-pays déteste Lausanne! […] On dit en droit que c'est la théorie du tas de fumier. C'est quand il y a deux familles d'agriculteurs qui s'entendent pas pendant des générations, parce qu'une fois il y en avait un qui avait mis un tas de fumier devant la cuisine. Mais ça date de trois générations, pis ça a fâché les familles, pis on garde cette fâcherie mais on ne sait plus vraiment pourquoi. Pour un truc anecdotique. Puis là, comparons les comparaisons, mais j'ai l'impression que la relation avec l'arrière-pays et la capitale, elles se sont détériorées on ne sait pas pourquoi… Ces fâcheries entre l'arrière-pays et la ville de Lausanne, la capitale du canton, elles ont une histoire. Mais plus personne ne se souvient de pourquoi elle est fâchée. […] On a été confronté assez rapidement à un mur basé sur cette culture de ''l'arrière-pays n'aime pas Lausanne'' » (Interview C)

La virulence des débats, et l'impression que ceux-ci ne faisaient pas avancer le projet dans le bon sens, expliqueraient la reprise en main plus active du projet par la ville de Lausanne. Les autorités lausannoises auraient ainsi invité les différents partenaires à se prononcer de manière définitive pour que le projet puisse avancer ;

« […] j'étais tempérée dans mes prises de paroles pendant les comités, j'étais pas à dire ''oui la ville va faire ça, la ville va porter...''. J'étais pas du tout le moteur pour dire et renforcer ce sentiment qu'il y avait déjà : '' ah ouais, mais c'est la ville qui vient nous donner des leçons'', parce que c'est un peu comme ça qu'ils nous voient. Donc j'ai vraiment fait « low profile » pendant trois ans et demi, jusqu'à un moment

donné où je me suis dit que si on voulait vraiment voir le bout de ce projet, il fallait alors qu'on soit un peu plus fort dans ce projet, dire maintenant ''nous on veut aller de l'avant, si vous êtes d'accords ben tant mieux, si vous ne l'êtes pas on redessine la forme du parc.'' » (Interview C)

Dans un article du *24 heures* (Muller 2018e), il est mentionné que lors d'une verrée ayant suivi une soirée d'information de PPMJ, « un partisan du projet s'est ainsi vu conseiller de rapidement quitter la salle, pour sa sécurité ». Cet incident particulier aurait été le pas de trop pour Lausanne, qui aurait incité ses représentants à se faire plus visible et incisifs dans les débats ;

« Et puis il y a eu ce moment aussi pour moi qui étais un point d'inflexion assez fort où je me suis dit ''fini de rigoler''. C'est quand eux ils ont créé Parque pas mon Jorat l'association constituée contre le parc naturel périurbain. Et puis moi j'avais dit à mon chef de service « parc et domaine » […] d'aller à l'assemblée qui constitue cette association contre le parc. […] Et le lendemain il m'a raconté comment ça c'était passé, et là j'ai convoqué les gens du parc, de l'association qui est contre le parc. Moi j'ai trouvé l'attitude inadmissible. Mon chef de service a failli se faire casser la gueule après la soirée quoi ! […] Quand on est dans ce registre là ça je n'accepte plus. On s'est rencontré avec les gens de cette association contre le parc, et puis alors là je répète les propos parce qu'ils sont quand même passablement (hésitations)… enfin vous avez quand même pas mal de choses avec cette culture contenant la ville, la campagne… C'est que je leur ai dit ''maintenant fini de rigoler, moi je veux bien qu'on discute d'un point de vue politique, qu'on ne soit pas du même avis. Mais s'il y a encore une seule fois un seul geste contre un collaborateur de la ville de Lausanne, je dépose plainte''. Et puis là ils m'ont dit : ''ouais mais nous on n'est pas comme vous les gens de la ville, on parle pas aussi bien que vous dans le débat politique alors nous on parle avec nos poings''. Alors là j'ai dit : ''on arrive dans une zone où c'est plus très sain''. Et puis c'est à ce moment-là aussi que j'ai dit : ''bon ben maintenant si on veut réaliser ce projet-là, on pose maintenant soi-même les exigences et si vous voulez participer au projet vous restez, et si vous ne voulez plus participer vous partez, et on définit le périmètre''. » (Interview C)

Selon les dires de cette même source, d'autres incidents semblables se seraient produits, dépassant les limites de la bienséance, ce qui n'aurait pas du tout été apprécié par les partisans du projet;

> *« Les démonstrations de forces qu'ils ont faites quand ils ont débarqué à cheval à ''Festijorat''*[7] *la première année avec justement pleins d'enfants etc., ce n'est pas très sain vous voyez. […] Le débat, le combat politique au niveau des mots, même si on n'a pas tous fait les mêmes choses, même si on n'a pas tous l'habitude de parler, ça me va. Mais dès qu'on commence physiquement à faire des démonstrations de force, ça ne va pas du tout quoi ! Dans mon cas moi j'ai dit « stop » à ce moment-là. »* (Interview C)

Cependant, l'absence des communes rurales est déplorée par plusieurs membres du conseil communal de Lausanne car le PNP tel que conçu à l'origine constituait un *« projet de grand compromis, dans lequel on a tout fait pour dégrader le moins possible les intérêts des uns et des autres »*. Ils ne peuvent *« que regretter l'absence des autres communes »*, en espérant que celles-ci intègrent le parc *« d'ici quelques années »* (CC Lausanne 11.02.2020). Cet aspect est confirmé une autorité lausannoise, qui assure qu'une porte restera toujours ouverte en cas d'acceptation future du projet ;

> *« Lausanne n'entend pas mener ce projet toute seule. Si nous leur disons au revoir aujourd'hui, ce n'est pas un adieu. Et nous accueillerons volontiers toutes les* communes qui souhaiteraient s'associer au projet, sans pour autant mettre des surfaces à disposition. » (Muller, 2019e).

4.1.2.3. Une démarcation entre Lausanne et le Jorat

Les tensions évoquées précédemment montrent que l'univers urbain est parfois jugé négativement par les habitants des campagnes chez lesquels il subsisterait des stéréotypes au sujet du comportement des citadins. En plus d'être un lieu minéral et bétonné jugé malsain, certaines pratiques seraient typiquement « urbaines », comme certains opposants

[7] Festival organisé dans la forêt par les promoteurs du PNPJ, proposant des activités culturelles en lien avec les Bois du Jorat.

l'ont exprimé à plusieurs reprises, de manière directe ou indirecte. Des propos qui, selon certains partisans témoigneraient d'une hostilité envers la ville.

Lors d'une rencontre avec un élu municipal d'une commune de l'arrière-pays, un exemple illustré par ce dernier témoigne que certaines pratiques sont associées à un comportement citadin. Il affirme que pendant la période de semi-confinement intervenue au printemps 2020, la forêt du Jorat serait restée propre bien que soumise à une fréquentation accrue, tandis que les quais d'Ouchy à Lausanne se seraient retrouvés recouverts de détritus chaque soir après le passage de citadins (Interview D). Selon lui, cela démontrerait que les habitants de l'arrière-pays sont plus respectueux que les habitants des villes.

Exprimée dans le 24 heures, la remarque ci-dessous permet de repérer une des identités associée au milieu urbain par certains opposants issus de la campagne ; *« ce projet n'est pas un parc naturel périurbain mais un parc urbain totalement contrôlé, avec une forêt de panneaux et un catalogue d'interdictions. »* (Muller, 2019c). Certains paramètres et aménagements du futur parc le transformeraient en une forêt « urbaine », dernier terme connoté de manière négative par les opposants.

Le projet a donné lieu à de nombreuses interprétations de comportements associés à la ville, certaines très virulentes ; durant certaines discussions entre les promoteurs du projet et certains opposants ces derniers auraient tenu *« des discours très forts de comportements qu'ils associent à des citadins »*. Des jugements qui auraient été interprétées par un promoteur du PNPJ comme *« des incivilités et autres* (…) *vraiment très impressionnantes dans leurs imaginaires »* ;

> *« Il y a eu des gros stéréotypes dans le thème ''on ne veut pas de citadins chez nous'', ''ils jettent leurs papiers parterre'', ''ils disent pas bonjour'', ''ils connaissent pas la nature'', ''nous on est venu ici pour être tranquille'', ''amenez-nous pas des gens chez nous'', […]. »* (Interview A)

Cette vision de la ville et cette catégorisation ne serait pas justifiée selon cette même personne, étant donné la proximité entre les habitants de Lausanne et des communes du Jorat. En réalité la plupart des habitants des campagnes côtoient la ville et les citadins au quotidien ce qui ne semble pas leur causer de problèmes ;

« Entre le centre-ville et le centre du Jorat, c'est quinze kilomètres d'écart, avec des ruraux qui vont travailler en ville, […] des gens qui vont consommer la culture en ville, voir des matchs de hockey en ville, enfin voilà… Il y a une consommation de la ville qui ne pose pas de problème aux ruraux, mais une consommation de la campagne par les citadins qui pose problème aux ruraux, dans les discours que l'on a pu percevoir. Je ne suis pas sûre que dans les faits se soit très problématique, mais dans les discours, c'est ressorti comme étant quelque chose de problématique. » (Interview A)

Selon une autre personne rencontrée, il est clair que la ville et la campagne forment deux milieux véhiculant chacun leur propre identité. Ces différences auraient été utilisées comme argument par les opposants dès la phase initiale du projet;

« *C'est notre grande dichotomie avec laquelle on bosse depuis le début. Une dichotomie qui a même été clairement utilisée par les opposants d'ailleurs. Ce projet a quelque part été utilisé par certains pour dire ''nous on n'est pas comme les citadins''. »* (Interview A)

A la place d'un débat constructif se serait installé un climat de tension, *« où les gens oubliaient un peu les normes de bienséance »* et où les personnes *« étaient prises aux tripes, et ne s'exprimaient pas avec leur cerveau. »*. Ce promoteur du projet regrette ainsi que les différences n'aient pas été considérées comme autant de possibilités de complémentarité;

« Chaque groupe se construit par rapport aux autres […]. Moi je le perçois dans le positif, mais la différence peut aussi être prise dans le négatif, et dans ce cas-là elle a plutôt été prise dans le négatif. » (Interview A)

Finalement, alors que certaines autorités urbaines considéraient l'outil de PNP comme bénéfique pour *« faire des coutures entre la ville et la campagne »* (Interview C), plusieurs opposants étaient au contraire de l'avis que ce projet serait *« entrain de creuser un fossé entre la ville et la campagne »* (Interview D). Parmi les membres de la municipalité de Lausanne opposés au PNPJ (principalement les élus UDC, PLC et une partie du PLR), il est entendu que *« l'opposition frontale de plusieurs communes environnantes est regrettable »*,

car elle *« va isoler encore plus Lausanne sur la scène politique environnante »* (CC Lausanne, 11.02.2020).

4.1.3. Les usages

Sauvegarder la nature est le but d'un parc naturel, rendu possible par un règlement qui doit être accepté et respecté par tous ses visiteurs et usagers. Dans la zone centrale du parc plusieurs restrictions sont instaurées pour garantir la naturalité de la forêt ; les usagers de loisirs n'ont pas le droit de s'écarter des chemins officiels et les exploitant ne peuvent plus y intervenir, sauf pour des travaux de sécurisation des accès dédiés aux loisirs et à l'exploitation. Des restrictions impactent également les activités agricole, bien qu'elles n'aient pas lieu en forêt mais sur les parcelles entourant les bois du Jorat ; les agriculteurs craignent ici une prolifération d'espèces animales nuisibles, particulièrement le sanglier.

	Arguments opposants	**Arguments partisans**
Activités de loisirs	Des restrictions synonymes d'atteintes à la liberté	Des restrictions supportables et ne concernant que 10% du massif forestier
Activités professionnelles	Une incompatibilité avec la sylviculture laquelle demeure une activité essentielle dans le Jorat	Le parc engendrera un effet vitrine pour la filière régionale du bois

Figure 22 Synthèse arguments opposants et partisans - restrictions

Ces restrictions ont donné lieu à de nombreux débats et à une forte opposition de la part de certaines catégories d'usagers. C'est le paramètre qui a engendré les craintes les plus vives à l'origine de l'association PPMJ. D'une manière générale, les opposants considèrent l'instauration de la ZC comme une mise *« sous cloche »* qu'il faudrait à tout pris éviter pour différentes raisons (Muller, 2018b ; Deillon, 2018). Les promoteurs affirment qu'il ne s'agit pas de fermer la forêt mais au contraire de former un *« espace d'opportunités »* pour les habitants de la région (Audétat, 2014, Muller, 2019g). Cependant les opposants se

focaliseraient *« beaucoup sur les nouvelles interdictions »*, ce qui serait en partie causé par le mot « parc » qui *« colle à la peau »* des promoteurs, et ne leur permet pas d'exposer les *« vraies valeurs ajoutées »* (Muller 2019g) ; « *Parce que quand on dit un parc, on dit parking, on ferme les routes, on met sous cloche et ce n'est pas bon »* (Interview C).

Dans les deux sous-chapitres suivants, nous avons séparé les controverses soulevées par les restrictions touchant les activités de loisirs, de celles touchant la sylviculture, soulevées par les milieux professionnels de la forêt et certains agriculteurs voisins.

4.1.3.1. Des restrictions dans la zone centrale jugées insoutenables par les usagers de loisirs

Selon certaines estimations environ 1,5 millions de personnes fréquentent les bois du Jorat chaque année (Détraz, 2016). La forêt constitue ainsi le support à une grande quantité d'activités de loisirs qui varient en fonction du profil des utilisateurs et des saisons. Cette grande diversité d'usages exerce une certaine pression sur la forêt qui, dans le cadre du projet de PNPJ, implique la prise en compte de nombreux intérêts différents, pouvant s'avérer conflictuels avec les buts poursuivis par le parc (Gilliéron, 2017 : 114-126). Par conséquent, les promoteurs du projet ont rapidement identifié qu'une des difficultés majeure serait *« de permettre à tous les acteurs de s'accorder sur une charte qui définira ce parc et sa gestion »* (Détraz, 2016).

Comme l'indiquent des forestiers lausannois, *« la pression humaine est croissante »* dans les bois du Jorat (Muller 2018d). Cela nécessiterait selon eux l'emploi de *« mesures pour encadrer l'utilisation des bois »*, car les conditions d'une régénération naturelle de la forêt ne seraient pas respectées. Pour eux le parc permettrait de préserver la forêt et de sensibiliser le public aux impacts causés par leurs activités. Plusieurs exemples sont cités par les gardes forestiers, certains dégâts étant facilement repérables en se baladant dans la forêt. Avec *« 1700 chevaux dans un rayon de 10km autour de ce qui serait la zone centrale du parc »,* de nombreux tas de crottins s'accumulent autour des sentiers parcourant la forêt. Par endroits, plus aucun jeune arbre ne pousserait en raison d'un tassement du sol dû au nombre des passages qui empêcherait la forêt de se rajeunir de manière naturelle (Ibid.). Plusieurs détritus seraient visibles dans les endroits les plus fréquentés, tels que canettes de bière abandonnées près des cabanes, déjections canines dans des sachets en plastiques le long

des chemins ou encore déchets ménagers à proximité des aires de parkings. D'autres activités bien que moins visibles perturberaient réellement la *« quiétude forestière »*, comme des tours à motos, des parties de *paintball* ou encore des soirées de type *rave parties*. Si ces éléments *« ne sont pas graves en soi »*, les forestiers interrogés dans cet article considèrent que c'est *« leur addition* [qui] *finit par poser problème »* (Ibid.).

Malgré ces constats, dans le Jorat, la proposition de canaliser les visiteurs de la forêt par l'instauration d'une zone de réserve (zone centrale) protégeant la biodiversité et restreignant de nombreux usages, est mal accueillie par beaucoup d'opposants au projet. Au fil de son avancée, cette perspective a provoqué des réactions de plus en plus vives au sein des usagers de loisirs. De nombreuses critiques furent notamment émises par l'association PPMJ qui revendique entre autres *« le droit pour tout un chacun d'accéder sans restriction à pied, à cheval ou à vélo aux chemins et sentiers existants, dans le respect de la nature et de la législation en vigueur actuellement. »* (PPMJ, 2018).

Comme cette association le relève, beaucoup d'habitants de l'arrière-pays percevraient les restrictions d'accès dans la zone centrale comme une atteinte fondamentale à leur liberté. Si à l'instar des promoteurs, les opposants considèrent que la forêt constitue une ressource à protéger, leur vision est surtout celle d'une forêt considérée comme un espace de liberté (Muller, 2018e ; CG Montpreveyres, 22.06.2017). Ils seraient ainsi *« prêts à en garantir le respect, mais pas au détriment d'une perte de liberté et d'une mise sous cloche […] »* (Deillon, 2018). Par conséquent, l'impression que le projet faisait *« fi des libertés des citoyens »* (Courrier des lecteurs, 2019), fut l'un des principaux arguments avancés par la commune de Montpreveyres en mai 2019 pour justifier son départ du projet (CG Montpreveyres, 28.03.2019). Au niveau institutionnel, le point de vue que le projet serait *« liberticide »* fut exprimé à plusieurs reprises par des élus des partis UDC et PLC lors de débats dans les différents conseils communaux et généraux des entités concernées (Muller, 2020).

D'autres craintes plus matérielles liées à l'impact du parc sur les loisirs demeurent. La question des cheminements a été une importante composante du débat engendré par les restrictions imposées dans la ZC du parc, comme mentionné précédemment (4.1.1.2.). De nombreux sentiers et chemins, officiels ou tracés par l'usage, coexistent dans les bois du

Jorat, itinéraires hautement appréciés par plusieurs groupes d'usagers différents. Cependant, afin de protéger la nature, les chemins non-officiels ne figurant pas à la carte au 1 :25'000 de l'Office fédéral de topographie se verront clos en cas de réalisation du parc, ce qui ne laisse pas indifférents les usagers concernés (Muller, 2019k). L'impact serait fort pour les coureurs d'orientation par exemple dont l'activité pourrait se voir ainsi remise en question puisque les petits sentiers discrets constituent un support d'excellence pour la pratique de leur activité (Muller, 2019g). Un constat similaire est émis pour les vététistes et d'autres joggeurs (Ibid.). Les opposants émettent également la crainte que *« la suppression des chemins entraîne une concentration du trafic sur les chemins restants »*, provoquant des conflits entre les divers groupes d'usagers tels que piétons, coureurs, cavaliers, vététistes ou encore promeneurs avec chiens (PPMJ, 2020b).

Par ailleurs l'instauration d'une zone centrale de 444 hectares mettrait à mal la capacité d'accueil de la forêt. L'importance d'être en mesure d'accueillir un grand nombre de personnes, particulièrement révélée en ces temps d'instabilité sanitaire qui contraint les habitants de la région de consommer des loisirs locaux, est soulevée par PPMJ ;

> *« L'ouverture totale des forêts du Jorat lors de la période de semi-confinement*[8] *que l'on vient de vivre a permis à une foule d'habitants du Grand Lausanne de profiter de la nature alors que les bords du lac étaient fermés. L'existence d'un parc naturel périurbain avec sa zone centrale restrictive remet fortement en question cette capacité d'accueil. »* (PPMJ, 2020b)

Cette inquiétude est partagée par certains élus lausannois. Un membre du conseil communal de Lausanne PLR n'était pas certain que ses collègues ayant voté favorablement au projet aient bien mesuré l'impact potentiel sur les loisirs qu'engendrerait la mise en réserve de 444 ha sur le territoire lausannois (CC Lausanne, 2020). A travers ce projet, la ville se verrait *« sacrifier »* 60% de la totalité de ses surfaces forestières, dont 30% pour la zone centrale. Pour cet élu, ceci aurait un impact très fort et durable sur les loisirs et toucherait plusieurs générations d'habitants.

[8] L'épidémie de Covid-19 a engendré en Suisse un premier semi-confinement entre mars et mai 2020.

Les opposants craignent aussi que les restrictions imposées dans la zone centrale ne provoquent un report des activités de loisirs se déroulant actuellement sur cette zone, engendrant une fréquentation accrue d'autres secteurs de la forêt encore indemnes ; « *La forêt du Jorat est coincée de toute part entre les maisons et la population est dense. Si un secteur est bloqué, les visiteurs iront dans des espaces encore préservés aujourd'hui.* » (Deillon, 2018).

Selon les promoteurs des dynamiques territoriales et des pratiques sociales émergentes engendreraient des pressions accrues sur les bois du Jorat, démontrant la nécessité d'introduire des mesures de protection. Contrairement aux opposants ils considèrent que l'instauration d'un parc permettrait de mieux encadrer l'utilisation croissante de la forêt ;

> *« […] il y a quand même des perspectives d'augmentation qui sont assez importantes, la grande moitié dans l'ossature lausannoise. Et puis on voit bien ce qui s'est passé avec ce corona et les gens qui voyagent moins. Et ben tout d'un coup il y a une fréquentation qui est juste spectaculaire. Donc on anticipe tout ça de manière à pouvoir organiser que chacun puisse continuer de trouver le moyen d'avoir ses activités. »* (Interview B)

Selon un garde forestier, les restrictions ne seraient pas si importantes que cela, voire *« minimes »*, pour la plupart des activités et 95% des usagers ne verraient pas leurs pratiques fondamentalement modifiées car de nombreux compromis seraient faits ;

> *« On a laissé tous les chemins, les sentiers officiels, les chemins figurant par un trait continu dans la carte au 1 :25'000 tout est resté ouvert. Ce qui fait qu'on laisse pratiquement toutes les possibilités. Pour je pense 95% des usagers la possibilité de passer dans la zone centrale. Donc à priori il n'y a pas de lésés si ce n'est les champignonneurs et les courses d'orientation. […] Et avec qui on a négocié »* (Interview B)

Selon ce dernier, il est vrai que le parc aura un impact négatif sur certaines catégories d'usagers mais cet impact pourra également être positif pour d'autres. Par exemple notre interlocuteur indique que la cueillette sera interdite dans la ZC et que les *« champignonneurs du dimanche »* n'y trouveront plus leur compte mais cette restriction

permettra l'apparition d'un grand nombre de champignons. Par conséquent, la société mycologique vaudoise est un partenaire scientifique pour le projet dont les membres sont *« enchantés d'avoir une réserve car ils trouvent ça absolument fabuleux d'un point de vue mycologique »* (Interview B). En ce qui concerne les coureurs d'orientation, qui avaient aménagé un sentier *trail* traversant la future zone de libre-évolution de la nature un compromis a été négocié pour leur fournir un nouvel espace de parcours en dehors de la ZC ;

> *« […] les coureurs d'orientation c'était un peu difficile pour eux effectivement d'accepter de renoncer à ces cartes qu'ils avaient faites sur ces zones-là pour organiser leurs compétitions. Mais on a négocié en leur trouvant des compensations, et ça se passe bien maintenant, c'est des bons partenaires. »* (Interview B)

Selon les promoteurs du projet la présence d'une zone de réserve n'aurait que peu de répercussions sur les usages et n'impliquerait pas de report des activités de la forêt en d'autres lieux, en tout cas pas pour ce qui concerne les activités « *légales »*. Il est aussi relevé que *« de nombreuses interdictions sont déjà en vigueur, même si elles ne sont pas toujours respectées »* (Muller, 2019k). Le projet prévoit que la zone centrale serait surveillée, non seulement par une équipe de *ranger*s mais également de manière spontanée par les visiteurs eux-mêmes et par conséquent ce sont surtout les activités délictueuses qui se verraient reportées ailleurs ;

> *«Les autres il y a des lésés mais c'est surtout ceux qui pratiquaient une activité illégale. […] Donc le report, non… Moi je penses pas finalement… Si ce n'est pour des gens qui se comportent pas bien. Ça c'est sûr, parce qu'il y aura une surveillance accrue. Il faut voir aussi que la surveillance elle se fait par les gens eux-mêmes plus que par les rangers. Quand on a fermé les routes au trafic* [en printemps 2020, des routes de Lausanne ont été fermées aux autos]*, c'est pas tellement nos barrières qui ont dissuadés les gens de rouler. C'est les autres usagers qui ont voulu aller faire la peau du conducteur qui a enfreint la loi qui sont les meilleurs garants du respect des règles. Donc là aussi, je pense que les gens qui ont des activités délictueuses, ils iront les faire ailleurs ! »* (Interview B)

Un autre point relevé est que la ZC envisagée ne représente que 10% du total des forêts joratoises, soit une faible contrainte selon le point de vue de plusieurs personnes. Partant du principe que *« la majorité des gens qui vont dans la nature souhaite aussi la protéger »*, une partisane du projet se demande s'il est par conséquent *« si insupportable de voir son accès partiellement restreint »* (Muller, 2019k). D'autres arguments vont en ce sens : le réseau de chemin maintenu sera tout de même *« un des plus dense existant dans les forêts vaudoises »* (Ibid.), la possibilité de pouvoir traverser la ZC par des chemins balisés sera maintenue et, en l'état actuel des choses, les visiteurs de la forêt ne quittent que rarement les sentiers battus (Interview C).

Cependant, un *« grand respect »* demeure de la part des porteurs du projet, envers le sentiment d'atteinte fondamentale à la liberté que certains opposants expriment , mais contre lequel il ne serait *« pas possible de lutter »*;

> *« […] il y a un vrai sentiment de restriction de liberté fondamentale qui est vécu par une partie de ces gens qui ne veulent pas du parc. Parce qu'ils pensent justement que ça va les empêcher de faire quelque chose, qu'ils ne faisaient pas forcément, mais simplement le fait de penser qu'il y a quand même une portion, avec cette zone centrale, dans laquelle on ira plus marcher, […] et ben ça les froisse. Et ça, je pense qu'il faut respecter, parce que c'est un vrai ressenti de répression de liberté individuelle. Et ça, on le sent bien chez certains acteurs que c'est de bonne foi. »* (Interview C)

Finalement, les déclarations d'un représentant de la Diana Vaud (Fédération des chasseurs vaudois) sont intéressantes. Alors qu'on tendrait imaginer les chasseurs comme diamétralement opposés à ce projet, car la zone centrale proscrivant toute forme d'intervention – et donc la chasse – dans son périmètre, il en va tout autrement. Les chasseurs ne pourraient que *« soutenir le projet de Parc du Jorat »*, car ils partagent *« le même but que les promoteurs du parc »*, celui de *« préserver la biodiversité »* (Muller, 2019i). En outre leur territoire ne se verrait pas *« amputé »*, car *« le Canton s'est engagé à compenser cette perte en déclassant d'autres zones »* (Ibid.). Dans le cadre du projet, la chasse serait promue et mise en valeur par son rôle régulateur dans la gestion forestière, selon cet acteur.

4.1.3.2. Un impact fort sur les activités sylvicoles et le milieu forestier

Les impacts du projet de parc sur la sylviculture ont donné lieu à d'importants débats entre partisans et opposants. Pour rappel, la mise en fonction du parc périurbain impliquerait l'instauration d'une zone centrale, où l'exploitation du bois sera interdite excepté pour les travaux d'entretien et de sécurisation des chemins. Cette zone de réserve correspondant à 444 hectares de surface forestière est présentée comme une opportunité par les partisans ou comme l'illustration d'une incohérence selon les opposants. Ce sont principalement les craintes engendrées par les restrictions d'exploitation qui ont été mises en avant lors du retrait du projet par la commune de Froideville en septembre 2018, projet *« amputant »* le territoire communal de 118ha soit un quart de sa superficie originale, et constituant le premier *« gros revers »* pour le projet (Muller, 2018k).

Comme mis en évidence par les critiques visant l'outil de PNP (4.1.1.3), il est incompréhensible pour de nombreux opposants que des restrictions interviennent *« au cœur d'une zone hyper productive et réputée pour ses bois de qualité »* (Muller, 2018b). Par conséquent, ils contestent le principe *« de mettre en réserve des parcelles forestières exploitables à 100%, de surcroît dans d'excellentes conditions »* (Ibid.). Le Jorat serait en effet réputé pour fournir du bois de qualité, plus facilement exploitable qu'ailleurs, grâce aux nombreuses routes aménagées. La surface plane du Jorat rend par ailleurs l'accessibilité à la ressource bois plus aisée qu'en altitude, une rare aubaine dans le contexte helvétique (Muller, 2018j).

De plus, comme le déclare un habitant d'une commune rurale, une mise en réserve serait en contradiction avec le travail fourni dans la forêt par les générations précédentes : *« Le massif forestier du Jorat, un des plus beaux du canton, ne mérite pas qu'on le laisse sans l'exploiter. Ce serait aller à l'encontre de ce que les forestiers-bûcherons y ont travaillé, l'ont entretenu depuis de nombreuses décennies. »* (Gavillet, 2018). Ce serait donc grâce à son entretien et à son exploitation que la forêt constituerait aujourd'hui un des plus beaux massifs forestiers du canton ; *« Je sais que je suis rétro en disant ça, mais quand je regarde la forêt aujourd'hui, je vois le résultat du travail de mes grands-parents et de mes parents. La forêt leur fournissait du bois de feu, et c'était une source de revenus »* (Muller, 2018e).

Bien qu'il soit acquis pour les opposants que les essences d'arbres plantées lors du dernier siècle ne sont pas forcément adaptées aux conditions climatiques de notre époque, il demeure que ces choix ont été opérés dans un contexte bien particulier, à une époque où les prévisions climatiques n'étaient pas encore connues. Si la politique forestière correspond à la temporalité des cycles forestiers, qui implique que la vision du développement d'une forêt doive s'articuler sur une échelle temporelle durablement inscrite dans le temps il est aussi important de respecter l'histoire et la tradition de l'exploitation forestière en gardant à l'esprit le contexte dans lequel les forestiers de l'époque étaient inscrits, pour ne pas remettre entièrement en cause leurs pratiques en instaurant une surface de réserve ;

> *« Evidemment qu'il y a septante ou huitante ans, on a mis beaucoup d'épicéa. Mais on est content de l'avoir pour nos charpentes. Aujourd'hui il s'adapte plus à la météo, mais il y a huitante ans ils savaient pas qu'il y aurait un pic de chaleur cette décennie, hein… Alors quand vous travaillez au siècle c'est un peu plus compliqué. Moi ce que j'aimes pas c'est qu'on remette en cause tout ce qui a été fait. Il faut juste se remettre à l'époque où ils l'ont fait. Maintenant on travaille différemment. »* (Interview D)

Les opposants au projet considèrent que c'est précisément cette tradition d'exploitation qui constitue *« le moteur »* de la forêt du Jorat, la rendant plus durable et *« riche du point de vue de la biodiversité »* (Maendly, 2017).

En outre, des règles strictes auraient déjà été mises en places pour cadrer la gestion forestière, faisant de la forêt un endroit où *« tout est* [déjà] *tellement réglementé »* (Interview D). L'apport du parc est donc également perçu comme une contrainte légale supplémentaire, éloignée de la réalité du terrain. Des propos rapportés par un opposant rencontré vont dans ce sens : « *Chaque fois qu'on coupe un arbre c'est soumis à autorisation […] donc la forêt est déjà très surveillée. […] Ils n'auront que 7 à 10% mais je trouve que ce n'est pas un bon signe. »* (Interview D).

Pour les opposants, la mise en place du PNPJ est également vue comme une entrave aux possibilités d'intervenir dans la forêt pour faire face à certaines menaces. Les invasions de bostryches, générant des dégâts colossaux en forêt, seraient moins contrôlables. La ZC ne serait également pas compatible avec la lutte contre le changement climatique, car les

essences présentant une meilleure résistance aux changements de températures ne pourraient pas être introduites par l'homme ; *« nous devons transformer les peuplements pour intégrer des essences plus adaptées, comme des chênes. Si cela se fait naturellement, il ne viendra pas de chênes avant 150 ans dans la réserve. »* (Deillon, 2018).

Des arguments relatifs à une insécurité qu'engendrerait l'absence d'intervention humaine dans la zone centrale sont également émis. Les opposants craignent que le manque d'entretien dans la zone centrale ne soumette les futurs visiteurs à un risque accru de chutes d'arbres, ou encore que les dépôts de bois mort dans la forêt accroissent le risque d'incendie (CC Lausanne, 11.02.2020 ; PPMJ, 2020b).

Pour les partisans du projet, la vision est tout autre. Ils réfutent plusieurs des arguments exposés ci-dessus. La forêt aurait bien d'autres rôles que celui de produire et fournir du bois et le parc serait nécessaire pour mettre en relation ses différentes fonctions. Les impacts ne sont pas présentés ni jugés de la même manière entre les acteurs du projet car des visions distinctes de la forêt cohabitent dans les différents camps. Pour les partisans, la forêt aurait des propriétés naturelles intrinsèques (des cycles) qu'il serait nécessaire de préserver, tandis que pour les opposants il s'agirait de maîtriser la forêt pour être en mesure d'assurer sa protection (Muller, 2018e).

Selon les promoteurs du projet, la tradition helvétique en matière de politique forestière développée dans les forêts du Plateau suisse et dans les bois du Jorat ne contribuerait pas à la biodiversité dans son ensemble : la microfaune serait *« mise à mal par le fait qu'on est très interventionnistes »* dans le pays (Interview B). Le PNPJ serait destiné à combler ces lacunes en terme d'espace de nature en libre évolution dans les forêts du plateau où *« généralement […], il y aura toujours quelqu'un qui va intervenir ».* Le parc est ainsi considéré comme un *« complément »* permettant de répondre à un manque dans le pays en termes de *« zones en libre évolution sans intervention humaine »* (Interview B). Selon un élu lausannois, bien que des efforts aient été entrepris « *ces vingt dernières années* avec *l'abandon du concept de la forêt ''propre en ordre'' »* constituant « *une grande victoire pour la nature »,* ils demeureraient insuffisants pour la biodiversité (CC Lausanne, 11.07.2020).

Le besoin de surfaces pour la biodiversité aurait déjà été pris en compte par les services forestiers de Lausanne. Depuis un certain temps ils pratiquent une gestion proche de la

nature (Muller, 2020). Cependant, le paradigme utilisé par la ville de Lausanne n'est pas le même que celui de ses voisins ; *« C'est vrai que nous on a une politique où depuis 2007 on ne plante plus, on laisse que la génération naturelle. Et puis ça, c'est vrai que toutes les communes ne font pas ça mais ça vient gentiment. »* (Interview B).

Selon ce même interlocuteur, deux raisons principales permettraient d'expliquer ce décalage en matière de gestion forestière, qui entrainerait une vision différenciée des impacts potentiels du PNPJ. Premièrement la production de bois n'intéresserait pas l'acteur citadin, contrairement aux habitants de la campagne qui y seraient beaucoup plus attaché ;

> *« […] l'acteur rural, la production de bois c'est un peu tout ce qui compte dans la forêt ! Même s'il ne sait pas très bien où il va et ce qu'on en fait […]. Si vous êtes d'une lignée d'agriculteurs qui a toujours travaillé la forêt, […] vous avez un peu de peine à comprendre pourquoi on va laisser ce beau bois pousser sans aller le récolter. Je pense que ça fait partie de l'ADN des gens. »* .

Deuxièmement, les services forestiers lausannois auraient *« inévitablement »* beaucoup plus de moyens que ceux de leurs voisins, en raison du poids démographique de la ville et de capacités de réflexion, voire de connaissances, jugées comme plus avancées que pour les autres communes, car plus proches des milieux scientifiques. C'est la vision systémique d'une forêt dans son ensemble qui aurait enclenché l'idée d'orienter en priorité la gestion des forêts de la ville vers un dynamisme plus naturel il y a une vingtaine d'année ;

> *« Je pense que Lausanne a toujours eu une longueur d'avance, mais inévitablement quoi… Je dis Lausanne c'est un service forestier avec quatre gardes forestiers, vingt forestiers… Il y a une capacité de projection, de réflexion, d'étude des bonnes pratiques, qui est différente de certaines autres communes. A partir de là c'est vrai qu'on a toujours eu cette position assez avant-gardiste, et c'est vrai que les autres communes n'ont peut-être pas cette avance sur le mode de gestion forestière. […] Et puis au niveau de la biodiversité, il y avait un chef de service à l'époque qui était très bien investi dans les sphères scientifiques et qui avait beaucoup de connaissances dans les scientifiques locaux, qui animait un groupe qui permettait à tous les scientifiques en lien avec la nature, que ça soit les spécialistes de la faune benthique, des hydrogéologues, ou bien des biologistes etc. d'obtenir des mandats*

pour aller compléter des bases de données en connaissance du territoire. Et c'est vrai que pour ça Lausanne, on a une avance considérable sur les autres communes. C'est-à-dire que notre territoire est très, très, bien connu quoi ! On a beaucoup d'études qui ont été menées dans un tas de secteur, ce qui permet effectivement d'avoir cette approche de la vision forestière par la ''petite lunette'' de la faune, de la flore etc. qui est différente des autres. C'est pour ça que nous on a orienté au début des années 2000, notre gestion qui est de type ''parc'' en disant ''voilà, ce qu'on veut maintenant c'est vraiment développer la biodiversité, garantir l'accueil du public, tout en produisant du bois etc. ''. » (Interview B)

Par ailleurs, si les opposants émettent beaucoup de craintes par rapport aux pertes de recettes d'exploitation de la forêt, elles ne sont pas justifiées selon les partisans, car la filière du bois n'est plus rentable, et en difficulté depuis plusieurs années, à cause du faible prix d'importation du bois étranger, n'est plus rentable depuis des années (Maendly, 2017). Les propos d'une figure politique lausannoise illustrent un changement de paradigme dans le marché du bois ; *« L'époque où le bois rapportait est terminée. Encaissons les fonds pour la mise en réserve naturelle […] et utilisons-les intelligemment. Par exemple pour développer les circuits courts et la valorisation locale du bois »* (Muller, 2018e). Cette situation de crise ne serait pas prête de s'arranger et justifierait l'emploi de nouvelles stratégies pour soutenir le secteur ; *« Cette filière du bois elle est en déprise totale, elle est moribonde, et justement elle a besoin de soutien. Dans le cas de ce PNP c'est bien ce qu'on propose. »* (CC Lausanne, 11.02.2020). Bien que les maigres recettes liées à l'exploitation de la forêt dans la ZC ne pourraient plus êtres encaissées si le projet abouti, il est entendu que ce *« n'est pas les 10% qu'on va pas exploiter qui vont mettre à mal une filière moribonde »* (CC Lausanne, 11.02.2020) ou encore que « *le soutien financier de la Confédération aux projets de parc naturel est justement destiné à compenser cette perte de productivité au profit d'une biodiversité encore augmentée. »* (Muller, 2020). Ces propos indiquent que les partisans ne considèrent pas les pertes de recettes liées à l'exploitation comme un réel frein au projet, puisque leur impact ne serait pas significatif ou parce qu'elles seraient compensées par d'autres apports.

Selon les partisans, la mise en place d'un parc naturel viendrait mettre en valeur la sylviculture dans les bois du Jorat en lui octroyant une nouvelle identité (Muller, 2019b). Le

parc ferait office de *« catalyseur de projet »* de par sa visibilité, l'obtention du label venant faciliter l'utilisation de bois local de qualité pour de nombreux projets de construction dans la région (CC Lausanne, 11.02.20). Il est en effet prévu que le parc mette en place une plate-forme destinée à centraliser les demandes locales de bois (Collet, 2019). Cette valorisation de la filière du bois ne serait pas en contradiction avec la vocation première du parc qui est de favoriser la biodiversité. Selon un responsable du projet, l'instauration du parc viendrait offrir une *« vitrine de la forêt dans sa globalité »* et non seulement dans sa fonction de producteur de bois (Muller, 2019b).

Au-delà des limites du parc les opposants aux PNPJ avancent que les restrictions mises en œuvre dans la ZC pourraient provoquer des dommages collatéraux. Certaines nuisances existantes pourraient alors s'étendre en dehors des limites du parc et impacter les communes voisines. Cette problématique concerne le bostryche : *« Si le bostryche s'attaque à ces forêts, et bah ça va forcément déborder sur les nôtres »* (Interview D) mais également les sangliers, dont les agriculteurs riverains craignent une prolifération et avancent qu'ils pourraient trouver refuge dans la zone centrale du parc, celle-ci n'étant plus ouverte à la chasse (Maendly, 2017 ; Gavillet, 2018 ; Muller, 2019c ; etc.) ce qui empêcherait d'assurer la régulation d'une espèce causant chaque année de gros dégâts sur les champs ; *« On est déjà envahi de sangliers… Alors là ils auront un magnifique parc à ciel ouvert mais on aura plus le droit de chasser. Donc ça sera une réserve pour la faune également. »* (Interview D)

Selon un autre avis, ce serait tout le contraire : le parc offrira un meilleur monitoring de la faune permettant de mieux les réguler les sangliers. Par ailleurs il n'y aurait pas réellement de différence en termes de *« zone de refuge »*, car les surfaces où il est possible d'exercer la chasse ne seront pas diminuées ;

> « […] *c'est plutôt un avantage pour les agriculteurs parce que c'est sûr que le canton, qui est en charge de ces problématiques de chasses, va avoir un œil particulièrement acéré sur ce projet pour éviter qu'il soit le générateur d'un conflit avec l'agriculture etc. Donc je pense qu'il y aura déjà une meilleure observation et une capacité de régulation qui va être accrue. Et de toute façon on a déjà une réserve de faune qui part du chalet à Gobet et qui va à Peney-le-Jorat qui fait 900 hectares, et on va modifier les contours de cette réserve de faune pour qu'elle soit calée sur la zone*

centrale. Donc il n'y aura pas d'augmentation de surface qui ne sera pas chassable. Donc ça ne changera rien. […]de toute façon on a un problème actuellement, il est grave pour les agriculteurs, et vraisemblablement avec le projet de parc on aura une meilleure capacité de régulation. » (Interview B)

4.1.4. Les représentations de l'environnement

Les Bois du Jorat constituent un lieu hautement considéré pour ses propriétés naturelles (floristiques, faunistiques, hydrologiques, etc.) et la nécessité d'en assurer la protection sur le long terme est partagée par l'ensemble des acteurs du PNPJ. Cependant des avis divergents, voire contradictoires, ont été exprimés par rapport aux apports de ce parc pour la biodiversité. En outre différentes appréciations et visions ont été exprimées par rapport au concept de durabilité.

Le tableau ci-dessous tente de résumer les points clés de ces débats (Figure 23), présentés de manière plus précise dans les deux sous-chapitres suivants. Le premier est destiné à rassembler les arguments des différents acteurs à propos des apports ou impacts du parc sur la naturalité de la forêt et sur sa biodiversité. Le second rassemble des arguments plus implicites et relatifs à l'importance du parc dans la société actuelle, où la demande en matière de durabilité est de plus en plus forte.

	Arguments opposants	**Arguments partisans**
Apport pour la biodiversité	Un faible apport pour la biodiversité car la nature idéale n'est pas forcément celle intouchée par l'homme	Un apport incontestable pour la microfaune et particulièrement les espèces liées au bois mort
Apport pour la société	La durabilité est un concept « à la mode » et la gestion des bois du Jorat est d'ores et déjà durable sans Parc	Geste fort pour montrer en l'importance de la protection de la nature dans son ensemble

Figure 23 Synthèse arguments opposants et partisans - Apport environnemental

4.1.4.1. Biodiversité : des mesures contestées dans la zone centrale

Selon les promoteurs du projet l'instauration d'une réserve – la ZC – fournit un lieu propice à l'amélioration des conditions de développement de la biodiversité dans la forêt. Ils appuient leur propos sur plusieurs recensements émis lors de journées d'inventaire de la biodiversité menées au cours de l'année 2018. A l'issue de ces actions la récolte avait *« été décevante en matière d'espèces saproxyliques »* – à savoir les espèces en lien avec le bois mort – ayant pour signification un manque dans *« la présence de toute la chaîne liée à ce type d'habitat, des oiseaux nicheurs aux insectes décomposeurs »* (Muller, 2019a). Plus précisément, un total de 906 espèces végétales et animales avait été recensé dont 73 espèces figurant sur la liste des espèces menacées (Ibid.). Pour les partisans, ces résultats montrent que la forêt repose sur un équilibre fragile et que des mesures pour favoriser et protéger la biodiversité doivent être prises.

Cependant, les opposants dénoncent un impact faible, voire défavorable, des mesures projetées sur la biodiversité, et dénoncent quelques incohérences.

Un premier élément relevé à plusieurs reprises par les opposants est l'incompatibilité du PNPJ avec l'actuel projet éolien dans le Jorat qui impliquerait la construction d'une douzaine d'hélices dans la forêt, dont certaines seraient situées à l'intérieur du périmètre de parc (Le Bec, 2019). Pour soutenir chaque éolienne, la construction de socles en béton de 600 tonnes est prévue, ainsi que le défrichement de certaines portions de la forêt (Muller, 2020). Ces constructions sont, selon les opposants, totalement incompatibles avec l'instauration d'une zone laissée intouchée par l'homme (CC Lausanne, 11.02.2020 ; PPMJ, 2020a, 2020b). Ils accusent également les promoteurs du projet d'avoir dessiné les limites du PNP et de la ZC en fonction de l'emplacement des futures éoliennes et non selon la réalité du terrain. En résulterait un périmètre loin d'être compact, avec des *« trous »* dans la ZC pour accueillir les éoliennes et des endroits où elle ne mesurerait que 200 mètres de largeur. Selon les opposants ces éléments prouvent que ce projet souffre de plusieurs contradictions et que la création d'une réserve naturelle serait inutile (CC Lausanne, 11.02.2020 ; Muller, 2018e; PPMJ, 2020a, 2020b).

Dans un quotidien local on lit qu'une commune rurale avance que le parc ne répondrait pas *« à un impératif écologique »*, car la *« nature idéale »* n'est pas forcément *« celle intouchée par l'homme »* (Gavillet, 2018) ; ceci sous-entend que l'homme serait capable, par certaines actions d'exploitation, de favoriser le développement de la forêt. Les propos anecdotiques d'une autre source vont dans le même sens qui suggèrent que l'exploitation de la forêt contribue à la diversité des espèces animales ;

> *« Je vais vous prendre un exemple qui me fait toujours sourire… Le triton. Vous savez où il se développe le triton en forêt ? Où les machines ont passé parce qu'il faut qu'il y ait une gouille naturelle, hein. Pour qu'il y ait une gouille, il faut que le sol soit tassé pour que l'eau reste. Là vous avez des tritons ! Ben voilà. »* (Interview D)

Cette anecdote démontre que des conceptions différentes règnent sur la notion de biodiversité, comme nous indique ce même opposant ; *« Évidemment qu'avec les porteurs du projet on n'a pas la même définition de la biodiversité. Pour moi chaque mètre carré actuel de forêt a sa propre biodiversité. Voilà ! Il y en a qui veulent plus. Plus quoi ? »* (Interview D).

D'autres critiques émises par les opposants font état d'un projet dont les objectifs en matière de biodiversité sont tout simplement flous et mériteraient d'être mieux précisés (CC Lausanne 11.02.2020). Les promoteurs sont accusés de ne faire figurer que peu d'objectifs dans les documents cadres et les études fournis, l'exemple est cité d'un document de planification pour la gestion du parc (Canton de Vaud, 2020) où ne figure aucun chiffre à atteindre, par exemple en termes de nombre d'espèces animales ou végétales. Lors du vote de la municipalité de Lausanne, le PLR posa par conséquent comme condition à son soutien au projet de PNPJ l'amélioration de l'outil de gestion et de suivi. Ils proposèrent une adaptation à travers un amendement – finalement refusé – demandant de faire passer de quatre à huit le nombre d'années pour fixer à nouveaux les plans de directives du parc à travers la révision de la charte (CC Lausanne, 11.02.2020).

Contrairement aux opposants, les partisans du projet ne voient aucune contradiction entre le parc périurbain et le projet éolien, même s'il est vrai que des mesures ont été nécessaires pour concilier les deux projets sur un même territoire : *« nous avons juste créé des poches pour que le projet éolien puisse continuer d'avancer de son côté »* (Muller, 2019g).

Répondant aux critiques d'une incompatibilité entre les deux projets, un membre de la municipalité de Lausanne a rappelé que la Cour de droit administratif et public du canton de Vaud a assuré qu'ils étaient parfaitement compatibles (CC Lausanne, 11.02.2020; Muller, 2020).

En outre, en réponse aux critiques faisant mention d'un projet aux objectifs flous, il est argué que non seulement des objectifs ont été indiqués dans les diverses fiches accompagnant le dossier de candidature du projet, et que par ailleurs les objectifs du parc en matière de biodiversité ne sont pas forcément quantifiables (CC Lausanne, 11.02.2020). Une autre prise de parole lors de cette même séance argumente que dans un contexte de 6ème extinction des espèces, il serait primordial de mener à bien des projets servant à la biodiversité dans son ensemble et particulièrement au développement de la microfaune. Celle-ci serait souvent délaissée et moins prise en compte quand il s'agit d'écologie ou d'environnement en général alors qu'elle est aussi importante dans le cycle de la forêt ;

> *« […] alors autant on parle beaucoup du climat ces dernières années, autant la biodiversité c'est encore très, très difficile à faire comprendre d'un point de vue scientifique que cela a beaucoup d'importance par rapport à tous ces écosystèmes quoi. Puis ça, on a beau expliquer avec des scientifiques qui vulgarisent bien, on a eu des supers biologistes […] ils y sont assez peu sensibles quoi, assez peu réceptifs. »* Interview C

4.1.4.2. Une forêt d'ores et déjà durable

A plusieurs reprises les opposants ont défendu la vision d'une forêt d'ores et déjà durable grâce à son exploitation par l'homme et que le PNPJ n'apporterait rien de plus dans la relation entre l'homme et son environnement. Cette citation émise par un lecteur du *24 heures* est représentative de la vision de nombreux opposants au projet : *« le fameux parc naturel existe déjà, et cela sur des dizaines, voire des centaines d'hectares »* (Courrier des lecteurs, 2018b). Ce constat soulève la question de l'utilité de créer une zone de réserve permettant *« soi-disant […] aux humains de se ressourcer »* alors que ce serait tout à fait possible *« dans l'état actuel des choses »* (Ibid.). De même, pour les opposants, il ne serait *« pas nécessaire de créer des structures particulières pour faire découvrir la forêt aux enfants ou pour rencontrer les producteurs locaux et acheter leurs produits »* (Deillon, 2018).

Selon lui le même lecteur, il ne ferait aucun doute que la gestion actuelle de la forêt est durable, mais ce terme serait employé de manière intempestive dans la société d'aujourd'hui ;

> *« Alors vous avez utilisé le mot « durabilité » ! Il est tellement à la mode ces temps… Pour moi depuis tout le temps la forêt est durable. On n'a pas diminué les surfaces, on n'a pas diminué les volumes, on a toujours géré la forêt d'une manière… […] Une gestion durable de la forêt pour moi ce n'est pas la mettre en parc naturel. »* (Interview D)

Pour les partisans du PNP, le principe de durabilité sur lequel repose le parc témoigne d'une autre forme de relation avec la nature. Comme il a été entendu dans le CC de Lausanne, il s'agirait d'être en *« en harmonie avec tous les éléments d'une nature à laquelle nous appartenons »* (11.02.2020). Cela supposerait de la part de la société une forme de *« décroissance volontaire »*, offrant directement à la population l'occasion *« d'adopter des modes de vie plus durables »* et des possibilités de redonner *« le droit à la nature et à son rythme »* en ne lui attribuant plus *« une valeur marchande, mais une valeur intrinsèque »* (CC Lausanne, 11.02.2020). Ces propos indiquent que, selon les promoteurs, un changement de mentalité serait souhaitable et profitable à la nature dans son ensemble.

Cependant, il n'y aurait pas eu de réelle réflexion menée à ce sujet car la dimension environnementale du projet aurait été politisée par ses détracteurs, plupart des communes de l'arrière-pays et la ville de Lausanne ne se trouvant pas du même côté de l'échiquier politique ; il serait par conséquent difficile de *« lutter »* contre des arguments de nature idéologique ;

> *« Après ceux qui ne croient pas aux aspects environnementaux et valeurs ajoutées environnementales, c'est à peu près la plupart de ces communes parce qu'il y a un mélange entre une approche d'écologie et puis une approche on va dire ''partisane'' de l'écologie. Pis donc ils sont au niveau de l'échiquier politique plutôt à droite/extrême droite et puis sur la ville de Lausanne plutôt à gauche, et puis ils ont tout de suite politisé les enjeux écologiques. Encore une fois ; c'est d'un point de vue scientifique qu'on parle de biodiversité. »* Interview C

Comme nous l'indiquent les propos d'une politicienne verte lausannoise, il existe un sentiment de réel décalage en matière de durabilité entre la vision de certains opposants et celles des partisans mais elle réfute l'idée que la source de ce décalage soit liée à un clivage générationnel car plusieurs opposants ont le même âge qu'elle. La vision partisane de l'écologie nuirait au débat scientifique et à l'avancée du projet.

De plus, selon un promoteur du projet, l'enjeu de la biodiversité, les questions de préservation de la nature et la problématique du climat prennent *« de plus en plus d'ampleur »* dans la société actuelle (Interview A). A tel point qu'au fur et à mesure de l'avancée du projet, il n'aurait *« pas forcément été très populaire de dire que ça servait à rien d'avoir une zone pour la biodiversité »*. Les arguments jugeant les apports du PNPJ faibles en matière de durabilité auraient ainsi été relégués au second plan au cours de l'avancée du projet alors que plusieurs sources ont rapporté qu'il existerait un intérêt grandissant au sein de la population pour les questions liées à l'environnement. La population formule des demandes d'actions concrètes comme le montreraient les nombreuses manifestations pour le climat s'étant déroulées à Lausanne et partout dans le monde depuis quelques années. Le PNPJ est ainsi présenté comme un *« condensé de durabilité »* constituant *« une réponse aux demandes d'actions concrètes exigées à plusieurs reprises ces derniers temps dans la rue par des manifestants »* (Muller, 2019k). La crise sanitaire engendrée par la pandémie de COVID-19 aurait en outre elle aussi accru les besoins en matière de durabilité, ce qui pourrait devenir une tendance dans le futur; « *Je pense que là aussi après cette période de crise sanitaire, de semi-confinement, on voit bien que ces enjeux même s'ils étaient déjà importants avant, eh bien ils ont pris un cran de plus ! »* (Interview C). En réponse à l'accusation que ce projet constituerait *« une lubie d'écolo »*, une conseillère de Lausanne insiste sur le fait que ces demandes seraient inscrites *« dans une tendance sociétale qui s'appuie sur des connaissances scientifiques pointues et une conscience écologique de plus en plus marquée au sein de la population »* (CC Lausanne, 11.02.2020). Une autre prise de parole lors de cette séance démontre que la réalisation du projet est ainsi perçue comme une *« occasion en or »* pour les autorités de la ville*, « pour montrer que la biodiversité est prise au sérieux par la sphère politique »*.

Comme l'indique un commentaire laissé à la suite d'un article de presse faisant état d'oppositions au projet lors de sa mise à l'enquête, une partie de la population perçoit se

projet comme un signal fort, pour montrer aux générations actuelles mais surtout aux suivantes, que l'humain n'est pas au-dessus de la nature. Le projet répondrait ainsi à un besoin pédagogique et éducatif ;

> *« Lausanne a bien raison d'aller de l'avant avec son parc naturel du Jorat. Il s'agit de reconnaitre que l'humain n'est pas en territoire conquis, et qu'il faut laisser de la place aussi pour la nature sauvage. Ce genre de projet, c'est ce qui me donne encore un peu d'espoir pour l'avenir de mes enfants. ».*[9]

Il est également remarqué que le projet répondrait à une demande touristique, le secteur ayant évolué sous l'effet du paradigme environnemental. Le besoin d'une pratique douce, plus locale et respectueuse de la nature, serait de plus en plus marqué car les gens demanderaient une forme de *« retour à la nature »* en ne se positionnant plus en tant que simple consommateurs mais en tant qu'acteurs *« respectant les lieux et s'intéressant à son patrimoine »* (Deillon 2018).

[9] Source : Commentaire d'un lecteur du 24 heures repéré à https://www.24heures.ch/vingt-sept-oppositions-au-classement-des-forets-du-jorat-797428157736 (consulté le 25.08.2020)

4.2. Un cas secondaire : discussions précédant l'instauration du premier parc naturel périurbain de Suisse dans le *Sihlwald*

En 2018 les acteurs du PNPJ, opposants et partisans en alternance, purent visiter le PNP du *Sihlwald*. Les impressions issues de ces visites de terrain sont diamétralement opposées entre les deux camps (Muller 2018i). A la suite de ces visites, le PNP du Sihlwald est en effet utilisé dans l'argumentaire des partisans du PNPJ comme un modèle à reproduire au Jorat ou, au contraire, comme un exemple à ne pas suivre dans le discours des opposants (Ibid.).

Ces regards différents que les acteurs du PNPJ posent sur le PNP du Sihlwald nous ont conduits à nous intéresser de plus près à ce parc et à analyser les représentations plurielles émanant de cet espace. Cependant, au lieu de s'intéresser à son acceptation actuelle, il convient de retracer l'histoire particulière de ce lieu ayant évolué d'une forêt de loisir vers un statut de pionnier en matière de protection de la nature en Suisse, puisque dès le début des années 2000 il a servi de base à l'élaboration de la catégorie de PNP et à la définition de ses critères (Gilliéron 2017 :78). Il s'agit en outre d'observer la façon dont s'est mis en place le PNP, de manière similaire à notre analyse pour le cas du Jorat. Plutôt que d'effectuer une comparaison poussée entre les PNP du Jorat et du Sihlwald, un point de vue rétrospectif est porté sur la façon dont les controverses liées à l'instauration des PNP ont évoluées.

4.2.1. Les cadres organisationnels

Comme avons procédé pour le cas du Jorat, nous nous intéressons ici aux débats liés aux aspects financiers du projet, à son acceptation locale et à son cadre légal.

4.2.1.1. Des répercussions économiques jugées intéressantes

Peu de controverses ont eu lieu entre les acteurs au sujet du financement du PNP du Sihlwald avant la mise en place de la formule actuelle. Situé sur des terres d'un seul tenant le modèle de partage n'a fait l'objet d'aucune contestation (Bernet, 2007a). En 2005, l'ensemble des communes formant le district d'Horgen s'engage à participer ensemble aux coûts d'exploitation du parc à hauteur de 220'000.- CHF par an. Les dépenses de la ville pour le « paysage naturel du Sihlwald » – qui comprend aussi un parc animalier – sont de CHF 3.8 millions par an (Bernet, 2007b). Jusqu'alors les coûts étaient entièrement assumés par la ville et le canton.

Dans les premières années du projet, les plus-values économiques engendrées par une réserve naturelle sont considérées avec grand intérêt par de nombreux acteurs. En 1996, une association de commerçants du district d'Horgen communique aux autorités communales son aspiration à voir imprimé un nouveau modèle économique pour valoriser la région (Roethlisberger, 1996), qui passerait par la création d'un parc national au Sihlwald, profitable aux commerces de la région et permettant d'offrir une vitrine promouvant les activités et produits locaux (Ibid.).

La seule réelle controverse à propos du financement du projet, mise en évidence dans les articles de la *NZZ*, a eu lieu en 1998. La ville de Zurich fit un investissement de 1'800'000.- CHF pour transformer une ancienne scierie dans le Sihlwald en centre de protection et d'accueil pour visiteurs. Bien que l'octroi de cette somme eût été approuvé par le conseil d'Etat de Zurich à 115 voix contre 23, plusieurs députés du parti UDC laissèrent entendre qu'il aurait mieux valu investir dans d'autres secteurs – plus essentiels selon eux – où la ville était endettée (Neuenschwander, 1999).

4.2.1.2. Un projet contesté dans ses débuts

Au cours de notre analyse, plusieurs exemples ont montré que le projet avait tout d'abord été contesté par la population entourant le Sihlwald. Au cours de l'avancée du projet, de nombreuses inquiétudes se sont cependant dissipées et les débats se sont apaisés.

A cause d'une mauvaise communication le projet était tout d'abord parti sur de mauvaises bases. Dès 1985 les premières discussions à propos de l'instauration d'une réserve au Sihlwald avait été menées à l'interne du service forestier zurichois et la population n'avait eu connaissance d'un projet de réserve, déjà bien avancé, que 7 ans plus tard (Roethlisberger, 1993). En 1999, dans une interview dans la *NZZ*, un président de l'une des communes riveraines du Sihlwald explique qu'en 1992, les habitants des communes rurales n'avaient pas du tout apprécié le fait de prendre connaissance du projet à travers la presse. Ce serait alors la raison essentielle pour laquelle il avait fait l'objet de nombreuses réticences à ses premières heures (Heusser, 1999). Pour apaiser ces premières tensions il fut admis comme important d'avoir une meilleure communication afin de pouvoir collaborer efficacement avec les différents acteurs (Ibid). Par suite, un premier évènement participatif rassemblant deux-cent personnes fut organisé une année après les tensions initiales (Roethlisberger,

1993). A l'occasion de cette action les opposants purent rapporter leurs revendications aux promoteurs qui, en retour, expliquèrent les objectifs du projet et la portée des restrictions envisagées (Ibid.). Quelques mois plus tard les autorités de la ville de Zurich adressèrent aux communes adjacentes un plan d'aménagement pour le Sihlwald. Ce plan mentionnait les limites territoriales, les règles et les exceptions du projet ; il était en outre était prévu de convertir pour l'année 2001, 500 hectares de forêt en réserve naturelle (Meier, 1994). Les communes impactées par le projet, à savoir Horgen, Langnau am Albis, Oberrieden, Hausen et Hirzel, déclarèrent qu'aucun des porteurs du projet ne leur aurait fait part de la volonté de créer une association ni de la portée de ses actions futures. Ils constatèrent ainsi avec étonnement les limites territoriales du projet, qui auraient été significativement élargies par rapport aux premières propositions survenues en 1992 (*Fuer uneingeschraenktes Beerensuchen Rechnungsabnahme in Langnau a. A.*, 1994)

Malgré ce mauvais départ, le projet fut l'objet d'une reconnaissance progressive plus large parmi la population. Selon Walter Bosshard, cette relative *« bonne entente »* a permis au projet de se concentrer sur des questions relatives à son contenu et à son organisation (Heusser, 1999). Selon les dires de cette même personne, à nouveau interrogée par la *NZZ* quelques années plus tard, le fort soutien populaire dont bénéficia le projet par la suite, impensable à ses débuts, aurait surtout été rendu possible grâce à la bonne collaboration entre la ville de Zurich et les douze communes composant le district d'Horgen (Bernet, 2007), communes qui contribuèrent chacune aux coûts d'exploitation du parc dès 2005, alors que Zurich les assumait seule auparavant. Un fait intéressant est que des communes qui étaient initialement contre la réserve – comme celle d'Horgen – ont radicalement changé d'opinion pour devenir, quelques années plus tard, des promoteurs actifs d'un projet *« devenu une marque de fabrique* [pour la région] *comme le lac de Zurich »* (Heusser, 1999).

4.2.1.3. Le besoin d'un nouvel outil pour la protection de grandes aires naturelles à proximité de la ville

Les discussions survenues dans la population et au sein des milieux forestiers dès 1992 ont eu pour effet d'engager la réflexion – au niveau fédéral – quant au besoin d'introduire de nouvelles catégories de protection pour la nature (Heusser, 2000a, 2000b).

Peu après la fondation de l'association *« Paysage naturel Sihlwald »*, l'objectif déclaré fut en effet de convertir le Sihlwald en un parc national, à l'image du PNS (Roethlisberger, 1993 ; Meier, 1994 ; Szpiro, 1994). La réserve du Sihlwald serait ainsi devenue la deuxième plus grande zone inscrite à l'inventaire fédéral des paysages de valeur. A l'époque cette idée ne souffrit de pratiquement aucune opposition, hormis dans le cercle des usagers comme nous l'exposons dans un chapitre ultérieur. De surcroît, les collectivités locales ne manquèrent pas de remarquer que la forêt respectait presque toutes les exigences d'un parc national selon les critères de l'IUCN (Heusser, 2000b ; Seeland, 2002).

Cependant, la demande des présidents municipaux du district d'Horgen à l'OFEFP[10] (Office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage) de faire du Sihlwald un parc national, reçut une réponse négative (Roethlisberger, 1999). La principale raison émise par la Confédération, était liée à la superficie du Silhwald qui, avec environ dix kilomètres carrés, ne remplissait pas le critère de taille d'un parc national qui doit disposer d'une ZC d'au moins 50 km^2. L'OFEFP fut tout de même très intéressé par la proposition émanant du Sihlwald. Après des discussions avec l'association, il fut décidé de faire entrer un délégué de l'OFEFP au conseil d'administration de l'association pour observer la libre évolution du Sihlwald d'un œil expert.

Ce processus démontra l'intérêt des autorités pour créer une nouvelle catégorie d'espace protégé permettant de mieux concilier les intérêts des défenseurs de la nature et ceux de ses usagers, conciliation ayant jusqu'alors échoué avec le PNS (Ibid.). La forêt du Sihlwald devint ainsi sujet d'un projet pilote national ayant pour but d'étudier l'opportunité de créer une nouvelle catégorie de conservation. Constatant un manque au niveau fédéral pour désigner « une très grande zone protégée » de taille inférieure au PNS, les représentants de l'association « Paysage Naturel Sihlwald » déposèrent fin 2000 une motion pour soumettre une loi permettant la création et la reconnaissance des parcs naturels à un niveau plus local (Heusser 2000b).

[10] Fusionné avec l'Office fédéral des eaux et de la géologie (OFEG) le 1er janvier 2006 pour former l'office fédéral de l'environnement (OFEV).

4.2.2. Les rapports à la ville

Contrairement au cas du Jorat, les articles du *NZZ* n'ont pas fait apparaître de fortes controverses liées à l'implication de la ville de Zurich dans la forêt du Sihl. A la différence du périmètre initial discuté par les développeurs du projet au Jorat qui appartenait à différents propriétaires publics et privés, au Sihlwald, la forêt en question est entièrement propriété de la ville de Zurich. Bien que celle-ci soit située en milieu rural et que le projet ait été initié par des acteurs urbains, l'entente fut – de manière générale – plutôt cordiale entre les deux milieux tout au long du processus ayant mené à la création du PNPS.

Dès le dévoilement du projet au public à travers la publication d'un article par la LSPN, une levée de bouclier avait eu lieu à l'idée d'instaurer *« aux portes de la ville »*, un espace de libre évolution de la nature. Comme on l'a vu plus haut les oppositions étaient plutôt liées à la communication et aux restrictions touchant la forêt, même si certains avis jugèrent alors l'objet inapproprié, car de nature antagonique à la ville, comme le montre un autre article paru en 1999 parlant du Sihlwald comme d'une « Jungle » devant la ville (Heusser, 1999).

Par ailleurs, lors d'un débat au conseil municipal de Zurich concernant le *Sihlwald*, un élu UDC se montra critique envers sa ville. Selon lui ce projet était un désir de la ville qui ne profiterait pas aux intérêts des autres collectivités (Neuenschwander, 1999). Pour la majorité des autres membres du conseil, le projet fut jugé convaincant, autant dans ses dimensions écologiques que politiques (Ibid.). En outre, en 1996 l'association des commerçants du district d'Horgen plaida en faveur du parc qui améliorerait l'attractivité de toute la région – et non seulement celle de Zurich – comme le prouva un soutien populaire grandissant. Pour certains politiciens, le concept soutenu par la ville de Zurich depuis de nombreuses années méritait amplement de se voir concrétiser (Ibid.).

Quelques années plus tôt, le projet de faire du Sihlwald un « paysage naturel » était devenu un argument électoral, au point de se retrouver dans les discours de certains candidats à l'élection municipale de 1994 (Schaer, 1994). Ces discours présentaient le Sihlwald comme *« une forêt vierge aux portes de la ville »*, profitable aux habitants de la ville en manque de verdure et d'espaces de nature (Ibid).

Plus tard, malgré l'échec d'en faire un PN, la perspective de voir se réaliser le premier espace naturel protégé de la catégorie PNP enthousiasma les élites zurichoises, mais aussi les communes rurales qui étaient pourtant en défaveur du projet lors de sa phase initiale. De plus, un vif sentiment de fierté fut éprouvé par l'ensemble des acteurs, à l'idée de voir un parc créé au sein d'une agglomération urbaine et non *« dans une vallée de montagne reculée »*, soit une première en Suisse pour un espace de protection d'une telle envergure (Bernet, 2006).

4.2.3. Les usages

Avant la mise en place du « Paysage Naturel Sihlwald » en 1995, la forêt du Sihl était exploitée pour son bois, tout en représentant un espace pour les activités récréatives de l'agglomération zurichoise (*Fragen und Antworten zur Sihlwaldgestaltung*, 1993) comme en témoignent les multiples aires de piques niques, fontaines et autres parkings qui se côtoient sur ce lieu, faisant de lui un terrain de loisirs privilégié à proximité de la ville (Ibid.).

Selon le *NZZ*, les restrictions d'usages ont été au cœur des controverses pour le projet du Sihlwald (Roethlisberger, 1993). Une forme de réticence des professionnels de la forêt à accepter les changements à venir a été documentée à plusieurs reprises : elle fut exprimée de manière plus ou moins forte selon les acteurs et les temporalités du projet. Tout comme pour notre analyse du cas du Jorat, nous avons divisé dans ce chapitre les controverses liées aux loisirs à celles qui concernent le milieu sylvicole.

4.2.3.1. Un impact sur les usages de loisirs mal accueilli

Le premier modèle de « Paysage Naturel » mis en place pendant la période 1995-2005 n'était pas très restrictif pour les activités de loisirs, bien qu'il ait engendré de nombreuses craintes parmi les usagers. En effet, lors de la table ronde organisée en 1993, soit un an après le dévoilement au public d'un projet de réserve dans la forêt du Sihl, de nombreuses critiques visèrent les porteurs du projet et confirmèrent que celui-ci était alors mal accueilli par une partie de la population (Roethlisberger, 1993).

Rassemblant près de deux-cent personnes, l'évènement permit à la population d'exprimer ses inquiétudes. Les différents groupes d'usagers dévoilèrent leurs craintes pour leurs

activités respectives. Ces craintes étaient notamment liées au fait qu'un grand nombre d'entre eux avait la conviction qu'un PN serait associé à une multitude de restrictions et d'interdits, à l'image du PNS (Ibid.). A cela, Speich répondit qu'il n'était pas possible de comparer le projet avec le parc des Grisons, car les contextes, en termes de dynamiques naturelles et de gouvernance étaient totalement différents entre ces deux lieux ; l'un se situant à l'écart des aires urbanisées et des populations humaines, l'autre en périphérie de la plus grande agglomération de Suisse. Il explique également que les critères d'application d'un parc national laissent une grande marge de manœuvre, et qu'il existe de nombreuses possibilités pour allier préservation de la nature et zone d'activité pour la population, notamment via des dérogations. Le parc ne constituerait ainsi selon lui aucunement *« un laboratoire isolé du public »*, car le maintien du réseau de sentiers et des aires de pique-niques en feraient toujours une aire de loisirs (Ibid.).

A l'occasion de cette rencontre les promoteurs du projet eurent aussi l'occasion d'exposer de manière concrète les futurs interdits ce qui rassura quelque peu la population puisque les restrictions envisagées n'étaient pas conséquentes et ne concernaient que 20% de la forêt, tandis que le 80% resterait totalement libre d'accès. Ils purent indiquer que seules des mesures de restriction servant à atteindre les objectifs de protection étaient envisagées, qui ne toucheraient donc pas l'ensemble des activités. Plus précisément, il fut expliqué que les restrictions toucheraient les cyclistes et les cavaliers, avec interdiction d'emprunter certains petits sentiers sans toucher aux chemins les plus fréquentés. Il était également prévu de garder les chiens en laisse, d'interdire les feux, et de proscrire la circulation motorisée. La compatibilité fut jugée bonne par certains groupes d'usagers comme les coureurs d'orientation. D'autres groupes comme les chasseurs furent plus critiques car, pour eux, la circulation en véhicule motorisé est essentielle pour patrouiller la forêt et transporter le gibier abattu. A la fin de cette séance, les représentants des autorités d'Horgen et de Langnau, deux communes rurales, déclarèrent désirer suivre de près le projet pour veiller aux intérêts de la population, car même si la forêt appartient à Zurich, le Sihwald se situe majoritairement dans les limites de leur district (Ibid.). Au cours des deux années suivantes, ces deux communes mentionneront la crainte que les restrictions d'usages ne provoquent un report de certaines activités dans les forêts adjacentes – dont les leurs – ce qui les exposerait à de nouvelles pressions (Meier 1994).

Au début des années 2000, dans la prolongation des évènements qui ont abouti à l'étude des nouvelles catégories de parc – exposés dans la première partie de ce mémoire – le plan de protection fut imaginé dans le but d'anticiper la création de la catégorie PNP. Il dévoila ainsi des restrictions plus sévères qui suscitèrent rapidement de vives réactions parmi les usagers de la forêt (Seilziehen um die Jagd im Sihlwald, 2005). ce plan de protection indiquait une ZC de 4.4 km^2 où piétons, cyclistes et cavaliers ne seraient pas autorisés à quitter les chemins balisés et où la cueillette de fleurs et de champignons serait interdite. Une zone transitoire entourant la ZC permettrait cependant aux usagers de quitter les chemins officiels et de pratiquer leurs activités sans encombres. Cependant la question de la chasse restait encore floue et deux versions de règlement furent envoyées aux différents acteurs car les contenus exacts de l'Oparcs n'étaient pas encore connus. Une première version autorisait la chasse sous certaines conditions tandis que la deuxième était plus stricte, avec une interdiction de chasser et une obligation pour les cyclistes d'emprunter un seul et unique itinéraire principal (Ibid.).

4.2.3.2. Un Impact pour le milieu forestier source de beaucoup d'inquiétudes

Comme nous l'avons vu précédemment, les premières discussions avec l'idée de laisser la forêt *« livrée à elle-même »* étaient restées confidentielles au sein du service forestier de la ville de Zurich (chap. 4.2.1.1.). Son émetteur était le chef du service, Andreas Speich, un fervent défenseur de la nature et adepte de la foresterie naturelle (Muscionico, 1993). L'idée de cesser définitivement l'exploitation du bois dans la forêt fut aussi influencée par un secteur du bois en crise, déficitaire en raison de la baisse du prix du bois et de la hausse des coûts de gestion (Ibid.). Une telle idée était par ailleurs considérée comme en accord avec son temps. En effet, la loi fédérale sur les forêts (LFO) du 4 novembre 1991, qui exigeait que chaque canton étudie le concept de réserves dans leurs forêts, venait d'être dévoilée pour le canton de Zurich duquel elle exigeait une surface cible de 1'700 hectare soit 3.5% du total des forêts du Canton (*Ausbildung von Sicherheitsbeamten*, 1996).

Cependant le concept poursuivi par Andreas Speich fut très rapidement remis en cause par les membres de son service et par les forestiers des communes du district d'Horgen. En effet lors des premiers évènements participatifs de 1993, les discours plaidant pour le maintien du statu quo ont à chaque fois reçu plus de soutien que les prises de position en faveur d'un

changement, et « *les applaudissements ne venaient pas seulement du cercle des usagers mais également des milieux forestiers* » (Roethlisberger, 1993). Ces derniers manifestaient notamment la crainte de perdre leur emploi. Quelques années plus tard, il est relaté par la presse qu'en raison *de « graves tensions personnelles au sein du bureau forestier de la ville »*, une décision avait été prise au conseil municipal de Zurich de ne plus reconduire le chef de service dans ses fonctions (Roethlisberger, 1995). Cette décision, arbitraire selon Speich car intervenant sans que les différentes parties ne puissent avoir la possibilité de travailler à la résolution du conflit, fut considérée par les autorités urbaines comme « un mal pour un bien » ; bien qu'il fasse figure de pionnier pour le changement à venir dans le *Sihlwald* et que son approche les eut enthousiasmés, son absence fut jugée bénéfique à l'ambiance de travail du département (Ibid.).

La mise en place du « paysage naturel » en 1995 mit officiellement un terme à l'exploitation du bois dans la moitié de la forêt du Sihlwald (environ 500 hectares). Ce fait participa à ce que la mise en place du PNP, une décennie plus tard, ne fasse plus l'objet de controverses émanant des milieux forestiers. Le concept était acquis au niveau du cercle forestier de la ville et le projet fut plébiscité par les communes rurales environnantes. Par ailleurs en 1999, les dégâts sans précédent causés par l'ouragan Lothar, accentuèrent la popularité des forêts dites naturelles, lesquelles possèdent une meilleure résistance aux tempêtes et sont plus à même de remplir une fonction protectrice pour la nature en maintenant l'équilibre de sols instables (Heusser, 2000a).

4.2.4. Les représentations de l'environnement

Dès ses prémices, le projet du Sihlwald fut clairement inspiré par les convictions environnementales de Speich, son concepteur. Selon lui la naturalité de la forêt du Sihl était mise à mal par la sylviculture. En lieu et place de forêts de hêtres, forêts légères et aérées, on trouvait des forêts hautes et compactes d'arbres résineux plantés, adaptés au chauffage et à la construction, donc prioritairement aux besoins humains (Szpiro, 1993). Son argumentaire énonçait aussi que l'exploitation de la forêt engendrait l'élimination de plusieurs phases de son développement : la phase de rajeunissement était accélérée tandis que la phase de vieillissement était considérée comme un dommage économique en raison du moisissement du bois. Selon sa vision, une réserve dans le Sihlwald était à a fois

profitable pour *« réparer partiellement la nature »*, et pour l'homme et la science car leur offrant un réel suivi de ce qui pourrait se passer sans intervention humaine (*Fragen und Antworten zur Sihlwaldgestaltung,* 1993).

Cependant cette vision – plus environnementaliste – généra une crainte chez les autres acteurs du milieu sylvicole, comme cela fut révélé par la presse en 1993 (Heusser, 1993) liée à l'immiscions des milieux de la conservation de la nature dans ce qui était traditionnellement leur domaine d'influence. Certains avancèrent également que les forêts entretenues sont plus riches en espèces que les forêts naturelles, étant donné que les forestiers œuvrent pour la nature, et que les partisans au projet avaient une mauvaise compréhension du principe de conservation de la nature, offrant *« presque un coup de main à la destruction des espaces de vie »* (Ibid.).

L'attitude des forestiers fut vivement critiquée dans un article du NZZ (Szpiro, 1993). Selon son auteur, elle traduisait une *« clôture mentale autour de la forêt dans laquelle ils peuvent mettre en œuvre sans être dérangés »* et représenterait une absence de remise en question critiquable sur plusieurs points. Tandis que les forestiers exprimeraient le sentiment de se faire opprimer par les défenseurs de la nature, ces derniers apporteraient des idées supplémentaires et novatrices en matière de gestion forestière.

L'auteur mentionne le milieu des naturalistes qui inclut différents experts et de professionnels de la nature, tels des géographes, botanistes, zoologues, biologistes etc. dont les connaissances mériteraient d'être prises en compte. Il évoque aussi une certaine incompréhension vis-à-vis du projet : l'objectif primordial de ce dernier étant de permettre à la population de vivre une expérience unique en Suisse et d'établir une relation plus tolérante avec la nature en général, une nouvelle forme d'interaction *« extrêmement actuelle »* (Ibid.).

Selon un article du *NZZ*, deux attitudes éthiques opposées régissent les préjugés envers les projets de conservation tel celui du Sihlwald (Heusser 1999). La première est la considération anthropocentrée qui consiste à penser que *« l'éthique ne s'étend qu'aux humains et à leurs artefacts »*. La deuxième considère que l'éthique concerne également *« tout ce qui a grandi sans influence humaine, de sorte qu'il faut aussi considérer la nature pour elle-même »*. Il se pourrait cependant que ces deux attitudes se mêlent et que des

« arguments anthropocentriques […] plaident pour la ‘’nature sauvage’’, et surtout pour les citadins, qui ne sont entourés que ‘’d’artefacts’’, la reconnaissance de la valeur intrinsèque de la nature appartient à ‘’l’option de bonne vie’’ que recherche l’éthique » (Ibid.).

4.3. Synthèse

Au terme de ce chapitre analytique, il paraît nécessaire de résumer les informations apportées par les deux cas d'études. Cette synthétisation de l'information paraît d'autant plus nécessaire étant donné le grand nombre de débats engendrés par l'instauration de ces deux parcs.

Notre étude à regroupé les débats liés au PNP du Jorat et du Sihlwald dans quatre catégories : les cadres organisationnels, les rapports à la ville, la question des usages, ainsi que les représentations de l'environnement.

Dans le cadre du Jorat, les controverses ont évoluées au fur et à mesure que le projet avançait, au cours de la phase dite de création. Elles ont été alimentées par des habitués de la forêt : les divers usagers de loisirs qui la côtoient régulièrement et qui considèrent leur activité comme étant menacée par l'arrivée d'un parc, ou encore par les adeptes de la sylviculture ainsi que les agriculteurs riverains. Fait non négligeable, le sujet s'est retrouvé fortement politisé et a été débattu dans les instances parlementaires au niveau communal et cantonal. Les déclarations hostiles au parc venaient principalement de la droite, notamment du groupe UDC (Union démocratique du centre) – autrefois Parti des Paysans, Artisans et Indépendants (PAI). Par ailleurs, l'implication de la ville de Lausanne a également engendrée plusieurs critiques, et une animosité envers la capitale a été décelable, issue notamment d'une mauvaise entente – historique – entre celle-ci et ses communes riveraines. Ces critiques recensées, tout comme celles concernant l'usage de la forêt sont d'une grande importance par rapport au sujet de ce mémoire.

Le cas du Sihlwald a également apporté certains éclaircissements quant à l'origine des controverses qui peuvent accaparer les projets de parcs en Suisse. Analysé lors de sa phase de création, des premières réflexions à propos d'y instaurer une réserve au milieu des années 80 à sa mise en fonction en 2010, nous avons vu qu'une mauvaise communication entre les développeurs de ce projet et la population locale fut la source d'une mauvaise acceptation de ce dernier – fait intéressant, cela a également constitué un reproche adressé aux promoteurs du PNPJ par certains opposants. Plusieurs craintes liées aux restrictions ont également émergé de la part des forestiers, des chasseurs, et des usagers de loisirs. En somme, en plus d'avoir appris le contexte de la création catégorie de PNP, nous avons pu

constater à travers l'étude de l'instauration du PNP du Sihlwald que les débats originaux étaient tout de même assez proches de ceux du Jorat.

Cependant deux principaux éléments semblent différer entre nos deux cas d'étude. Tout d'abord à propos de la question de l'impact du parc sur les usagers de loisirs, selon une étude de Seeland et al. (2002) ayant sondé divers groupes d'usagers par rapport à l'impact du parc du Sihlwald – à cette époque encore en cours d'étude – les réticences bien qu'elles étaient présentes pour la plupart des groupes interrogés, n'étaient pas particulièrement élevées car ils devaient se prononcer sur l'impact de restrictions qui n'avaient pas encore été opérées. Il était par conséquent difficile pour eux de représenter la réelle conséquence du parc sur leur pratique. Ainsi contrairement au Jorat ou très tôt une association d'opposition a vu le jour avec PPMJ (pour qui le PNPS constitue un modèle à ne pas reproduire) au Sihlwald, une telle association de défense des intérêts des usagers s'est formée qu'après l'entrée en fonction du parc, lorsqu'en 2012 l'association *« Sihwald für alle »* [Traduction : « Sihlwald pour tous »] [11] à vu le jour (Münger, 2012).

Aussi nous avons pu vérifier que la collaboration entre la ville et les communes voisines rurales du district d'Horgen a été plutôt fructueuse et était facilité par le fait que la forêt du Sihl appartienne à un seul tenant. En effet contrairement au massif du Jorat qui s'étend sur plusieurs communes, la forêt du Sihl appartient entièrement à la ville de Zurich.

[11] Cette association est constituée d'usagers de loisirs pratiquant leurs activités dans la forêt du Sihl, tels des cyclistes, cavalisers, coureurs d'orientations, etc. Ils organisent diverses plusieurs évènements contre le parcs et partagent des publications sur leurs site internet : http://Sihlwaldfueralle.ch

5. Discussion

Après avoir procédé à une revue de littérature existante liée aux thématiques de notre étude et, dans un second temps, rassemblé les données disponibles relatives à deux cas pratiques en Suisse il s'agit de confronter ces divers éléments pour se recentrer sur la question à l'origine de notre recherche et tenter d'y répondre. Notre objectif était d'interroger les relations ville(s)-campagne(s) et ville(s)-espace(s) protégés, dans le contexte helvétique, à travers un cas spécifique récent dans la région lausannoise et un autre antérieur dans la région zurichoise. Les deux cas n'ont pas le même statut : le premier, le projet de PNP dans les bois du Jorat dans le canton de Vaud est un projet en cours qui constitue à la fois notre cas d'étude principal, et notre centre d'intérêt initial, déclencheur de notre interrogation. Le deuxième, le PNP du *Sihlwald* dans le canton de Zurich est un projet abouti qui constitue notre cas d'étude secondaire est nous sert de référence comparative. L'un et l'autre projet devaient nous permettre d'identifier les controverses ayant jalonné leur développement pour comprendre leur signification. En tant que projets de protection de la nature situés en milieux périurbains ils constituent des interfaces uniques entre espaces ruraux et urbains, révélateurs à la fois des dynamiques propres à ces domaines particuliers et des tensions qui peuvent résulter de leurs interactions ou confrontations.

Rappelons à nouveau la question de recherche de ce mémoire qui est la suivante :

Comment expliquer l'importance des oppositions aux projets de parc naturel périurbain du Jorat ?

5.1. Hypothèse 1

La première hypothèse que nous posons en réponse à cette question se veut générale ;

Les oppositions reflètent une cohabitation difficile entre aires urbanisées et aires protégées. La proximité entre ces deux zones met en évidence des intérêts divergents, provoquant un conflit d'usage entre protection de la nature et activités de la population.

Situés à moins de vingt kilomètres du centre-ville de Lausanne, les Bois du Jorat constituent un lieu privilégié pour la satisfaction des besoins en loisirs d'un grand nombre d'habitants de la région. Bien que ces chiffres soient remis en question par les opposants, les promoteurs parlent d'un million, voire même d'un million et demi de visiteurs annuels dans la forêt. De nombreuses activités de loisirs y trouvent ainsi leur support, telles que promenades en forêt, cueillette des champignons, VTT, courses d'orientation ou autres balades à cheval. On comprend donc aisément que même en l'état actuel, la cohabitation entre ces divers groupes d'usagers ne soit pas toujours aisée. Elle relève même parfois du défi puisque ces différentes pratiques sont parfois susceptibles d'entrer en concurrence, voire en opposition. Par conséquent, comme plusieurs controverses répertoriées dans ce mémoire le suggèrent, le PNP, et particulièrement l'instauration d'une zone centrale caractérisée par de nombreuses limitations, sont considérés par beaucoup d'opposants comme un obstacle supplémentaire à la pratique optimale de leurs activités favorite dans le Jorat. Alors que ces usagers sont déjà contraints de chercher des solutions pour exercer leurs différentes pratiques de manière harmonieuse, le PNP du Jorat représenterait une contrainte supplémentaire pour ces acteurs du fait des restrictions qu'il imposerait. L'une de leur crainte principale exprimée est associée à l'interdiction de quitter les chemins principaux dans la ZC, et de se retrouver « coincés » sur des itinéraires balisés limitant leurs mouvements. Une telle crainte a aussi été exprimée à plusieurs reprises dans le projet zurichois de la forêt du Sihl. C'est donc ce qui est cœur de la définition de ce type de projet qui est à l'origine des controverses principales soulevées par l'instauration d'un parc, soit sa zone centrale et les restrictions d'usage qu'elle impose, toute intervention humaine devant en être exclue pour permettre la libre évolution de la faune et de la flore et l'accès au public devant y être strictement limité (LPN. Art. 23*f*, al. 3).

Cependant selon les porteurs du projet, seules des mesures contraignantes peuvent protéger la forêt, qui passent par un encadrement des différents activités pratiquées en son sein. Ceci d'autant plus que la population de l'agglomération lausannoise est destinée à augmenter ces prochaines années (Canton de Vaud 2011). Cette importante population induit un grand nombre de visiteurs dans le Jorat qui génèrent une pression considérable sur la forêt, qu'il est par exemple possible de mesurer en observant le tassement du sol dans les zones les plus fréquentées, tassement que traduit une végétation éparse, synonyme d'une forêt qui a de la peine à se régénérer. D'autres exemples mentionnés au fil de ce mémoire permettent de prendre la mesure de l'intense fréquentation de la forêt et de ses conséquences sur le milieu. Dans la forêt du Sihl aussi, les restrictions d'usages, et particulièrement la fermeture de certains chemins avaient soulevé des controverses, quoi que moins violentes car les restrictions avaient été imposées plus progressivement ; il est également important de noter que ces bois-là sont moins fréquentés que ceux du Jorat.

Les bois du Jorat représentent également une source importante pour l'exploitation forestière de la région, activité économique qui bien qu'elle rencontre de gros problèmes de rentabilité, reste puissamment liée au Jorat comme il a été exposé dans l'analyse (chap. 4.1.3.2.). Ce lien s'explique tout d'abord par des conditions avantageuses d'exploitation du bois grâce à la faible topographie du massif forestier et à sa proximité avec les marchés ; de tels atouts rendent difficile pour les professionnels d'accepter de se priver de la ressource existante. De même, le conflit ayant éclaté au sein du service forestier de la ville de Zurich au début des années nonante entre le chef de service, partisan d'une limitation de l'exploitation, et les bûcherons, est une bonne illustration de la difficulté de se distancer de la valeur économique de la forêt (chap. 4.2.3.1). Ce lien se traduit également par un fort degré d'attachement aux traditions, comme il était confié à la presse par un habitant du Jorat, qui, sachant qu'il pourrait paraître *« rétro en disant ça »*, émettait une forme de nostalgie à propos de la forêt qui fournissait à ses ancêtres des matières premières et constituait une source vitale de revenu (Muller, 2018e). Concernant les controverses soulevées par les acteurs du milieu sylvicole et par ceux qu'on pourrait qualifier de « nostalgiques de la forêt », on s'aperçoit qu'il s'agit à la fois d'un conflit d'intérêt entre le Parc et la valeur économique de la forêt, et un autre, entre le Parc et une forme de valeur culturelle issue des traditions.

Pour ces différentes raisons, les opposants ont émis à plusieurs reprises l'idée qu'il vaudrait mieux réaliser le parc « ailleurs ». Fait intéressant, l'ailleurs dont il est question fait référence à des forêts situées en altitudes ou au moins en pente, où les conditions d'exploitation du bois sont nettement moins avantageuses et les activités de loisirs moins présentes. De tels arguments, suggérant une localisation des zones de réserves intégrales – telle la ZC –à l'écart des villes et des marchés urbains, vont précisément à l'encontre des buts statuaires de la catégorie de PNP ; en effet, comme nous l'avons vu avec le cas du Sihlwald, cette catégorie d'espace protégé à vu le jour expressément pour permettre la protection « totale » d'espaces naturels remarquables de taille inférieure au PNS, à proximité des centres urbains. A ce propos, dans une réponse du Conseil d'Etat de Vaud à la question « *L'option parc naturel régional en lieu et place de parc naturel périurbain est-elle envisagée par le Conseil d'Etat ? »*, ce dernier répondait que les critères de taille et les exigences des PNP avaient été développées dans l'optique de « *compléter les deux autres catégories de parc (naturel régional et national) »*. Par conséquent, le fait que l'un des prérequis exige une « *surface minimale requise pour la libre évolution (4 km^2 contre 50 km^2 pour un parc national) »* et qu'un autre stipule l'emplacement à moins de 20 km d'une agglomération, *« visent explicitement à promouvoir leur création sur des territoires soumis à un fort développement, notamment le plateau, où la nature laissée à sa libre évolution est rare. »* (Canton de Vaud, 2019).

Ces discussions semblent confirmer que, comme pour celles menées autour du Parc Naturel Urbain (Salomon Cavin, 2013 ; Hess & Salomon Cavin, 2015), dans beaucoup de représentations mentales, la nature digne d'être protégée est celle qui se situe à l'écart des centres urbains. Ces intérêts contradictoires entre population et protection relevés dans nos cas d'études semblent conditionner la formation des oppositions accompagnant les projets de parcs naturels en Suisse, particulièrement ceux possédant une ZC – donc le PN et le PNP – car c'est bien dans ces zones-là que les plus fortes restrictions sont instaurées. Il ne semble donc pas étonnant que la catégorie de PNR, catégorie ouverte et soumise à peu de restrictions, compte à l'heure actuelle quinze parcs à son effectif, tandis que celle du PN demeure vide, et que celle de PNP ne possède pour l'instant qu'un seul représentant avec le parc du Sihlwald. La difficulté d'instaurer ce type de parc, semble concerner particulièrement la Suisse, petit pays, où l'espace est une ressource rare, et où il existe une

lutte pour que l'intégralité des désirs de chaque personne se réalise. Cette lutte peut aussi être observée à travers la lutte pour le sol et contre l'étalement urbain, cadrée par la LAT qui prône une densification des villes et une urbanisation vers l'intérieur.

Le nombre important des oppositions que soulèvent les projets de biodiversité constitue par ailleurs une problématique récurrente. Comme il a été démontré dans plusieurs ouvrages littéraires et scientifiques, et comme l'exprime la citation introductive à ce mémoire de Philippe Descola « *Partout la polémique fait rage quant aux droits de telle ou telle communauté de se réserver l'usage de telle ou telle portion de l'environnement non humain*. » (2008 :2). A ce sujet, dans un contexte plus local, une réponse du Conseil d'Etat à une interpellation formulée en 2011, destinée à connaitre l'avancement du canton par rapports à ses objectifs de protection pour la biodiversité, mentionnait que le canton de Vaud anticipait déjà un risque d'approches sectorielles de la biodiversité à *« cumuler des interventions parfois contradictoires et de générer des conflits et de longues procédures lors de projets concrets »* (Canton de Vaud 2011 :4).

Partant du principe qu'il est indéniable que le projet de PNP dans les Bois du Jorat a mis en évidence des conflits d'usages liés à la protection d'un espace naturel situé au contact direct d'une aire urbaine, et que ce type de controverses a grandement participé aux oppositions engendrées dans nos deux cas d'étude, nous estimons avoir **vérifié cette hypothèse.**

5.2. Hypothèse 2

La deuxième hypothèse que nous avons posée pour répondre à la question de recherche concerne plus spécifiquement les relations entre le milieu urbain et rural;

Les oppositions constituent le reflet d'une dichotomie entre ville et campagne qui s'exprime, chez les acteurs des communes impliquées, par une vision différente de la nature. Les points de vues et représentations sont pluriels et divergents en ce qui concerne l'usage et la gestion de cette dernière, ce qui se répercute sur la difficulté d'instauration d'espaces protégés, à l'intérieur et en périphérie des aires urbanisées.

Dans ce mémoire, nous avons répertorié différentes critiques – directes et indirectes – formulées à l'encontre de la ville et principalement émises par des acteurs ruraux. C'est aussi le cas dans le cadre spécifique du Jorat, comme exposé dans l'analyse à travers plusieurs exemples. Certaines critiques formulées envers le projet de PNP du Jorat et à l'égard de ses promoteurs ont montré des préjugés anti-urbains, critiques envers la ville et certains comportements de ses habitants. De ces critiques plus ou moins explicites enregistrées au cours du travail de terrain on entend que le PNPJ est compris comme étant expressément conçu pour les citadins de la ville de Lausanne, piloté par les autorités de cette dernière, désireuses de faire passer ce projet en force en usant de tous les moyens. Ce point de vue est contredit par les propos tenus par une personnalité politique lausannoise active dans le projet. Selon elle le projet du Jorat aurait représenté l'occasion pour certains opposants de tenir des propos critiques envers la ville, laquelle, même si elle n'est pas exempte de tous reproches quand il s'agit d'évoquer l'histoire de ses relations avec l'arrière-pays, aurait adopté une attitude difficilement critiquable. Selon une autre personne directement en charge du projet, le PNP du Jorat aurait été « utilisé » par certains habitants de la campagne pour faire valoir leur différence par rapport à ceux de la ville, en prônant des valeurs distinctes de ces derniers.

Notre seconde hypothèse avance que les rapports ville-campagne compris comme antagoniques et les discours anti-urbains en découlant, ont participé de façon prépondérante aux oppositions formulées à l'encontre du projet de PNP.

Comme nous l'avons vu dans la revue de la littérature, les valeurs patriotiques de la Suisse moderne se sont construites sur une certaine idéologie anti urbaine marquée par une dichotomie entre ville et nature (Walter, 1990 ; Woeffray & Salomon Cavin, 2010). Contrairement à la campagne qui est jugée comme vertueuse et permettant à l'homme de se ressourcer au contact de la nature, historiquement, l'idéologie dominante dépeint la ville comme un milieu stérile à la fois pour le corps et pour l'esprit. Malgré cet à priori, on remarque néanmoins que dès la fin du XXe siècle, et plus encore qu'au cours des siècles précédents, les villes représentent des pôles d'attraction pour la plupart des populations mondiales. Du fait de l'industrialisation et de leur importance économique croissante les villes sont devenues le milieu dans lequel vivent la majorité des êtres humains sur la planète; la population suisse n'échappe pas à cette règle et se révèle de plus en plus urbaine.

En référence aux propos mentionnant le périurbain comme partie intégrante des villes et la société comme étant urbanisée dans son ensemble, cette urbanisation des sociétés n'est pas seulement spatiale mais aussi idéologique ; elle n'est donc pas circonscrites aux limites physique de la cité. Les modes de vies « urbains », initiés par l'habitat en villes, débordent largement les frontières de la ville et sont devenus ceux d'une majorité de la population, y compris en campagne. Qu'il s'agisse de campagnards employés en ville ou de citadins installés en campagne, les « rurbains », qui bien qu'ils résident en milieu rural se rendent quotidiennement en ville pour leur travail ou leurs études par exemple, sont la démonstration frappante des interactions et de la mixité contemporaine entre ces deux milieux jadis bien séparés (Berque et al., 2006 ; Bailly & Bourdeau-Lepage, 2011).

Dans l'agglomération lausannoise – dont fait partie la totalité des acteurs impliqués par le PNPJ – cette imbrication entre modes de vie ruraux et urbains est une évidence indiscutable. Comme l'a notamment révélé lors des entretiens menés un représentant communal de Froideville, commune rurale voisine de Lausanne ayant participé à de nombreuses oppositions au PNPJ, la plupart de ses habitants sont des pendulaires qui se rendent quotidiennement dans la capitale vaudoise pour y travailler. Ils y profitent également des nombreux services locaux et y consomment volontiers des activités culturelles. En outre, selon cette même source, cette population ne remet jamais en cause jamais remis en cause l'appartenance de la commune à *Lausanne Région* , organisation intercommunale regroupant 27 communes qui travaille à rassembler ces entités autour de projets territoriaux

dans des domaines comme la mobilité, l'économie ou encore l'environnement. Au contraire et paradoxalement l'appartenance de la commune de Froideville à *l'Association de développement régional du Gros-de-Vaud*, association de nature nettement rurale, soulèverait de fréquentes questions lors des réunions du conseil communal.

Une anecdote exprime cette proximité à la fois spatiale, culturelle et « mentale » entre le Jorat et la ville. Lors de la première assemblée de PPMJ tenue dans une salle de Froideville pleine à craquer, le président de l'association lança la remarque *« Si on avait su que vous viendriez si nombreux, on aurait réservé Beaulieu »* (Muller 2018b) – faisant référence au théâtre de Beaulieu, de grande capacité et emblématique de la ville de Lausanne.

Cela étant, on doit mentionner que les critiques émises envers ce projet se sont également fait entendre de la part d'acteurs urbains, notamment lors d'une réunion du conseil communal de Lausanne en février 2020. Il faut aussi rappeler que quelques communes rurales restent partenaires du projet de PNPJ (Jorat-Menthue, Jorat-Mézières ou encore Hemenches), et que la participation souhaitée par la commune rurale de Jorat-Menthue, prête à intégrer une partie de ses terres au projet, s'est vue empêchée à cause du refus d'autres communes de mettre leurs parcelles à disposition. Ces divers éléments semblent de prime abord contredire l'argument d'une dichotomie entre ville et campagne comme principale origine des oppositions au projet du Jorat et d'autant plus vu le contexte sociétal actuel qui voit toutes les communes mentionnées faire en réalité parti de l'aire périurbaine lausannoise et ayant donc avec la ville d'étroits rapports de codépendance.

Pourtant, nombre d'arguments mentionnés dans ce mémoire montrent qu'aujourd'hui encore ont cours des conceptions de la ville se référant plus ou moins consciemment aux valeurs patriotiques helvétiques du passé qui, rappelons-le, se nourrissant d'air pur vomissent *« la grande ville et tous les maux qu'elle incarne »* (Walter, 1990 : 135). Ces représentations mentales, qui perdurent et nourrissent la dichotomie ville-campagne et les préjugés anti-urbains que nous mentionnons, semblent concerner certains acteurs plus que d'autres et parmi eux ceux qui sont les plus concrètement ancrés dans la « vie rurale » comme les agriculteurs. Les nombreux arguments formulés à l'encontre de la ville de Lausanne durant les débats au tour du PNPJ ne peuvent pas être imputés au monde rural dans son ensemble mais à une minorité d'individus. Interrogé au sujet de la prégnance des

arguments anti-urbains dans les débats autour du PNPJ, un forestier lausannois estimait que ce n'étaient pas les *« citadins exilés »* dans les communes rurales voisines de Lausanne qui exprimaient ces visions anti-urbaines, mais plutôt *« un noyau dur d'agriculteurs et de possesseurs de la terre historiques »* ayant des difficultés avec l'implication de la ville. Dans le même esprit, Lausanne serait, et cela depuis longtemps, qualifiée d' « arrogante » à l'occasion de bon nombre de projets que la capitale entreprend. Comme nous avons pu le voir dans ce travail, et malgré l'émergence d'une politique de développement régional depuis plusieurs décennies, il est possible d'interpréter ce mépris envers la ville de Lausanne comme une conséquence des mauvaises relations historiques entre la capitale vaudoise et sa région, relations marquées par un rapport de domination de la ville-centre sur les communes rurales l'entourant et sur le reste du canton. Témoignant de l'historicité de ce sentiment d'opposition entre la capitale et ses communes riveraines, Salomon Cavin ajoute également dans son ouvrage *La ville mal-aimée*, où tout un chapitre est dédié à la ville de Lausanne, l'opposition entre *« l'anonymat »* ou la *« technocratie urbaine »* et *« la communauté villageoise »* comme source historique de mauvaise entente entre la capitale et ses communes voisines (2005 : 121).

Par conséquent, au regard de notre travail de terrain et des différents éléments exposés, **cette seconde hypothèse ne peut être vérifiée que partiellement**. S'il est vrai que des visions anti-urbaines ont bel et bien participé à l'opposition de certains acteurs au PNPJ, ces représentations ne peuvent pas être considérées comme seules en cause. Elles n'émanent pas de tous les opposants, ni de tous les habitants des campagnes concernées et ne sont donc pas le déclencheur essentiel ou majoritaire des controverses soulevées par le projet. Par comparaison et à l'appui de ce constat nous n'avons pas répertorié de critiques majeures envers la ville dans notre étude du PNP du Sihlwald, où les controverses étaient davantage liées au cadre organisationnel du projet et aux restrictions d'usages provoquant, entre autres, un sentiment de privation de liberté. Dans d'autres projets comme celui de la candidature du PN d'Adula décrit dans la littérature, la population locale avait vu d'un œil méfiant l'implication des autorités fédérales, considérées comme des « bureaucrates de Berne ». Ce positionnement traduit-il véritablement une vision anti-urbaine ou bien davantage un rejet des réglementations de plus en plus nombreuses imposées au pays ? Une

telle question peut aussi se poser au sujet des PNP, souvent qualifiés de liberticides et, dans le cas du PNPJ, comme résultant d'études de technocrates de Lausanne.

Conclusion

L'origine de notre étude s'est inscrite dans le constat des difficultés rencontrée par le projet d'instauration d'un parc naturel périurbain (PNP) dans la forêt du Jorat, sise en périphérie de la ville de Lausanne (PNPJ). Nous nous sommes interrogés sur la nature et les motifs des oppositions et controverses soulevées en Suisse par de tels projets alliant préservation restrictive et proximité géographique avec l'agglomération urbaine.

En observant nos deux cas d'études le PNPJ et le PNP du Sihlwald, nous avons relevé que la cohabitation entre ces deux espaces, urbain et naturel, ne va pas de soi et que la mise en œuvre d'espaces naturels protégés à proximité de zones urbaines se heurte à d'inévitables oppositions. Nous avons travaillé à mettre en évidence les spécificités des controverses et débats soulevés dans le contexte helvétique, problématiques différentes de celles enregistrées dans les parcs des pays du Sud, sujettes d'étude et de documentation substantielles.

Focalisant notre approche sur la situation helvétique, l'étude de la littérature existante nous a d'abord frappé par sa relative ténuité. Les documents disponibles nous ont néanmoins permis de relater comment au cours de l'histoire helvétique s'est opérée une distinction entre ville et campagne, à la fois culturelle et politique. En nous interrogeant sur la portée actuelle de cette dichotomie, nous avons cherché à évaluer sa place dans les débats ayant accompagnés le projet du PNPJ. Il en ressort que, bien qu'elles ne représentent pas le motif principal des oppositions générées par le PNPJ, des animosités puissantes subsistent encore aujourd'hui entre ces deux milieux et ce malgré leur intrication de plus en plus étroite, dont le phénomène des pendulaires quotidiens témoigne. Selon notre analyse, les oppositions générées par le PNPJ, tout comme celles repérées en amont de la mise en œuvre du PNP dans la forêt du Sihl, sont plutôt révélatrices de tensions résultant de deux autres problématiques.

Pour les partisans du PNPJ, trouver des solutions – passant notamment par une législation ad hoc – est évident et primordial afin d'assurer durablement la préservation de surfaces réservées à la protection et au développement d'une biodiversité parfois fortement mise à mal sur le territoire national. Les opposants quant à eux y voient l'imposition de restrictions

inacceptables. Ils dénoncent un projet liberticide, et inutile dans la mesure où ils considèrent la forêt comme suffisamment respectée par ses usagers. Ces visions antinomiques montrent la difficulté de mettre en œuvre de tels projets en faveur de la biodiversité, projets qui supposent une exclusion plus ou moins drastique de l'activité humaine – dont il est admis qu'elle agit comme perturbateur principal du milieu naturel. La difficulté est amplifiée dans un pays disposant de faibles superficies habitables et donc densément peuplées. La proximité étroite entre agglomérations urbaines et zones rurales soumet alors ces dernières à de fortes pressions qui exacerbent les conflits d'intérêts générés par leurs besoins différents.

Les oppositions enregistrées soulignent également le soin qui doit être apporté à la communication établie entre les gestionnaires de projets en faveur de la biodiversité et les acteurs locaux. Elle se doit d'être explicite, notamment sur les coûts de ces projets, qu'ils soient sociaux et économiques, et doit opérer une pesée d'intérêts délicate entre les choix que ces projets supposent ; un dialogue doit être instauré sans délai et maintenu au cours de l'évolution du projet. Apprendre l'existence d'un projet de parc naturel par la presse avant que la population concernée n'ait été informée par ses développeurs a été l'origine de l'une des controverses relevées dans le cadre du PNP du Sihlwald.

En réponse, forcément partielle et provisoire, au titre volontairement interrogateur du présent travail, nous pouvons avancer que si l'un des objectifs majeurs des développeurs du PNPJ était de parvenir à unir la ville et la campagne à travers un projet commun, le résultat ne semble pour l'heure pas celui espéré. A ce stade il semble au contraire que ce projet ait réactivé certaines divisions, comme relaté par un membre du Conseil communal de Froideville estimant qu'il était *« entrain de creuser un fossé entre la ville et la campagne »* (Interview D). Néanmoins, comme le mentionne un gestionnaire du PNPJ, « *chaque groupe se construit par rapport aux autres »*, tant en termes positifs que négatifs. Dans le cadre du PNPJ, la supposée hétérogénéité entre les partenaires urbains et ruraux du projet « *a plutôt été prise dans le négatif »* (Interview A). Le PNP « trait d'union ou césure entre ville et campagne ? ». A la question posée, il peut être répondu qu'une issue constructive dépend de la capacité des différents partenaires à bâtir sur leurs différences plutôt qu'à entrer en disputes à leur propos en se barricadant derrières leurs intérêts divergents.

Terminons ce mémoire en revenant sur son principal apport. Notre étude aura permis d'apporter un éclairage inédit sur les oppositions que rencontrent les projets de PNP, en particulier parmi le public impacté. Bien que parfois ancrées sur un vieil antagonisme ville-campagne inscrit dans l'Histoire helvétique, nos recherches ont démontré que cette dichotomie tenait davantage du prétexte que de la réalité. Qu'il s'agisse des usagers, essentiellement citadins, durant leurs loisirs, ou des exploitants, plutôt ruraux tels les forestiers et les agriculteurs, leurs réticences sont essentiellement basées sur un refus de voir leurs libertés d'accès ou d'exploitation limitées. L'hostilité qu'ils expriment doit être entendue pour qu'une réalisation harmonieuses de ce type de parcs devienne possible, au bénéfice du plus grand nombre de leurs utilisateurs et pour une protection intégrée des espaces naturels qu'ils concernent.

Ce travail conséquent a imposé de regrouper les controverses identifiées sous différentes thématiques ; plusieurs d'entre elles, et le sujet des conflits engendrés par développement de la protection de la biodiversité en Suisse, représentent un vaste champ d'exploration qui reste ouvert et mérite d'être développé. La protection de l'environnement en périphérie de nos villes et en leur sein même, ainsi que l'interdépendance entre ville et campagne et les intrications de plus en plus étroites entre ces deux espaces dont les frontières tendent à se confondre, ne cessent de gagner en importance.

Bibliographie

Ouvrages et articles

Arnould, P., Le Lay, Y., Dodane, C. & Méliani, I. (2011). La nature en ville : l'improbable biodiversité. *Géographie, économie, société*, *vol. 13*(1), 45-68. Repéré à https://www.cairn.info/revue-geographie-economie-societe-2011-1-page-45.htm

Blanchet, A. (1991). *Dire et Faire Dire : l'Entretien*. Paris : Armand Colin.

Bailly, A. & Bourdeau-Lepage, L. (2011*).* Concilier désir de nature et préservation de l'environnement : vers une urbanisation durable en France. *Géographie, économie, société*, *vol. 13*(1), 27-43. Repéré à https://www.cairn.info/revue-geographie-economie-societe-2011-1-page-27.htm

Bernard, R., Reynard, E. & Jacob, A. (2013). Histoire de la Pierre des Marmettes et rôle de La Murithienne. *Bulletin de la Murithienne, vol. 130,* 13-17. Repéré à urn:nbn:ch:serval-BIB_E0B9647CD6902

Berque, A., Bonnin, P., Ghorra-Gobin, C. (2006). La Ville insoutenable. Paris, Belin.

Boltanski, L., Thévenot, L. (2006). On Justication: Economies of Worth*.* Princeton: Princeton University Press.

Bourdeau-Lepage, L. (2011). Repenser la ville. *Géographie, économie, société*, *vol. 13*(1), 5-10. Repéré à https://www.cairn.info/revue-geographie-economie-societe-2011-1-page-5.htm

Bourdeau-Lepage, L. (2017). Ville et nature, vers une nouvelle alliance ?. Dans P. Hamman (éd.), *Ruralité, nature et environnement*. *Entre savoirs et imaginaires* (pp. 259-374). Toulouse : Érès.

Bruno, L. & Lézy, E. (2012). *BiodiverCités : Les aires protégées urbaines, des laboratoires grandeur nature.* Paris: Le Manuscrit.

Cadoret, A. & Daumalin, X. (2017). Environmental conflictuality in the Marseille-Cassis Calanques: Background, challenges and resolution. *Articulo - Journal of Urban Research, vol. 16.* doi: https://doi.org/10.4000/articulo.3244

Claeys, C., Hérat, A., Barthélémy, C. & Deldrève, V. (2016). Quand les Calanques deviennent Parc National : Disputes autour de la définition et de la répartition des efforts environnementaux et urbains induits. *Norois,* 71–84. doi : https://doi.org/10.4000/norois.5871

Cloke, P., Cook, I., Crang, P., Goodwin, M., Painter, J. & Philo, C. (2004). *Practising Human Geography*. London : Sage.

Conseil Fédéral, (2011). Politique des agglomérations de la Confédération. Impr : Office fédéral du développement territorial, ARE ; Secrétariat d'État à l'économie, seco . Berne.

Deldrève, V. & Hérat, A. (2012). Des inégalités garantes de la protection des Calanques ?. *VertigO, vol. 12*(2). doi : https://doi.org/10.4000/vertigo.12700

Descola, P. (2008), A qui appartient la nature ?. *La vie des idées.fr.* Repéré à https://laviedesidees.fr/Les-defis-de-l-ecologie,923.html

Dowie, M. (2009). Conservation Refugees: The Hundred-Year Conflict between Global Conservation and Native Peoples. MIT Press., 1-14. DOI : 10.7551/mitpress/7532.001.0001

Flick, U. (2000). Design und Prozess qualitativer Forschung. In U. Flick, E. v. Kardoff, & I. Steinke (Eds.), *Qualitative Forschung: Ein Handbuch* (pp. 252-265). Reinbek bei Hamburg: Rowohlt.

Guérin, J.-P. (1983). L'exode urbain : nouvelles valeurs, nouvelles élites. *Revue de géographie alpine*, *vol. 71(*3), 267-277. doi : https://doi.org/10.3406/rga.1983.2536

Gilliéron, L. (2017). *Les aires protégées urbaines : enjeux et acteurs. L'exemple du projet de parc naturel périurbain du Jorat* (mémoire de licence non publié). Université de Lausanne, Faculté des géosciences et de l'environnement, Suisse.

Hajek, I., Hamman P., Lévy, J.-P. (2015). De la ville durable à la nature en ville. Villeneuve d'Ascq : Presses universitaires du Septentrion.

Héritier, S. (2006). Espaces urbanisés et parcs nationaux : le défi de la gestion des espaces urbanisés dans les parcs nationaux de l'Ouest canadien. *Norois, vol. 199*(2) doi :10.4000/noirois.1928

Hess, G. (2013). *Éthiques de la nature.* Paris : Presses universitaires de France.

Hess, G., & Salomon Cavin, J. (2015). Le Parc naturel urbain en Suisse : Une utopie ?. *VertigO, vol. 15*(1). doi : https://doi.org/10.4000/vertigo.15874

Kupper, P. (2014). *Creating Wilderness: A Transnational History of the Swiss National Park*. New York: Berghahn Books

Landy, F. & Laslaz, L. (2012). Conclusion : Ville et espace naturel protégé, le pas de deux. Dans L. Bruno, E. Lézi (éds.), *BiodiverCités : Les aires protégées urbaines, des laboratoires grandeur nature* (pp.381-408). Paris: Le Manuscrit.

Larrère, R. (2009). Histoire(s) et mémoires des parcs nationaux. Dans R. Larrère et al., *Histoire des parcs nationaux. Comment prendre soin de la nature ?* (pp. 21-41). Versailles : Quae

Laslaz, L., Gauchon, C. Duval, M. & Héritier, S.(2014). *Les espaces protégés. Entre conflits et acceptation.* Paris : Belin.

Masterson, A., V., Spierenburg, M. & Tengö, M. (2019). The trade-offs of win-win conservation rhetoric: exploring place meanings in community conservation on the Wild Coast, South Africa. *vol. 14*(3), 639-654. doi : https://doi.org/10.1007/s11625-019-00696-7

McShane, O. T., Hirsch, P. D., Chi Trung, T., Songorwa, N. A., Kinzig, A., Monteferri, B., … (2011), Hard choices: Making trade-offs between biodiversity conservation and human well-being, *Biological Conservation, vol. 144*(3), 966-972, doi: 10.1016/j.biocon.2010.04.038

Michel, A. H. (2019). How conceptions of equity and justice shape national park negotiations: The case of Parc Adula, Switzerland. *Eco.mont*, *vol 11*(1), 25-31. doi: https://dx.doi.org/10.1553/eco.mont-11-1s25

Michel, A. H., Backhaus, N. (2019). Unravelling reasons for the non-establishment of protected areas: justification regimes and principles of worth in a Swiss national park project. *Environmental Values, vol. 28*(2): 171-190. doi : https://doi.org/10.3197/096327119X15515267418511

Michel, A. H. & Wallner, A. (2020). Comment gagner l'adhésion des populations locales à un parc?. *Swiss Academies Factsheet, vol. 15* (5). doi : 10.5281/zenodo.3832116

Newman, P. & Kenworthy, J., (1989). *Cities and Automobile Dependence : an International Sourcebook*. Gower: Aldershot.

Newman, P. & Kenworthy, J. (1999). Sustainability and Cities. Washington D.C: Island Press.

Quivy, R., Marquet, J. & Van Campenhoudt, L. (2006). *Manuel de recherche en sciences sociales, 3ème édition.* Paris : Dunod.

Quivy, R., Marquet, J. & Van Campenhoudt, L. (2017). *Manuel de recherche en sciences sociales, 5ème édition.* Paris : Dunod.

Reichler, C., Ruffieux R. (1998). *Le voyage en Suisse. Anthologie des voyageurs français et européens de la Renaissance au XXe siècle*. Paris : Robert Laffont.

Rey-Valettea, H., Chiab, E., Mathéa, S., Micheld, L., Nougarèdes, B., Toussaint Soulard, C. T., … (2014). Comment analyser la gouvernance territoriale? Mise à l'épreuve d'une grille de lecture. *Géographie, économie, société, vol. 16*(1), 65-89. doi : https://doi.org/10.3166/ges.16.65-89

Rosenzweig, M.L. (2003). *Win-Win Ecology: How the Earth's species can Survive in the Midst of Human Enterprise.* Oxford: Oxford University Press.

Ruegg, J. & Salomon Cavin, J. (2007). Maîtriser l'étalement urbain : de la stratégie agricole au pas de deux ville-campagne. Dans L. Monteventi Weber, C. Deschenaux, & M. Tranda-Pittion

(éds.), *Campagne-ville : le pas de deux* (pp. 147-156). Lausanne : Presses polytechniques et universitaires romandes.

Salomon Cavin J. (2005). *La ville mal-aimée. Représentations anti-urbaines et aménagement du territoire en Suisse : analyse, comparaisons, évolution.* Lausanne : Presses polytechniques et universitaires romandes.

Salomon Cavin J., Carron C. & Ruegg J. (2010). La ville des défenseurs de la nature : vers une réconciliation?. *Natures, Sciences et Sociétés, vol. 18*(2), 113-121. Repéré à https://www.cairn.info/revue-natures-sciences-societes-2010-2-page-113.htm

Salomon Cavin, J. (2012). Entre ville stérile et ville fertile, l'émergence de l'agriculture urbaine en Suisse. *Environnement Urbain, vol. 6,* Repéré à http://journals.openedition.org/eue/453

Salomon Cavin, J. (2013). Beyond prejudice: Conservation in the City. A case study from Switzerland. *Biological Conservation*, *vol. 166*, 84-89. doi https://doi.org/10.1016/j.biocon.2013.06.015

Salomon Cavin, J. & Woeffray, B. (2010). L'épouvantail urbain, motif de l'aménagement du territoire en Suisse. Dans J. Salomon Cavin & B. Marchand (éds), *Antiurbain, Origines et conséquences de l'urbaphobie* (pp. 177-192). Lausanne : Presse polytechniques et universitaires romandes.

Schenk, A., Hunziker, M. & Kienast, F. (2007). Factors influencing the acceptance of nature conservation measures - A qualitative study in Switzerland. *Journal of Environmental Management, vol. 83*(1), 66-79, doi: https://doi.org/10.1016/j.jenvman.2006.01.010.

Seeland, K., Moser, K., Scheuthle, H. & Kaiser, F. G. (2002). Public acceptance of restrictions imposed on recreational activities in the peri-urban Nature Reserve Sihlwald, Switzerland. *Urban Forestry & Urban Greening, vol. 1*(1), 49–57. doi : https://doi.org/10.1078/1618-8667-00006

Tissot, L. (2017). *Histoire du tourisme en Suisse au XIXe siècle. Les Anglais à la conquête de la Suisse*. Neuchâtel : Libreo-Alphil.

Walter, F. (1990). *Les suisses et l'environnement : une histoire du rapport à la nature du 18e siècle à nos jours*. Genève : Zoé.

West, P., Igoe, J. & Brockington, D. (2008). Parks and Peoples: The Social Impact of Protected Areas. *Annual Review of Anthropology, vol. 35*(1), 251-277 doi: 10.1146/annurev.anthro.35.081705.123308

Williams-Ellis, C. (1929). England and the Octopus. London: Geoffrey Bles

Pages Web

Association Parque pas mon Jorat. Page d'accueil du site internet. Repéré à https://www.parquepasmonjorat.com/ (consulté le 18.06.2020).

Association Parque pas mon Jorat. Page Facebook. Repéré à https://www.facebook.com/Parque-pas-mon-Jorat-556514464683999 (consulté le 12.04.2020).

Burnand, F. (2012, 28 juin). La Suisse naturalise Rousseau pour son 300e anniversaire. Swissinfo : des perspectives suisses en 10 langues. Repéré à https://www.swissinfo.ch/fre/culture/bilan-interm%C3%A9diaire_la-suisse-naturalise-rousseau-pour-son-300e-anniversaire/32991202#:~:text=Selon%20Rousseau%2C%20la%20Suisse%20est,Labor%20et%20Fides%2C%202012 (consulté le 15.05.2020).

Jorat Parc Naturel du Jorat. Histoire et patrimoine des bois du Jorat. Repéré à https://jorat.org/histoire-et-patrimoine/ (consulté le 19.01.2021).

Larousse. (2020). Dictionnaire en ligne. Repéré à https://www.larousse.fr (consulté le 17.01.2021).

My Switzerland. Les Parcs suisses. Repéré à https://www.myswitzerland.com/en-ch/destinations/nature/swiss-parks/ (consulté le 8.02.2020)

Parc national Suisse. Autres aires protégées en Suisse. Repéré à : https://www.nationalpark.ch/fr/about/a-propos-de-nous/autres-aires-protegees/suisse/ (consulté le 20.03.2020 et le 17.01.2021).

www.swisstravelcenter.com)

Parc national Suisse. Histoire du Parc national Suisse. Repéré à https://www.nationalpark.ch/fr/about/a-propos-de-nous/fondation-et-developpement/1904-1914/ (consulté le 13. 07.2020).

Articles de presse

24 Heures

Audétat, D. (2014, 10 mai). Le retour du Jorat à l'état sauvage. *24 heures, p.13*. Lausanne, Suisse.

Collet, C. (2018, 4 septembre). « 24 heures » bien placé dans le classement des médias. *24 heures, p.4*. Lausanne, Suisse.

Collet, C. (2019, 16 février). Les maisons en bois qui prolongent la forêt du Jorat. *24 heures, p.7*. Lausanne, Suisse

Courrier des lecteurs. (2014a, 27 mai). D'autres massifs forestiers conviendraient mieux. *24 heures, p.15*. Lausanne, Suisse.

Courrier des lecteurs. (2014b, 27 mai). Un projet illogique. *24 heures, p.15*. Lausanne, Suisse.

Courrier des lecteurs. (2017, 1 août). Forêt. Tenir compte des souhaits de la population. *24 heures, p.23.* Lausanne, Suisse.

Courrier des lecteurs. (2018a, 20 mars). Où va notre démocratie? *24 heures, p.11*. Lausanne, Suisse.

Courrier des lecteurs. (2018b, 19 septembre). Parc naturel : optimal ? *24 heures, p.11*. Lausanne, Suisse.

Courrier des lecteurs. (2019, 25 février). La ville de Lausanne et ses contradictions. *24 heures, p.2*. Lausanne, Suisse.

Détraz, A. (2016, 15 septembre). Une cheffe de projet pour le parc périurbain. *24 heures, p.23*. Lausanne, Suisse.

Le Bec, E. (2019, 18 octobre). Les opposants aux éoliennes veulent la peau d'Eoljorat au Tribunal fédéral*. 24 heures, p.7*. Lausanne, Suisse.

Maendly, V. (2017, 24 juillet). Le Parc périurbain du Jorat a deux ans pour convaincre. *24heures, p.13*. Lausanne, Suisse.

Muller, S. (2017a, 30 août). La « pile électrique » aime faire passer le courant*. 24 heures, p.28.* Lausanne, Suisse.

Muller, S. (2017b, 27 novembre). Le parc naturel du Jorat à la rencontre des citoyens. *24 heures, p.17*. Lausanne, Suisse.

Muller, S. (2017c, 21 décembre). Contours arrêtés pour le projet de parc du Jorat. *24 heures, p.22*. Lausanne, Suisse.

Muller, S. (2018a, 4 janvier). Des contradicteurs face au projet de parc du Jorat. *24 heures, p.18.* Lausanne, Suisse.

Muller, S. (2018b, 1er février). Salle comble pour les anti-parc du Jorat. *24 heures, p.4*. Lausanne, Suisse.

Muller, S. (2018c, 24 février). Quatre soirées d'info autour du parc naturel. *24 heures, p.2.* Lausanne, Suisse.

Muller, S. (2018d, 22 mars). Trop de présence humaine malmène les bois du Jorat. *24 heures, p.7.* Lausanne, Suisse.

Muller, S. (2018e, 17 avril). Quel est le rôle d'une forêt ? Deux visions s'affrontent. *24 heures, p.9.* Lausanne, Suisse.

Muller, S. (2018f, 10 mai). « Le Grand Conseil doit débattre du projet de parc du Jorat ». *24 heures, p.5.* Lausanne, Suisse.

Muller, S. (2018g, 6 juin). Nouvelle association de soutien au projet au Parc du Jorat. *24 heures, p.5.* Lausanne, Suisse.

Muller, S. (2018h, 25 juin). Double soutien politique pour le Parc du Jorat. *24 heures, p.4*. Lausanne, Suisse.

Muller, S. (2018i, 28 août). A Zurich, la forêt qui inspire le Parc du Jorat laisse faire la nature. *24 heures, p.5*. Lausanne, Suisse.

Muller, S. (2018j, 11 septembre). Les bois du Jorat sont-ils trop plats ? *24 heures, p.2.* Lausanne, Suisse.

Muller, S. (2018k, 11 septembre). Froideville fait déplacer le projet de parc du Jorat. *24 heures, p.8.* Lausanne, Suisse.

Muller, S. (2019a, 14 janvier). Plus de 70 espèces menacées dans le Jorat. *24 heures, p.6*. Lausanne, Suisse.

Muller, S. (2019b, 31 mars). Il reste neuf mois pour valider un projet de parc. *24 heures, p.9.* Lausanne, Suisse.

Müller, S. (2019c, 1er mai). Le parc du Jorat a pris un gros coup. Celui de trop ? *24heures, p.4.* Lausanne, Suisse

Muller, S. (2019d, 18 mai). Montpreveyres gifle aussi le projet de Parc du Jorat. *24 heures, p.7.* Lausanne, Suisse.

Muller, S. (2019e, 20 mai). Le parc du Jorat sera exclusivement lausannois. *24 heures, p.9*. Lausanne, Suisse.

Muller, S. (2019f, 11 juin). La belle région du Jorat veut exister politiquement. *24 heures, p.8*. Lausanne, Suisse.

Muller, S. (2019g, 17 juillet). Le parc du Jorat revient en version lausannoise. *24 heures, p.5*. Lausanne, Suisse.

Muller, S. (2019h, 3 octobre). Le Parc du Jorat renonce à la fermeture de chemins. *24 heures, p.6*. Lausanne, Suisse.

Muller, S. (2019i, 7 octobre). « Je mange des animaux qui ont vécu en liberté ». *24 heures, p.4*. Lausanne, Suisse.

Muller, S. (2019j, 26 octobre). « Pour ne pas oublier les chasseurs ». *24 heures, p.19*. Lausanne, Suisse.

Muller, S. (2019k, 17 décembre). Le parc du Jorat restera-t-il le paradis des promeneurs. *24 heures, p.7*. Lausanne, Suisse.

Muller, S. (2020, 12 février). Le Parc du Jorat fait un bond vers sa réalisation. *24 heures, p.9*. Lausanne, Suisse.

Agri

Deillon, S. (2018, 18 mai). Bois du Jorat. Etude de création d'un parc périurbain. *Agri, p.3*. Lausanne, Suisse.

L'echo

Gavillet, A. (2018, avril). A propos de ce parc périurbain du Jorat. *L'écho, p.12*. Jorat-Menthue, Suisse.

NZZ

Ausbildung von Sicherheitsbeamten, Beschluesse des Regierungsrates. (1996, 28 février). Neue Zürcher Zeitung, p. 53. Zurich, Suisse.

Bernet, W. (2006, 18 mai). Gemeinsames Engagement für den Sihlwald/ Der «Naturerlebnispark» als Ziel von Stadt und Anliegergemeinden. Neue Zürcher Zeitung, p. 49. Zurich, Suisse.

Bernet, W.(2007a, 2 février). Eine Investition ins Naturerlebnis Sihlwald. 3,5 Millionen Franken aus Lotteriefonds. Neue Zürcher Zeitung, p. 57. Zurich, Suisse.

Bernet, W. (2007b, 4 décembre). Der «Naturpark Sihlwald » kommt jetzt in den Zürcher Gemeinderat. Neue Zürcher Zeitung, p. 54. Zurich, Suisse.

Bernet, W. (2009, 29 août). Wildnis mit Label des Bundes. Der Sihlwald wird erster Schweizer Naturerlebnispark. Neue Zürcher Zeitung, p. 48. Zurich, Suisse.

Fragen und Antworten zur Sihlwaldgestaltung, Blätter der Vereinigung Pro Sihltal (1993, 19 juillet). Neue Zürcher Zeitung, p. 17. Zurich, Suisse.

Fuer uneingeschraenktes Beerensuchen Rechnungsabnahme in Langnau a. A. (1994, 11 juin). Neue Zürcher Zeitung, p. 57. Zurich, Suisse.

Heusser, H. (1993, 23 juillet). Naturschutz unter der Regie der Waldwitschaft/Reservate, Spechtbaeume und Waldraender am Irchel. Neue Zürcher Zeitung, p. 39. Zurich, Suisse.

Heusser, H. (1994, 19 janvier). Sicherung der Naturlandschaft Sihlwald Voraussetzungen zur Gruendung einer Stiftung erfuellt. Neue Zürcher Zeitung, p. 43. Zurich, Suisse.

Heusser, H. (1996, 28 septembre). Eine Bruecke zwischen Wald und Stadt / Eroeffnung des «Naturzentrums Sihlwald». Neue Zürcher Zeitung, p. 55. Zurich, Suisse.

Heusser, H. (1999, 5 juin) Naturwald-Dschungel vor den Städten/ Pro Natura Stellt Projekte zur Diskussion. Neue Zürcher Zeitung, p.14. Zurich, Suisse.

Heusser, H. (2000a, 7 janvier) Kanton richtet «Sturmzentrum» ein/ Bäume auf dem Waldweg bedeuten: «gesperrt». Neue Zürcher Zeitung, p. 37. Zurich, Suisse

Heusser, H. (2000b, 1 novembre) Nationale Etikette für den Sihlpark gesucht/ Grösstes Schutzgebiet neben dem Nationalpark. Neue Zürcher Zeitung, p.49. Zurich, Suisse.

Kantonaler Beitrag für/ Naturschutzzentrum Sihlwald. (1998, 11 décembre). Neue Zürcher Zeitung, p. 56. Zurich, Suisse.

Langnau kritisiert Nutzungsbeschraenkungen im Sihlwald. (1994, 2 juin). Neue Zürcher Zeitung, p. 57. Zürich, Suisse.

Meier, P. (1994, 10 juin) Vorbehalte zum Sihlwaldreservat, begrenzung auf linke Sihlseite gefordet. Neue Zürcher Zeitung, p. 57. Zurich, Suisse.

Muscionico, D. (1993, 10 février). Schwelende Krise im Zuercher Stadforstamt,Unterschiedliche (Spar-) Absichten. Neue Zürcher Zeitung, p. 44. Zurich, Suisse.

Neuenschwander, M. (1999, 30 mars). Für Naturlandschaft Sihlwald und Expo 01. Neue Zürcher Zeitung, p. 49. Zurich, Suisse.

Oswald, I. (2000, 14 septembre). In den märchenhaften Tiefen der Urwälder Osteuropas/ Waldreservate offenbaren mehr als die Summe ihre Bäume. Neue Zürcher Zeitung, p. 73. Zurich, Suisse.

Plaene fuer Naturlandschaft Sihlwald genehmigt. (1995, 3 mars). Neue Zürcher Zeitung, p. 55. Zurich, Suisse.

Roethlisberger, K. (1993, 18 juin). Bedenken gegen Naturlandschaft Sihlwald, Podiumsveranstelung zeigt Interessenkonflikte. Neue Zürcher Zeitung, p. 57. Zurich, Suisse.

Roethlisberger, K. (1995, 7 janvier). Antrag auf Entlassung des Zuercher Stadtforstmeisters, Fuehrungsprobleme als Hauptgrund. Neue Zürcher Zeitung, p. 51. Zurich, Suisse.

Roethlisberger, K. (1996, 20 janvier). Sihlwald nun doch Nationalpark? Positive Signale aus dem Bezirk Horgen. Neue Zürcher Zeitung, p. 56. Zurich, Suisse.

Roethlisberger, K. (1999, 2 juillet). Neues Label für den Sihlwald? Anerkennung als Nationalpark verweigt. Neue Zürcher Zeitung, p. 45. Zurich, Suisse.

Schaer, S. (1994, 15 janvier). Vom fast ungetruebten Gruen eines Wunschbildes. Neue Zürcher Zeitung, p. 51. Zurich, Suisse.

Seilziehen um die Jagd im Sihlwald. (2005, 26 janvier). Neue Zürcher Zeitung, p. 51. Zurich, Suisse.

Szpiro, G. (1993, 3 août), Naturschutz und Waldwirtschaft, eine Zuschrift. Neue Zürcher Zeitung, p. 36. Zurich, Suisse.

Szpito, G. (1994, 18 juillet). Stiftung Naturlandschaf Sihlwald gegruendet Naherholungsgebiet vor den Toren Zuerichs. Neue Zürcher Zeitung, p. 22. Zurich, Suisse.

Zürichsee Zeitung

Münger, P. (2012, 18 juillet). Velofahrer und reiter ärgern sich über Wildnispark – Verbote). Zürichsee Zeitung Bezirk Horgen, p. 12. Horgen, Suisse.

Débats parlementaires

Conseil communal de Corcelles-le-Jorat. Procès-verbal de la séance du 27 juin 2016.

Conseil communal de Corcelles-le-Jorat. Procès-verbal de la séance du 10 décembre 2018.

Conseil communal de Froideville. Procès-verbal de la séance du 26 juin 2018.

Conseil communal de Froideville. Procès-verbal de la séance du 9 octobre 2018.

Conseil communal de Jorat-Menthue. Procès-verbal de la séance du 12 juin 2017.

Conseil communal de Jorat-Menthue. Procès-verbal de la séance du 19 mars 2018.

Conseil communal de Jorat-Menthue. Procès-verbal de la séance du 1er octobre 2018.

Conseil communal de Jorat-Menthue. Procès-verbal de la séance du 25 mars 2019.

Conseil communal de Jorat-Menthue. Procès-verbal de la séance du 3 juin 2019.

Conseil communal de Lausanne. [Vidéo] Séance du 11 février 2020.

Conseil général de Montpreveyres. Procès-verbal de la séance du 22 juin 2017.

Conseil général de Montpreveyres. Procès-verbal de la séance du 24 août 2017.

Conseil général de Montpreveyres. Procès-verbal de la séance du 28 mars 2019.

Canton de Vaud (2011, 19 décembre). Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Raphaël Mahaim et consorts – Objectifs biodiversité 2020. 11_INT_526.

Conseil d'Etat du canton de Vaud. Séance du Conseil d'Etat du mercredi 17 décembre 2014. Repéré à https://www.vd.ch/toutes-les-actualites/decisions-du-conseil-detat/seance-du-conseil-detat/id/439724/. (Consulté le 24.05.2020.)

Conseil d'Etat du canton de Vaud. (2018, 19 décembre). Réponse à l'interpellation Denis Rubattel : Est-ce la mission d'une Direction d'Ecole vaudoise que de s'engager sur un sujet politique ? 19_INT_200.

Conseil d'Etat du canton de Vaud. (2019, 4 septembre). Réponse à l'interpellation Yvan Pahud : Parc naturel périurbain du Jorat ou comment se priver d'une ressource locale et dépenser inutilement l'argent du contribuable ? 19_INT_345.

Grand Conseil du canton de Vaud. (2018, 19 juin). Interpellation Denis Rubattel : Est-ce la mission d'une Direction d'Ecole vaudoise que de s'engager sur un sujet politique ? 19_INT_200.

Grand Conseil du canton de Vaud. (2019, 14 mai). Interpellation Yvan Pahud : Parc naturel périurbain du Jorat ou comment se priver d'une ressource locale et dépenser inutilement l'argent du contribuable ? 19_INT_345.

Ville de Lausanne. (2005, 8 septembre). Préavis N°2005/57. Mise en place d'une gestion de type « Parc naturel périurbain », réserve forestière. Demande de crédit-cadre. Service de la culture, sports et patrimoine.

Ville de Lausanne. (2019, 12 décembre). Préavis N°2019/52. Pour un Parc naturel périurbain lausannois. Direction du logement, de l'environnement et de l'architecture.

Ville de Lausanne. (2020, 9 janvier). Réponse de la Municipalité à l'interpellation de M. Fabrice Moscheni déposée le 9 septembre 2019 : *« Que se passe-t-il avec le projet de parc du Jorat. »* Direction du logement, de l'environnement et de l'architecture.

Documents légaux

Loi d'application sur les parcs d'importance nationale (LVOParcs) du 17 décembre 2008. Canton de Vaud.

Loi fédérale sur la protection de la nature et du paysage (LPN) du 1er juillet 1966, RS 451. Disponible sur : https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/19660144/index.html. (Consulté le 28.03.2020).

Ordonnance sur les parcs d'importance nationale (OParcs) du 7 novembre 2007, RS 451.36. Disponible sur : https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/20071162/index.html. (Consulté le 28.03.2020).

Documents cadres

Canton de Vaud. (2014a, 10 décembre). Parc naturel périurbain du Jorat. Phase de création 2016-2019. Section A : demande du canton. Département du territoire et de l'environnement, Direction générale de l'environnement, Division biodiversité et paysage.

Canton de Vaud. (2014b, 10 décembre). Parc naturel périurbain du Jorat. Phase de création 2016-2019. Section C : fiches de projet 2016-2019. SEREC.

Canton de Vaud. (2019, 20 décembre). Plan directeur Cantonal (PDCn). 4e adaptation bis. Département du territoire et de l'environnement. Service du développement territorial.

Canton de Vaud. (2020, 18 mai). Rapport explicatif concernant la décision de classement de la zone centrale du Parc naturel du Jorat. Direction générale de l'environnement (DGE).

Roth, I., Stauffer, C., Christen, M., Hindenlang, K., Würsch, M. & Schmidt, R. (2010). *Charta Wildnispark Zürich Sihlwald 2009-2018*. Zürich : Wildnispark.

Ville de Lausanne. (2019, 17 janvier). Stratégie municipale pour le patrimoine arboré et forestier Lausannois.

Ville de Lausanne. (2019, 15 décembre). Communiqué : Le premier parc naturel périurbain de Suisse romande sera-t-il lausannois ?

Littérature grise

Jorat, Une Terre à Vivre au Quotidien (2016). Statuts de l'association.

Parque pas mon Jorat ! (2018). Pétition adressée au Grand Conseil du canton de Vaud. Pour la défense de la liberté d'accès dans les bois du Jorat.

Parque pas mon Jorat ! (2020a). Communiqué.

Parque pas mon Jorat ! (2020b). Arguments contre la procédure de classement.

Sanu (2017, 14 décembre). Parc naturel périurbain du Jorat. Résultats premiers ateliers participatifs.

Annexes

Annexe 1 : Interview A

THEME	QUESTIONS/INTERVENTIONS	CITATIONS
INTRODUCTION	***Tout d'abord pouvez vous revenir brièvement sur votre rôle dans le projet ?***	*mon rôle c'est de coordonner et de faire la réalisation de cette demande de labellisation* *Si vous voulez un peu une image; la charte d'un parc c'est un petit peu comme une thèse, enfin pas tout à fait, mais c'est composé de chapitres. On peut associer chaque chapitre à un article, et il s'agit de coordonner à chaque fois la réalisation de ces différents chapitres* *J'ai avec moi - que ce soit à l'interne ou avec des partenaires externes - une palette de spécialistes qui sont là pour m'apporter les éléments techniques et puis avoir cette expertise technique. Moi j'ai l'expertise des processus plutôt, disons ça comme ça.*
DEROULE	***Depuis environ un mois, le PNP du Jorat est « concrétisé », après de multiples chamboulements. Quels auront été les rebondissements les plus marquants depuis votre entrée dans le projet en 2016?***	*Le temps est assez court pour créer un parc. Quelque part entre septembre 2016 et décembre 2019 on aurait dû terminer, et ben ça fait trois ans ! C'est super court. C'est court pour prendre les gens avec soi, et qu'ils comprennent ce qu'on est en train d'essayer de faire.*

MENT ET PHASAGE		*c'est un processus démocratique, politique, dans un contexte de démocratie de milice en fait! Les gens autour de la table sont très divers, […] des gens qui ont pas forcément fait d'études universitaires, qui ne sont pas forcément toujours à l'aise avec des concepts, et il faut réussir à bien expliquer aux gens ce qu'on fait, alors que le processus de projet est assez complexe en fait* *les principales étapes qui m'ont le plus marquée, ce sont chaque fois les étapes liées aux prises de décision politique, je dirais. Chaque fois pour notre équipe, cela a généré un énorme travail*
	Vous avez donc dû remanier plusieurs fois le projet…	*depuis 2016 quand je suis entrée en fonction, à chaque séance du comité c'était un sujet. A chaque fois, c'était vraiment le coeur du travail, de définir déjà ce périmètre avec tous les projets qui vont avec*
	Peut-on tirer des enseignements de ces rebondissements ?	*il est capital d'avoir avec soi les municipaux dès le début.* *on nous a déjà bien critiqué, en disant qu'on n'était que des technocrates; mais quelque part ce n'est pas tout faux* *Les enjeux c'est vraiment d'avoir des gens qui soient reconnus par la population, et qui soient là pour porter le projet auprès de la population.*
VI	***Peut-on considérer le fait que le PNP ne***	*Il faut être pragmatique, on est obligé de commencer avec*

LLES ET ESPACES PROTEGES	***se trouve plus que dans les limites communales lausannoises, comme un demi-échec ?***	*les gens qui sont intéressés* *Mais là on va commencer à avoir un parc à priori. Donc un deuxième en Suisse, le premier en Suisse Romande; ça ne se crée pas tous les jours des parcs !*
	En quoi le parc sera une plus-value pour la ville de Lausanne ?	*c'est un outil de sensibilisation à l'environnement* *On a en fait une telle surexploitation de tous nos milieux dans le plateau Suisse, via la pression du territoire que l'on a sur le plateau, donc c'est aussi l'opportunité pour les gens de découvrir une nature en libre évolution, et ce que ça veut dire une nature en évolution... Puis de comprendre du coup, par opposition, que tout le reste de notre nature est complètement anthropisée*
RAPPORT VILL	***Avez vous perçu des divergences au niveau de la perception du projet entre acteurs citadins et ruraux ?***	*Ah oui ça c'est évident ! C'est notre grande dichotomie, avec laquelle on bosse depuis le début. Une dichotomie qui a même été clairement utilisée par les opposants d'ailleurs. Ce projet a quelque part été utilisé par certains pour dire "nous on n'est pas comme les citadins"* *Chaque groupe se construit par rapport aux autres, mais cela peut aussi être dans le positif hein. Moi je le perçois dans le positif, mais la différence peut aussi être prise dans le négatif, et dans ce cas là elle a plutôt été prise dans le*

E-CAMPAGNE		*négatif* *Il y a une consommation de la ville qui ne pose pas de problème aux ruraux, mais une consommation de la campagne par les citadins qui pose problème aux ruraux, dans les discours que l'on a pu percevoir.*
	Oui j'ai pu voir dans les discours lus dans les journaux des tensions assez virulentes entre les acteurs…	*Alors ouais ces tensions je ne les ai pas perçu de manière virulente entre la ville et la campagne, parce que quelque part, la ville et la campagne se sont assez rarement mixées. On a fait effectivement des soirées participatives, où je pense que c'est moi qui représentais la ville, et c'est moi qui me suis faite clairement agressée verbalement à plusieurs reprises par des assemblées constituées par des gens de la campagne.*
	Peut-on dire que le clivage entre ville et campagne s'est réduit avec ce projet	*Pas à ce stade non. Mais cela reste pour moi un des objectifs. Il n'est pas mentionné tel quel dans le document. Mais le fait de se faire rencontrer, et faire échanger à travers ce projet, ou à travers d'autres évènements, des gens de la ville et de la campagne ça me parait important*
	Plusieurs reproches/critiques ont été émises à l'encontre de la ville de Lausanne et de son implication dans le projet. Pourquoi cela?	*C'était de dire que Lausanne fait les choses « toute seule », qu'elle ne prend pas en considération l'avis des autres. Après cet avis là, il faut aussi le remettre dans son contexte…* *Là on a depuis le début du projet, travaillé au sein de l'association, au niveau du comité avec des représentants de différente communes, où chacun avait le même pouvoir décisionnel. Lausanne avait une voix, comme la commune de*

		Jorat-Menthue par exemple. Disons qu'il n'y avait pas une prépondérance des prises de décisions venant de Lausanne, bien au contraire…
OPPOSITIONS AU PROJET	***Il y a aussi eu des critiques par rapport à l'outil de parc naturel, qui a été jugé comme encombrant et onéreux pour plusieurs communes comme Montpreveyres…***	*En fait la proposition, c'est de bénéficier de cette politique publique pour la région du Jorat. Que ça coûte au contribuable de manière générale? Oui c'est vrai, ça fonctionne avec des fonds publics c'est évident. Maintenant ces fonds, ils sont votés, ils sont adoptés, donc on a le choix de les utiliser pour notre région, ou de les laisser pour d'autres régions.*
	Outre la structure du projet, deux enjeux centraux se retrouvent dans les oppositions ; l'arrêt de l'exploitation de la forêt dans sa forme (sylviculture etc.) et dans sa pratique (tout ce qui est plutôt lié aux loisirs). Quels sont les enjeux qui vous auront causé le plus de problèmes/d'oppositions ?	*c'est pas une question de sources de problèmes, mais c'est plutôt en fait de "comment on est-ce qu'on arrive à négocier le projet, pour qu'il voit le jour?"* *La question de la production du bois, […] ce qui est intéressant, c'est que nous on a vu une évolution du discours des oppositions par rapport à ça. Parce qu'au début ils étaient très "là-dedans", puis ensuite on a vu dans les médias et l'opinion publique que la question de la préservation de la nature et l'enjeu au niveau de la biodiversité et du climat prenait de plus en plus d'ampleur* *c'était pas forcément très populaire de dire que ça servait à rien d'avoir une zone pour la biodiversité* *l'exploitation forestière qui est faite par les forestiers de Lausanne n'est pas contre la biodiversité du tout! C'est juste qu'elle permet à une certaine biodiversité d'avoir son milieu*

		de prédilection, puis la réserve permet à un autre type de biodiversité d'avoir son milieu de prédilection. Donc on est complémentaire, on n'est pas en opposition. *Par rapport aux usages, c'est vrai que ça c'est l'enjeu majeur, c'est évident! Parce que, comme on le sait, on vit dans un territoire sous pression, où il y a une lutte des différentes utilisations du territoire pour chacun avoir un petit peu ce qu'il veut.* *c'était important d'avoir des discussions sur avec les usagers pour trouver un projet qui soit équilibré pour la région, par rapport au contexte dans lequel on vit.* *dans notre base légale on est obligé d'avoir des exceptions et des adaptations, parce que notre contexte ne permet pas une application au sens stricte, notamment au niveau des usages.*

Annexe 2 : Interview B

THEME	QUESTIONS/INTERVENTIONS	CITATIONS
INTRODUCTION	***Pouvez-vous présenter brièvement***	*« A l'époque la municipalité dans son programme de législature avait proposé, ou avait prévu, une zone de réserve biologique en forêt, donc on était immédiatement partie de l'idée de réfléchir à un PNP. »*
	Quel est votre rôle dans le projet de PNP?	*« J'ai lancé une première étude de faisabilité qui a débouché en 2005 sur un préavis que la municipalité a déposé au conseil communal qui s'appelait « une gestion type parc naturel périurbain pour les forêts lausannoise », dans lequel la municipalité expliquait comment elle entendait gérer ses forêts »*
	La catégorie PNP n'est-elle pas entrée en fonction en 2007 ?	*« Finalement j'avait été surpris en 2007 quand on a compris que ca se confirmait, parce ca m'avait l'air tellement connu qu'on pensait que c'était déjà existant quoi ! Parce qu'on parlait déjà du Sihlwald. C'est vrai que le Sihlwald au début quand on a commencé a s'intéresser à tout ça, on avait pas forcément capté que c'était pas encore un parc… Parce qu'il est devenu parc « reconnu » plus tard effectivement, mais il était déjà tout à fait connu. Puis les dimensions étaient déjà existantes, les mêmes dimensions qu'on connaît actuellement.»*

	En quoi la forêt du Jorat constitue-t-elle un paysage d'importance nationale ?	*« […] ce qu'il y a de remarquable et d'assez exceptionnel, c'est que c'est quand même assez préservé. Dans le sens où les seules grosses intrusions humaines ça a été la sylviculture, parce qu'il y a eu un enrésinement très fort, parce que il y eu un gros réseau de chemin qui a été posé »*
EXPLOITATION FORESTIÈRE	***Quelle est la politique lausannoise en matière de gestion forestière?***	*« […] garantir des espaces naturels de qualité, qui soient à disposition du public, tout en permettant la production de biens »* *« […] concilier ces différents intérêts sans en prétériter un »*
	Comment l'outil de PNP répond- il à cette politique ?	*« L'outil de PNP je pense qu'il a d'abord un avantage très fort, c'est sa communicabilité. »* *« C'était difficile d'imaginer de mettre ça en balance par rapport à une route, la construction d'une autoroute ou quelque chose comme ca. Tandis que « PNP » les aménagistes ont tout de suite compris qu'il y avait un projet ambitieux qui se déroulait là. Et finalement dans tous les plans d'aménagements etc., on est cités maintenant, on est référencés. »*
	Comment compenser les pertes liées à l'arrêt de l'exploitation sylvicole dans la zone centrale du parc ?	*« […] on veut un usage local de nos bois, ce qui fait que c'est pas si grave si on a un peu moins de bois à produire, parce qu'on veut réserver ça à un usage local. Sachant que chaque m^3 de bois qui va faire 1000 km et se faire transformer de l'autre côté d'une frontière, puis va nous revenir sous la forme de produit fini, c'est quand même finalement un échec. Donc à partir de là il n'y a pas de raisons qu'on paie cher une exploitation forestière - puisqu'on à une exploitation forestière qui coûte assez*

		chère et qui est déficitaire - pour aller exporter nos bois donc finalement participer à l'exode des marchandises etc. Donc on se satisfera très bien de ça. ET puis l'autre chose c'est aussi de pouvoir mutualiser avec les autres partenaires. »
	Qu'en est il à propos de la prolifération de nuisibles, espèces envahissantes ou maladies ?	*« Tout ça pour dire qu'avant il fallait lutter absolument partout contre les envahissants. Maintenant on lutte plus que dans les zones préservées. Donc la zone centrale du PNP c'est évidemment une zone dans laquelle on va lutter de manière extrêmement rigoureuse contre toutes les envahissantes. »* *« Le bostryche ce qu'il faut voir c'est que c'est une espèce qui prolifère quand on a des déséquilibres causés par l'homme. »* *« Pis il y aura quand même quelques bostryches qui vont continuer de vivre sur quelques épicéas ou quelques sapins qui vont être affaiblis, mais ça ne créera aucun déséquilibre. C'est-à-dire qu'on ne risque pas une prolifération majeure. A partir de là nous on est serein, et si d'aventure il faut intervenir, le législateur prévoit des mécanismes pour favoriser une intervention donc on pourra intervenir si d''aventure il faut décider d'enrayer une épidémie. Mais on ne la sent pas venir. »*
	Du coup il pourrait y avoir des interventions dans la zone centrale…	*« C'est à dire qu'on va laisser les choses vivre leurs propres vies mais si d'aventure il y a une marre qui devait s'atterrir on ira pas forcément la recreuser. On va laisser vraiment la nature évoluer. Mais je pense que pour les envahissantes c'est typiquement le cas – comme pour les bostryches – où*

		on va se poser la question. »
	Et à propos des nuisibles comme les sangliers ? Parce que la chasse sera prohibée…	*« […] c'est plutôt un avantage pour les agriculteurs parce que c'est sûr que le canton, qui est en charge de ces problématiques de chasses, va avoir un œil particulièrement acéré sur ce projet pour éviter qu'il soit le générateur d'un conflit avec l'agriculture etc. Donc je pense qu'il y aura déjà une meilleure observation et une capacité de régulation qui va être accrue. »* *« Et de toute façon on a déjà une réserve de faune qui part du chalet à Gobet et qui va à Peney-le-Jorat qui fait 900 hectares, et on va modifier les contours de cette réserve de faune pour qu'elle soit calée sur la zone centrale. Donc il n'y aura pas d'augmentation de surface qui ne sera pas chassable. »*
RESTRICTIONS	***Il est dit, dans les journaux notamment, que la forêt du Jorat est de plus en plus fréquentée. Quels types de pressions s'exercent sur la forêt en raison des activités humaines?***	*« Ce qu'on constate, c'est qu'elle est très fréquentée aux abords des parkings, et elle est très fréquentée aux abords des places de pique-nique. Et puis elle est très utilisée pour les loisirs ça c'est sûr. Les loisirs sportifs pardon. Parce que les ballades, on a un peu l'impression que s'il y a une grosse fréquentation c'est à proximité quasi immédiate des parkings, c'est beaucoup pour les chiens etc. Mais par contre alors les VTT, les cavaliers, les coureurs, etc. ont une bonne fréquentation de la forêt. »* *« […] pour l'instant je pense que la pression est tout à fait gérable. Simplement on essaye d'anticiper une utilisation accrue. Il y a quand même des perspectives d'augmentation*

		de la population dans ce canton qui sont assez importantes, la grande moitié dans l'ossature Lausannoise. Et puis on voit bien ce qui c'est passé avec ce corona, et les gens qui voyagent moins et ben tout d'un coup il y a une fréquentation qui est juste spectaculaire! » *« Il n'y a pas du tout une corrélation directe « plus de gens, plus de déchets ». Les déchets qu'on connaît, on les connaît dans les parcs ! C'est à partir de 22h que ça commence à faire des déchets mais autrement la journée il n'y a quasiment pas de problèmes (rires). »*
	Les restrictions d'usages dans la zone centrale, vont-elles provoquer un effet de report dans d'autres secteurs de la forêt?	*« On a laissé tous les chemins, les sentiers officiels, les chemins figurant par un trait continu dans la carte au 1 :25'000 tout est resté ouvert. Ce qui fait qu'on laisse pratiquement toutes possibilités. Pour je pense 95% des usages, on laisse la possibilité de passer dans la zone centrale »* *« La loi autorise à aller sur les chemins figurés par un trait continu sur les cartes au 1 :25'000 pour les cavaliers et pour les VTT. À partir de là on considère que pour toute utilisation légale, il n'y a pas de perdant encore une fois, à part les champignonneurs et les coureurs d'orientation. Et avec qui on a négocié ! »* *« Donc le report, non… Moi je pense pas finalement… Si ce n'est pour des gens qui se comportent pas bien. Ça c'est sûr, parce que il y aura une surveillance accrue. Il faut voir aussi que la surveillance elle se fait par les gens eux-mêmes plus que par les rangers. Quand on a fermé les routes au trafic, c'est pas tellement nos barrières qui ont dissuadé les gens de rouler »*

	Qu'en est-il au niveau des espaces protégés ? En existe-t-il en ville ?	*« C'est-à-dire qu'il y a une forme de sanctuarisation. Il y a une forme […] d'engagement sur la conservation d'un espace en libre évolution. Pis c'est super intéressant ! »* *« Et ben c'est des images qui sont absolument fabuleuses à voir et que vous ne pouvez voir nulle part ailleurs. Parce que généralement avec des forêts comme celles-ci il y aura toujours quelqu'un qui va intervenir. Donc je pense que ca répond vraiment à ce complément, qui est manquant chez nous en Suisse en terme de biodiversité, c'est des zones en libre évolution sans intervention humaine. Autrement en Suisse on est très écolo, mais on est les champions de l'interventionnisme. Et avec ça, ben il nous manque ces espaces. »*
	En quoi le parc sera une plus-value pour la ville de Lausanne et ses citoyens ?	*« Ce n'est pas pour rien que le législateur a proposé de financer dans sa politique les zones réservées de parc périurbain. Parce que voilà autour des villes, autour de ces zones là, il n'y a pas de zone en libre évolution sur le plateau. »* *« […] pour les citoyens, et bien c'est la garantie d'avoir une biodiversité de qualité dans la région* » *« Donc je pense que ça correspond à une offre qui est pile poile dans le 21ème siècle quoi. »*
	En quoi sera-t-il bénéfique aussi pour les communes limitrophes du périmètre de projet ?	*« Maintenant on va leur faire la proposition de participer, et dans cette participation il y aura le soutien à la filière du bois qui va être développé par le parc, il y aura l'accueil des écoles de leurs groupements scolaires qui sera proposé.*

		Donc il y aura des tarifs préférentiels pour l'accueil des écoles… Il y aura un soutien en terme de développement de projets, de projets nature, de projets qui sont dans la philosophie du parc etc » « […]*l'équipe du parc qui va quand même devenir compétente dans le contexte économique régional pour savoir comment on peut développer des projets, quelles sont les possibilités de soutien financier etc. »* *« Donc je pense qu'il y a effectivement une liste qu'on doit développer maintenant, qui doit représenter une certaine valeur, afin que les communes qui sont intéressées comprennent pourquoi elles versent une cotisation à la nouvelle association. »*
RAPPORT VILLE-CAMPAGN	***De manière générale, leur politique forestière diffère-t-elle de celle de Lausanne ?***	*« Je pense que Lausanne a toujours eu une longueur d'avance, mais inévitablement quoi… Je dis Lausanne c'est un service forestier avec quatre gardes forestiers, vingt forestiers… Il y a une capacité de projection, de réflexion, d'étude des bonnes pratiques, qui est différente de certaines autres communes. »* *« Après elles ont toutes bien compris la nécessité de l'accueil. Donc c'est vrai qu'il y a des refuges dans toutes les communes, c'est toujours quelque chose qui a bien marché. »* *« Et c'est vrai que pour ça Lausanne, on a une avance considérable sur les autres communes. C'est-à-dire que notre territoire est très, très, bien connu quoi ! On a beaucoup d'études qui ont été menées dans un tas de*

E		*secteur, ce qui permet effectivement d'avoir cette approche de la vision forestière par la « petite lunette » de la faune, de la flore etc. qui est différente des autres. C'est pour ça que nous on a orienté au début des années 2000, notre gestion qui est de type « parc » […]»* *« Je pense que ça c'est la différence entre Lausanne et les autres communes, ouais…C'est qu'il y a une réflexion qui a été menée depuis longtemps. »*
	Avez vous perçu des divergences au niveau de la perception du projet entre acteurs citadins et acteurs ruraux ?	*« Alors je pense que la différence c'est que l'acteur citadin, la notion de la production de bois ça ne doit pas trop l'intéresser… Et puis l'acteur rural, la production de bois c'est un peu tout ce qui compte dans la forêt ! »* *« Après pour le reste je pense que il y a tellement peu de contraintes finalement que ça ne change pas grand chose quoi. Et je pense que les gens du village, je suis pas sur qu'il y en ait beaucoup qui aillent ce promener en forêt. Donc pas plus que des citadins… »*
	Plusieurs reproches/critiques ont été émises à l'encontre de la ville de Lausanne et de son implication dans le projet. Le projet a notamment été qualifié de « caprice urbain ». Comment percevez vous ces critiques ?	*« Ça on sait que c'est valable dans tous les domaines hein ! C'est-à-dire que c'est toujours « Lausanne l'arrogante », « Lausanne la fière », « Lausanne l'endettée », etc. (rires). Donc on entend ça tout le temps dans les autres communes. Donc il y a déjà une part incompressible d'images de Lausanne que de toute façon, quoi qu'on fasse, on part perdant avec ça si vous voulez. »* *« Mais encore une fois quand on parle d'habitant des communes rurales, je suis pas sur que ce soit les citadins exilés dont on parle. Je pense plutôt qu'on parle d'un noyau dur d'agriculteurs et de possesseurs de la terre historiques*

		qui ont des difficultés avec ça. » *« […] ça fait partie de la vie de Lausanne quoi. C'est de toujours être perçue de manière variable quoi. C'est bien quand il s'agit d'assurer l'offre culturelle, sociale, et sportive… ben c'est bien ! Et puis quand il s'agit de répartir un peu la manne financière cantonale etc. ben « c'est pas bien Lausanne » »* *« Et puis c'était une bonne occasion de dire que Lausanne était un rouleau compresseur, qui s'embarrasse de personne et qui veut absolument passer avec son projet. Encore que là on est assez à l'aise, par ce qu'on a invité les communes depuis le départ. »*
DURABILITE	***En quoi le projet répond-t-il à un impératif écologique ?***	*« La microfaune dans notre pays elle est mise à mal par le fait qu'on est très interventionniste. Toutes les espèces liées au bois-mort etc. elles n'existent quasiment pas »*
	Certains pensent que pour relever le défi environnemental, il est nécessaire d'entretenir les forêts, aussi pour qu'elles stockent davantage de carbone. Qu'elle est votre position par rapport à cela ?	*« Notre forêt là, pendant cinquante ans elle va stocker du carbone. Pendant cent ans même. C'est-à-dire qu'on est à 200 m^3/hectare ou 225-250 m 3/hectare je ne sais pas… Et puis on va monter à 500m3/hectare. Ce qui fait que pendant cinquante ans, on va vraiment pouvoir stocker un maximum de carbone. Donc est-ce que avec ce projet, on ne répond pas finalement à la problématique ? Parce que dans cinquante ans le carbone c'est plus du tout un problème pour la Terre. »*

		« Et puis d'autre part, une forêt qui produit c'est bien, mais si c'est une forêt qui produit du bois qu'on va exporter et véhiculer etc., ben je pense que le bilan carbone de la forêt qui produit il n'est pas forcément meilleur qu'une forêt qui serait avec un bilan neutre !» *« Et puis on va favoriser l'utilisation du bois aussi. Il faut voir qu'il y a des quartiers qui se font à Lausanne avec les projets « Métamorphose » etc. Nous avec le parc on est toujours entrain d'aller rencontrer des investisseurs pour demander la construction en bois. Et ça, ça à un effet ! Je pense que si on arrive à gagner un quartier en bois, ben on aura eu plus d'effet sur le carbone qu'en aura eu le fait de classer 400 petits hectares – c'est quand même pas énorme – qui de toute façon vont aussi stocker du carbone pendant cinquante ans. »*
CONCLUSION	***Merci beaucoup pour cet entretien très enrichissant et pour votre disponibilité. Avez-vous des questions ? Ou quelque chose à ajouter ?***	*« Pour nous, c'est incroyable d'arriver vraisemblablement bientôt au bout de ce processus quoi ! Qui a duré 20 ans…Et on pourrait presque imaginer qu'on aura un parc au 1er janvier 2021, donc c'est juste incroyable ! »* *« Et en terme de sociologie locale etc., c'est juste incroyable ce qui c'est passé. Finalement c'est vrai qu'on est déçus d'arriver avec un projet « Lausanno-lausannois », c'est vrai c'est dommage parce qu'on voulait vraiment le faire de manière régionale… Mais on sent que les communes ont très envie de participer quand même au développement du projet, même si elles n'ont pas de territoire dedans. Et puis ça, c'est une belle victoire ! »*

Annexe 3 : Interview C

THEME	QUESTIONS/INTERVENTIONS	CITATIONS
INTRODUCTION	**Comment en êtes vous venu à vous intéresser à un parc naturel périurbain pour les bois du Jorat ?**	*c'était déjà une ancienne histoire et une ancienne réflexion* *parce que la ville de Lausanne […] pense que c'est un instrument le parc périurbain, qui permet de mettre au centre justement ces enjeux de biodiversité, de gestion durable de la forêt.* *concilier – parce que je sentais bien que c'était pas tout simple – ben les communes plutôt qualifiées de campagne et la ville de Lausanne* *dès la première séance je me suis dit « oulala, niveau politique c'est compliqué! »* *pour faire des coutures entre les campagnes, mais c'était surtout aussi parce que ça à rapidement été identifié comme un bon instrument pour ces enjeux de biodiversité et de gestion durable de la forêt.*
POLI	**Au niveau des politiques territoriales, quels sont les avantages de ce projet ?**	*[…] on voit qu'on peut avoir des valeurs ajoutées de type économique en valorisant tout une filière de produits locaux etc. qui apportent et attirent l'attention aussi sur l'économie*

TIQUESTERRITORIALES		*endogène. Donc pas seulement pour la ville de Lausanne mais aussi pour les communes qui sont productrices de X ou Y produit.* *Je pense qu'une fois qu'on va se promener dans un parc périurbain, ben on ne va pas revenir en ville pour manger à midi, on va manger sur les communes qui ne sont pas la commune de la ville de Lausanne, enfin bref…* *[…] ils ont tout de suite politisé les enjeux écologiques […]* *J'en reviens au point que la politisation du truc, elle a commencé au grand conseil, où le syndic de Froideville Mr. Thuillard, a fait du parc naturel périurbain un enjeu de discussion dans le cadre du plan directeur d'aménagement du territoire. Et puis on voyait bien justement la visée très politisée puis partisane de se servir du parc, pour discuter d'une vision de l'aménagement du territoire au niveau cantonal, alors que la moitié des députés ne savait pas de quoi on parlait à ce moment là au niveau du parc naturel périurbain.* *On n'a pas eu l'occasion d'aller vraiment justement sur « jeter les ponts entre nos populations », qui sont déjà jetés dans la vie du quotidien, mais qui auraient pu êtres emportés sur un projet commun. Ca n'a pas été jusqu'à ce niveau là, parce que ça a bloqué pour certaines communes au niveau des municipalités. On n'a pas vraiment vu chez eux en tout cas, de débats au niveau on va dire plus du/des conseils communaux, des conseils généraux, puisque ça a été très peu discuté dans ces enceintes là contrairement justement au projet qui à été*

		discuté au niveau du conseil communal de Lausanne *[…] je serai assez encline à bannir ce mot « parc », parce que ca colle comme un sparadrap ca ne permet pas vraiment de dire les valeurs ajoutées. Parce quand on dit un parc, on dit parking, on ferme les routes, on met sous cloche et ce n'est pas bon…* *[…] il y a un vrai sentiment de restriction de liberté fondamentale qui est vécu par une partie de ces gens qui ne veulent pas du parc, parce qu'ils pensent justement que ça va les empêcher de faire quelque chose, qu'ils ne faisaient pas forcément, mais simplement le fait de penser que il y a quand même une portion avec cette zone centrale dans laquelle on ira plus marcher, et le fait de l'énoncer comme ça parce qu'il y avait pas avant, et ben ca les froisse. Et ça je pense qu'il faut respecter, parce que c'est un vrai ressenti de répression de liberté individuelle. Et ça on le sent bien chez certains acteurs qui sont de bonne foi*
	Cela semble explicite, que des restrictions émergent d'un parc. Il y aurait donc un certain effort à faire pour accepter le projet ?	*on a essayé de leur expliquer que l'effort, sur ces quelques centaines d'hectares, par rapport au reste du massif joratois, c'est pas un gros effort.* *je pense qu'une bonne partie de ceux qui ont ce sentiment, c'est des gens qui ne sont jamais allés en dehors des sentiers balisés existant aujourd'hui, mais simplement la perspective de ne plus avoir l'accès, même s'ils ne l'ont jamais fait jusqu'à maintenant, ca les enquiquine.* *Et puis après on a assez peu prise sur le sentiment, la perception de quelqu'un ! Moi j'ai beaucoup de respect*

		justement, sur reconnaître ce sentiment, reconnaître cette perception… Mais ce n'est pas tout simple de lutter contre cela pour faire passer un projet.
	La promotion de l'usage de bois local et la mise en réserve d'une surface forestière parfaitement exploitable, comprenez-vous que certaines personnes y perçoivent un manque de cohérence?	*La valorisation du bois dans la construction, comme on souhaite le faire aussi avec d'autres bois, ben ça participe aussi à ces valeurs ajoutées économiques qu'on abordait tout à l'heure. Et puis c'est sur que comme pour la partie « on vous prive d'une partie du bois, qu'on va laisser pourrir sur place », pour certains – surtout les plus âgés - c'est in-con-cevable! […]. Ca je pense que c'est aussi une question de génération, de connaissance scientifique, d'appréciation aussi des enjeux que ce soit locaux ou planétaires. La biodiversité alors autant on parle beaucoup du climat ces dernières années, autant la biodiversité c'est encore très très difficile à faire comprendre d'un point de vue scientifique que cela à beaucoup d'importance par rapport à tous ces écosystèmes quoi*
G O U V E R N A N C E	**Pourquoi est-ce que la ville de Lausanne s'est autant investie dans ce projet ?**	*Parce que ça matérialise quand même une volonté politique, alors là effectivement, de la verte que je suis, par rapport aux enjeux que je porte. Et puis ça montre effectivement que ce genre de projet à un moment donné, si il n'y a pas une volonté politique forte, on baisse vite les bras* *C'est un gros projet et c'est pour ça que j'aime bien à un moment donné qu'on aille au bout aussi d'un concept, qu'on le mette en œuvre et qu'on fasse la preuve par l'acte. Le cas échéant bien entendu que quand on mettra en œuvre ce parc, il y aura certainement des choses qui joueront très bien,*

		d'autres qui ne joueront pas. Celles qui ne jouent pas, ben on fera l'évaluation et on améliorera etc. Et puis si d'aventure tout d'un coup la partie évaluation sur la partie biodiversité devrait être catastrophique, alors là je pense de manière légitime on se demandera si c'est vraiment un bon instrument *[…] tant qu'on ne l'a pas fait, on ne saura pas, donc j'aime bien aller au bout d'un processus, j'aime bien mettre en œuvre, évaluer ce qu'on fait, faire des action correctives, et puis après prendre la décision : on continue, ou on s'arrête. Et puis si on continue et qu'on fait la preuve par l'acte avec justement la démonstration que toutes les valeurs ajoutées se réalisent, alors à ce moment là je pense que les communes pourraient nous rejoindre aussi petit à petit.* *[…] il est archi-faux de dire que la ville de Lausanne est toute seule ! Il y a une « pétée » de communes qui n'ont pas pu participer au parc, parce que territorialement, les autres communes qui étaient contre on dit « non » !*
	Donc on peut imaginer que si tout d'un coup une commune comme Froideville par exemple donnait du terrain au parc d'ici un certain nombre d'années, cela permettrait à d'autres communes comme Savigny ou Jorat-Menthue...	*Ben Jorat-Menthue c'est ceux qui ont été péjorés par l'attitude des communes territoriales qui étaient entre eux et nous.*
R E L A TI O	**Pour revenir à la question de la relation ville-campagne, quelles sont les difficultés de ce dialogue ?**	*[…] ils ont une vision de la ville, qui est vraiment (hésitations) biaisée par peut-être un comportement que la ville a eu dans d'autres domaines, d'autres projets où on a été arrogants certainement. Maintenant ils mettent tout dans le même panier, et on reste justement comme je le disais toute à l'heure, dans ces vieilles rancunes, ces vieux schémas […]*

NVILLE-CAMPAGNE		*Donc j'ai vraiment fait « low profile » pendant trois ans et demis, jusqu'à un moment donné où je me suis dit que si on voulait vraiment voir le bout de ce projet, il faut là alors qu'on soit un peu plus fort dans ce projet, dire maintenant « nous on veut aller de l'avant, si vous êtes d'accords ben tant mieux, si vous ne l'êtes pas on redessine la forme du parc ».* *la relation de travail c'était vraiment très, très dur. Parce que notre cheffe de projet, elle en a vu des vertes et des pas mûres quand elle venait présenter le projet devant les communes, c'était d'une virulence peu commune.[…] Moi j'ai trouvé l'attitude inadmissible. Mon chef de service a faillit se faire casser la gueule après la soirée quoi ! Donc moi ça j'ai dit « là fini de rigoler » ! Quand on est dans ce registre là ça je n'accepte plus. On c'est rencontré avec les gens de cette association contre le parc, et puis alors là je répète les propos parce qu'ils sont quand même passablement… […] ils m'ont dit « Ouais mais nous on est pas comme vous les gens de la ville, on parle pas aussi bien que vous dans le débat politique alors nous on parle avec nos poings »* *Là pour moi c'était le moment où ça devenait quand même un peu chaud et puis pas du tout dans la zone démocratique que j'apprécie. Les démonstrations de forces qu'ils ont faites quand ils ont débarqué à cheval à Festijorat la première année avec justement pleins d'enfants etc. Ce n'est pas très très sain vous voyez. Ca j'ai pas du tout apprécié. Le débat, le combat politique au niveau des mots –même si on n'as pas tous fait les mêmes choses, mêmes si on a pas tous l'habitude de parler, ça me va. Mais dès qu'on commence physiquement à faire des démonstrations de force, ça ça ne vas pas du tout quoi ! Dans mon cas moi j'ai dit « stop » à ce moment là.*

	(Réaction en début d'interview) **D'accord. Au fait, pourquoi le fait que des gens disent « ouais mais Lausanne, c'est en plus une ville, la capitale etc. », cela constitue une critique ? En quoi cela constitue un argument pour ces entités rurales ?**	*Je pense que […] l'arrière pays déteste Lausanne!* *Ces fâcheries entre l'arrière pays et la ville de Lausanne la capitale du canton, elles ont une histoire, mais plus personne ne se souvient de pourquoi elle est fâchée.* *Pendant quatre ans j'ai essayé de montrer que Lausanne, on peut aussi être autre chose que arrogante. Et puis malgré tout ça n'a pas du tout marché. Parce qu'en face, systématiquement, ils nous prêtaient des intentions que l'on n'a pas du tout* *Je ne comprends toujours pas comment on pouvait être contre un projet qui a des valeurs ajoutées à différents égards pour tout le monde.* *Je crois qu'il y aussi un peu de mauvaise foi. C'est vrai que c'est quand même pas mal de politiques, politiciens et c'est ce qu'on pourra détailler. On a été confronté assez rapidement à un mur basé sur cette culture de « l'arrière pays n'aime pas Lausanne »*

DURABILITE	**Pouvez-vous constater en général, et dans le cadre de vos fonctions, un intérêt de plus en plus marqué pour la question de nature en ville ?**	*Oui, ça il est manifeste au sein de la population, ça c'est sûr.* *Puis contrairement à ce que disent mes collègues municipaux des autres communes qui sont contre le parc, je pense que leur population elle est tout aussi attentive à ce qui est le composant « nature », alors là en l'occurrence pas nature en ville, mais la préoccupation de par exemple ce qu'on a dans notre assiette, de comment c'est produit, de manière plus ou moins écologique, ça qu'on soit à la campagne ou bien ici, j 'aimerais bien voir la différence. Je pense qu'il n'y en a pas. La traçabilité des produits, la qualité des produits, cette attention particulière qu'on a sur l'alimentation, elle est identique à la ville comme à la campagne disons entre guillemets.* *je pense que la population des communes comme Froideville, quand elles viennent à Lausanne, je pense qu'elles sont toutes aussi attachées à trouver un patrimoine arboré soutenu, des espaces verts, que nous même qui vivons dans la ville au quotidien.* *Je pense que là aussi après cette période de crise sanitaire, de semi-confinement, on voit bien que ces enjeux même s'ils étaient déjà importants avant, eh bien ils ont pris un cran de plus !*

	Ce clivage ne serait donc pas entre la ville et la campagne… Le degré de sensibilisation aux questions environnementales diffèrerait donc – selon ce que vous m'avez dit avant – entre les différentes générations ?	*Il y a une question de génération, c'est clair. Mais il y aussi une question de comment on évolue avec son temps. Alors je ne vais pas être peu respectueuse envers Mr.Thuillard mais je pense qu'il y a un moment donné où on n'évolue pas tous au même rythme avec son temps. Alors c'est sûr qu'il y a un capital de départ où lui il est UDC et moi je suis verte. Et puis pour ces enjeux là on voit bien la différence indépendamment de la génération.* *L'élite politique du canton de Vaud, des fois elle est un petit peu en décalage avec les aspirations de la population.* *je pense que ça n'arrange pas tellement mon collègue Thuillard de se dire « ah ouais la population est quand même favorable à la nature en ville » « ah ouais la population elle est quand même favorable à ce qu'on soit un petit peu plus précautionneux d'un point de vue écologique » - et je comprends bien que ça lui fait pas tellement plaisir d'un point de vue partisan et politique*

CONCLUSION	**Quel est votre ressenti aujourd'hui, maintenant que le projet à de bonne chances d'être réalisé ?**	*Alors il ne faut pas aller trop vite en besogne, ce n'est pas presque fini. Je pense qu'il y a encore des parties de procédures. […] Donc on a passé une belle étape, on a gagné une bataille, mais c'est clair on a pas encore gagné la guerre* !

Annexe 4 : Interview D

THEME	QUESTIONS/INTERVENTIONS	CITATIONS
INTRODUCTION	**Quel est votre rôle dans le projet de PNP ?**	*Alors si on prend depuis le début qui remonte a quelque années, Froideville est membre fondatrice de JUTAVAQ. Avant j'était responsable des forêts On nous pronosticait ou prévoyait 100'000 habitants en plus dans la région Lausannoise. En discutant avec mes collègues du Jorat on s'est dit « on doit se préparer à cet afflux massif dans le seul poumon vert proche de Lausanne* *Donc on a fondé cette association de communes, on était douze ou treize communes, une dizaine au départ, ou huit au départ pis après il y en a qui sont venus. Et puis on a fixé des buts, donc il y a trois but je ne les ai plus en tête. Mais le troisième but était d'éventuellement (insiste) étudier l'opportunité de créer un parc. Et puis ce troisième but a pris une ampleur telle qu'il est passé au-dessus de tous les autres buts – donc il y avait plus que ça qui comptait, et c'est là que ça a commencé à pas très bien se passer. On avait des avis très divergents sur l'avenir de nos forêts.*
OUTIL	**Que pensez-vous de l'outil PNP en soi ? Est-il approprié pour un espace comme celui de la forêt du Jorat ?**	*Alors moi ce que je conteste c'est qu'on remet en cause la gestion d'une forêt. On est au siècle là. Moi je suis agriculteur, je suis à l'année. Avec une culture on est à l'année. Le bois c'est au siècle, c'est cent ans – à peu près hein... Un sapin c'est huitante, enfin bref c'est l'ordre de grandeur, ça change. Et là on dit qu'il y a plus rien qui va, on va tout mettre en zone naturelle, on va limiter l'accès – il y aura plus que quelques*

		sentiers, puis les seules personnes qui auront accès ce seront des gens – peut-être comme vous – universitaires… Les intellectuels qui auront le droit d'aller en forêt pour voir ce qui s'y passe, et nous on aura plus le droit. Alors ça, c'est un des arguments où on est contre, c'est vrai. Limiter l'accès à nos forêts, c'est pas tellement compréhensible. On est entrain de remettre des interdits. Alors que pour nous en tout cas, la commune de Froideville, et pour moi personnellement, nos forêts se portent bien, elles sont ben entretenues, on les massacres pas… La meilleure preuve c'est qu'elle grandit chaque année, donc elle est bien entretenue. Vous pouvez allez voir elle gagne des surfaces supplémentaires chaque année. Tout est tellement réglementé dans nos forêts ! Chaque fois qu'on coupe un arbre c'est soumis à autorisation, que vous soyez pour une collectivité ou un privé. Chaque fois que vous intervenez en forêt, il y a des autorisations donc la forêt est déjà très surveillée. Maintenant on veut la fermer ! Voilà alors ça c'est ma grosse crainte sur l'après.
	Et êtes-vous également contre l'outil ?	*Alors ouais l'outil moi je suis contre. Parce qu'on va plus exploiter nos forêts. Alors qu'on parle de consommer local, de plus en plus construire en bois, de chauffer au bois ! Parce que c'est une des seules matières premières que l'on a en Suisse hein, avec un peu de gravier pis du bois. Et puis tout d'un coup on décide de plus l'utiliser. Alors qu'on utilise ce bois uniquement – on prend que l'intérêt du capital hein. On tape pas dans le capital. Et on sous-exploite en plus cet intérêt, parce qu'au niveau suisse, c'est vrai qu'on utilise à peine cinquante pourcent de la croissance de nos forêts. Les importations se feront toujours pour différents produits… Les meubles IKEA ils ne sont pas prêts d'êtres produits en bois suisse hein, c'est certain. Mais enfin il y a déjà assez de projet pour utiliser nos bois, pis là on ferme un secteur. Ils n'auront que 7 à 10% du massif forestier, mais je trouve que ce n'est pas bon signe.*

GOUVERNANCE	**Pourquoi la commune de Froideville s'est-elle retiré du projet de PNP ?**	*La liberté d'accès, l'utilisation des ressources, ensuite vous avez les risques sanitaires qu'il y a. Parce que vous coupez plus – parce que j'ai été l'autre jour au Jura et vous voyez tout de suite qu'ils ont pas coupés, donc il y avait du bostryche et ça prend vite une de ces ampleurs… Si le bostryche s'attaque à ces forêts, et bah ça va forcément déborder sur les nôtres. Et puis la problématique de la faune… On est déjà envahi de sangliers… Alors là ils auront un magnifique parc à ciel ouvert mais on aura plus le droit de chasser. Donc ça sera une réserve pour la faune également.*
	L'outil propose de capter un financement fédéral…	*Ouais bien sûr… Bien sûr. Alors c'est comme l'agriculture on ne fonctionne plus qu'à coups de subventions. Alors la forêt c'est la même chose maintenant. Il y a que ça qui dicte la politique, c'est de toucher des sous d'ailleurs. Alors moi je leur avais dit, au tout début quand ça partait (hésitations)… « Je paye les impôts à la confédération, mais si c'est pour soutenir ça j'aime mieux qu'ils aillent dans les avions… » C'était du temps des Gripen, ils avaient pas trop apprécié… (rires)*

	Pensez-vous que la légitimité démocratique pour ce projet soit acquise ?	*Non ! Alors je veux pas me prononcer pour les habitants de la région, mais à Froideville ils en veulent pas, ça c'est sûr ! On a vu au conseil communal, quand on a voté pour sortir de l'association « JUTAVAQ »… Pas une question ! Et à l'unanimité les cinquante-cinq conseillers on soutenu la démarche de la municipalité. Donc les gens ne veulent pas qu'on leur fabrique des interdits devant chez eux. Et pis c'est encore pire depuis que la ville de Lausanne nous l'a collé aux frontières communales hein ! Madame Litzistorf, j'sais pas si vous l'avez interviewé, elle est entrain de creuser un fossé entre ville et campagne là…*
	Plusieurs critiques vis-à-vis de l'association JUTAVAQ, venant notamment de votre part, ont émergé dans les médias. Notamment qu'elle ne poursuivrait pas ses autres buts statuaires, ou qu'elle prendrait le projet de parc pour acquis…	*Ça l'est ! Parce que à la base un de ces statuts c'était de gérer typiquement les refuges, les places d'accueils, les parkings en forêt, pour que ce soit un tout petit peu réglementé. Alors après tout devait passer par un parc naturel pour gérer tout ça. Ça a relativement vite coincé à ce niveau là.*
	Voyez-vous ces restrictions d'usages comme une restriction de liberté fondamentale ?	*Oui exact. C'est le fait qu'on nous interdise d'aller à des endroits où on pouvait aller avant. Vous l'avez bien compris.*
RELATION V	***Quel est l'historique des relations entre la commune de Froideville ou plus généralement les communes de l'arrière pays et la celle de Lausanne ? Il y a t-il ou il y a t-il eu par le passé diverses tensions ? Est-il vrai que la campagne déteste Lausanne ?***	*Déteste pas… On fait partie de Lausanne Région (ndlr : association de 27 communes) aussi hein. On est une entité, comme on fait partie par exemple pour Froideville de l'association du Gros-de-Vaud. Mais au niveau du législatif on voit bien que nos conseillers ils nous posent la question « pourquoi on fait partie de l'association du Gros-de-Vaud ? » mais jamais « pourquoi on fait partie de l'association Lausanne Région ? ». Naturellement le nonante pourcent descend sur la couronne lausannoise pour aller travailler, donc c'est normal qu'on fasse partie de cette entité. Mais après évidemment*

I L L E - C A M P A G N E		*Lausanne... Lausanne c'est un gros bateau… Après on accepte ou pas leur façon de gérer la ville ! Ca c'est un autre problème donc là c'est plutôt politique. Et puis bon moi parce que je suis député j'ai de la chance de pouvoir prendre un tout petit peu de hauteur pour voir entre Lausanne et le reste du Canton hein… Ça se passe, mais souvent au Conseil on a juste l'impression qu'on est là pour régler les problèmes Lausannois.*
	Pour vous, ce projet a-t-il permis de faire évoluer le dialogue entre ville et campagne ?	*Non, ça non. On va à l'inverse là. Pourquoi ? Parce que d'une manière générale les gens de Froideville ne comprennent qu'ils viennent avec c'te zone naturelle aux frontières de notre commune – parce que ça va de la Route des Paysans jusqu'à Cugy donc hein… Donc on nous la colle, pis en plus on y met une éolienne. Ou plusieurs éoliennes. Donc il y a quelque chose qui, voilà… Ça à de la peine à comprendre. Et je sais pas si vous suivez un petit peu la politique mais on a une motion pour interdire les éoliennes sur le territoire et obliger la muni' à s'opposer au projet éolien qui pénaliserait notre commune. Donc ça veut dire que, ouais là c'est tendu. Alors pour le moment on l'a reçu à la commune cette motion mais on ne l'a pas encore traitée.*
	Quelles sont les difficultés de ce dialogue en général?	*Ben on en revient toujours au financement… Parce que Lausanne vous avez vu les infrastructures ?! Alors on veut toujours faire financer une partie de ces infrastructures par la population des alentours. On est bien conscient qu'on en bénéficie aussi, parce qu'on ne va jamais faire une patinoire, ou un stade de foot comme la Tuilière (ndlr : nouveau stade de foot de Lausanne) à Froideville par exemple. On y participe. Quand on y va on dépense aussi à Lausanne. On est d'accord qu'on consomme aussi sur place. Et on n'a pas les mêmes ressources.*

DURABILITE	**Comprenez-vous que le PNP est une réponse concrète en matière de durabilité, et l'importance aujourd'hui de maintenir ou restaurer des zones intactes de toute intervention humaine?**	*Alors vous avez utilisé le mot « durabilité », il est tellement à la mode ces temps… Pour moi depuis tout le temps la forêt est durable. On n'a pas diminué les surfaces, on n'a pas diminué les volumes, on n'a toujours géré la forêt d'une manière… Evidement qu'il y a septante ou huitante ans on a mis beaucoup d'épicéa, mais on est content de l'avoir pour nos charpentes. Aujourd'hui il s'adapte plus à la météo, mais il y a huitante ans ils savaient pas qu'il y aurait un pic de chaleur cette décennie hein. Alors quand vous travaillez au siècle c'est un tout petit peu compliqué. Moi ce que j'aime pas, c'est qu'on remette en cause ce qui a été fait. Il faut juste se remettre à l'époque où ils l'ont fait. Maintenant on travaille différemment. C'est vrai qu'on a cinquante pourcent de feuillus pour essayer de diversifier la forêt, mais pour moi il n'y a pas besoin de mettre ça en zone naturelle pour adapter la forêt à la situation. Je crains le pire avec une forêt non entretenue.*
	Pensez vous que cette « petite biodiversité » n'aie pas sa place, ou n'est tout simplement pas importante?	*Alors écoutez évidemment qu'avec les porteurs du projet on n'a pas la même définition de la biodiversité. Pour moi chaque mètre carré actuel de forêt a sa propre biodiversité. Voilà. Il y en a qui veulent plus. Plus quoi ? Plus quoi ?*
	Peut-être plus de petites espèces en déclin, par exemple celles liées au bois mort etc.	*Mouais… Je vais vous prendre un exemple qui me fait toujours sourire… Le triton. Vous savez où il se développe le triton en forêt ? Ou les machines ont passé parce qu'il faut qu'il y ait une gouille naturelle hein. Pour qu'il y ait une gouille, il faut que le sol soit tassé pour que l'eau reste. Là vous avez des tritons ! Ben voilà.*

	Que signifie une gestion durable de la forêt pour vous ?	*C'est ce qu'on fait actuellement. Une gestion durable de la forêt pour moi c'est pas la mettre en parc naturel. Vous pouvez mettre le parc naturel au Pays-d'Enhaut donc, où on peut pas exploiter le bois. En plus on peut l'exploiter facilement et à moindre coût, donc… Et en montagne ça coute très cher d'exploiter. A l'hélico ça coute cher. Alors mettre les zones naturelles à l'endroit qui convienne et où on peut pas exploiter. Eh oui !*